

Rapport d'activité 2014

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre



énergies solidaires

Sommaire

Stratégie

Édito	03
2014 : nouveautés statutaires	04
Les faits marquants 2014	05

Énergies

Assurer des contrôles rigoureux pour garantir la qualité de la fourniture d'énergies	06
Précarité énergétique : le SIEEEN déploie son dispositif de prévention	10
Une stratégie pour réussir la planification territoriale de l'énergie	11
Renforcer et fiabiliser le réseau d'électricité nivernais	12
Promouvoir l'utilisation raisonnée des ressources naturelles pour accéder à l'autosuffisance énergétique	15

Environnement et cadre de vie

Optimiser le réseau d'éclairage public pour renforcer l'efficacité énergétique	18
Acte IV de la politique déchets : inscrire la gestion des déchets dans un modèle d'économie circulaire	24
Proposer aux collectivités une gestion de patrimoine optimisée	30

E-Administration

Être le référent unique des collectivités	34
---	----

Énergies solidaires

L'ALEN mobilise les ambassadeurs de l'énergie nivernais	38
Nièvre Énergies augmente son capital	39

Organisation et moyens

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités	40
Affirmer l'image du SIEEEN et mieux sensibiliser les collectivités sur ses compétences	50



Édito

Guy Hourcabié
Président du SIEEEN

*Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,*

2014 fut une année de renouvellement avec les élections municipales et l'élection des nouveaux membres du comité puis du nouveau bureau du SIEEEN pour un mandat de six années.

Sur les bases du protocole signé par la présidence d'ERDF et la FNCCR déclinée dans une convention locale, nos rapports avec le concessionnaire se sont normalisés. Le désaccord financier lié au calcul de la redevance d'investissement R2 a été réglé entièrement par ERDF. Par ailleurs, l'implication d'Hervé Champenois, directeur régional d'ERDF jusqu'au 30 juin 2014, nous a permis de bâtir et de mettre en œuvre de nombreuses actions concertées sur les réseaux de distribution d'électricité qui devraient pouvoir trouver naturellement leur traduction dans notre futur Programme Concerté de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR).

L'arrivée d'un nouveau directeur régional d'ERDF, au second semestre, nous incite de nouveau à la vigilance. Nous comptons maintenir notre niveau d'exigences pour que l'ensemble des besoins en matière d'électrification soit correctement pris en compte et traité, notamment par une juste détermination des dotations du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (CAS-FACé) et éviter de subir de nouvelles baisses de dotations qui réduisent nos programmes d'investissement.

Le SIEEEN s'est investi pleinement durant l'année, poursuivant sa politique de développement durable sur le territoire. Outre la lutte contre la précarité énergétique avec l'ALEN et le développement des réseaux de chaleur avec la Régie SIEEEN Chaleur, le Syndicat promeut les énergies renouvelables au sein de la SEM Nièvre Énergies dont il est l'un des membres fondateurs.

Le dévouement et l'implication sont au cœur des actions dévolues à nos différents services. Après la réalisation des 50 diagnostics de l'éclairage public des communes du Parc Naturel Régional du Morvan et l'élaboration d'une charte lumière, le service Électricité a remplacé 2 560 ballons fluorescents dans le cadre d'un programme co-financé par l'ADEME Bourgogne. Il accompagne également deux communautés de communes qui ont souhaité s'inscrire dans la démarche des Territoires à énergie positive (TePos).

Pour garantir la qualité de l'éclairage public, le SCEEP gère les 51 997 foyers lumineux en service et assure un entretien et une maintenance optimisés aux plans technique et financier des installations.

Le SITEC a permis à nos collectivités adhérentes de mettre en place la dématérialisation dans les meilleures conditions. Il a conduit d'autres chantiers importants en parallèle comme le développement du nouveau Système d'Information Géographique Hemera et le démarrage de l'élaboration du schéma directeur d'information du SIEEEN.

Le service Patrimoine et Énergies a repensé sa démarche autour d'une offre globale : la gestion énergétique et patrimoniale. Les collectivités peuvent disposer ainsi d'une palette de solutions pour investir, au mieux, dans la réhabilitation et la construction de leur patrimoine.

Le dossier de candidature à l'appel à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » porté par notre service Déchets ménagers au profit de nombreux partenaires locaux et départementaux, a été retenu par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie fin 2014. Le SIEEEN pourra ainsi, en concertation étroite avec ses partenaires, poursuivre un programme volontariste de réduction et valorisation des déchets et en faire une ressource participant du développement de l'économie circulaire en Nièvre.

La crise économique et le désengagement de plus en plus marqué de l'État conduisent les collectivités territoriales et singulièrement le SIEEEN à rechercher comment améliorer leurs politiques d'achat pour réaliser des économies qui leur permettraient de continuer d'investir au profit des Nivernais.

Le SIEEEN, en ces temps difficiles, entend plus que jamais garantir un service public de qualité en Nièvre. En privilégiant les démarches participatives et citoyennes, la solidarité et l'entraide, nous pouvons instaurer un climat de confiance qui favorise le « vivre ensemble » sur notre territoire.

fidèles à nos valeurs fondatrices.

> 2014, adhésions de nouvelles collectivités

Acteur du développement durable de la Nièvre, le SIEEEN apporte aux collectivités son expertise technique. Il met en œuvre des actions en adéquation avec les attentes des collectivités en privilégiant l'écoute attentive.



Les missions du SIEEEN, définies dans ses statuts, sont menées dans le respect des dispositions du Code des marchés publics et de la loi sur les libertés du commerce de l'industrie. Elles se répartissent entre les compétences que ses collectivités lui transfèrent et les prestations de services qui peuvent lui être confiées. Quelle que soit la demande, le Syndicat a apporté aux collectivités du Département son expertise technique et, souvent, une participation au financement des activités. Avec la mise en œuvre de la compétence intégrale Distribution publique de chaleur et l'adhésion des premières collectivités, le SIEEEN gère, depuis 2012, des réseaux de chaleur avec sa régie d'exploitation SIEEEN Chaleur. Compte tenu de son périmètre, il a été décidé de la doter de la simple autonomie financière sans personnalité morale. En outre, depuis octobre 2014, le Syndicat a intégré une nouvelle compétence Conseil en énergie partagé (CEP).

Les adhérents

Au cours de l'exercice, le SIEEEN a enregistré l'adhésion de nouvelles collectivités au titre du transfert de la compétence éclairage public et signalisations lumineuses. Au 31 décembre 2014, la liste des adhérents s'établissait comme suit :

Communes

- Électricité (2)
- Gaz (47)
- Éclairage public / signalisations lumineuses (282)
- Production électricité (10)
- Réseau de chaleur (17)

Syndicats intercommunaux

- Électricité (23)
- Déchets ménagers (5)

Communautés de communes

- Éclairage public / signalisations lumineuses (3)
- Déchets ménagers (9)
- Réseau de chaleur (2)
- Production d'électricité (1)

Conseil général

- Éclairage public / signalisations lumineuses

Électricité

10 883 km (BT + HTA) de réseaux basse et moyenne tensions
151 713 abonnés

Gaz

621 km de réseaux de distribution (communes SIEEEN)
38 communes desservies dans le cadre du SIEEEN

Éclairage public

51 997 foyers entretenus
760 kg de lampes recyclées

Traitement des déchets ménagers

13 570 tonnes d'ordures ménagères résiduelles traitées
11 840 tonnes valorisées (emballages et biodéchets)

SITEC

1 128 micro-ordinateurs en maintenance, 40 serveurs, 302 communes, 21 communautés de communes et 2 Pays adhérents SIG

Patrimoine et Énergies

20 chantiers réalisés pour un montant de travaux de 4 503 702 €
Conseil en énergies partagé (CEP) : 97 communes en suivi

Finances

Budget consolidé : 31 284 107 € en dépenses et 33 115 441 € en recettes.
Montant d'investissement : 15 832 316 € en dépenses et 13 412 461 € en recettes

Réseaux de chaleur et photovoltaïque

Consommation des chaufferies en exploitation : 5 400 MAP soit 5 632 980 kW ou 5 633 MW de chaleur délivrée

Consommation des chaufferies en projet : 28 280 MAP soit 17 171 400 kW ou 17 171 MW de chaleur délivrée

Photovoltaïque : 9 centrales, 220 kWc de puissance installée, 217 871 kWh de production totale

Janvier

La cérémonie des vœux du SIEEEN s'est tenue à la salle polyvalente de Fourchambault, le 8 janvier 2014. 150 collaborateurs, élus et entreprises partenaires ont répondu présent à l'invitation du Syndicat.

Février

La charte lumière de l'éclairage public et privé en Morvan a été signée le 6 février, à la Maison des Grands Lacs du Morvan de Montsauche-les-Settons. Elle a été réalisée conjointement par les 4 syndicats d'énergie de Bourgogne, sur demande du Parc naturel régional du Morvan (PNRM).

Les chaufferies bois de Saint-Saulge (200 kW bois, 350 kWh fioul, 250 ml réseau), d'Ouroux-en-Morvan (2x150 kW bois, 90 ml réseau) et de la communauté de commune du Pays Corbigeois (380 kW bois, 440 kW fioul et 220 ml réseau) ont été inaugurées les 07, 13 et 22 février respectivement.

Le 21 février, a eu lieu l'inauguration de la Délégation de Service Public gaz de Tracy-sur-Loire. Ce réseau de gaz propane de 768 m pour 25 compteurs a nécessité un investissement de 220 000 € entièrement pris en charge par Totalgaz.

Mars

Le SIEEEN a mis en place la participation employeur dans le cadre du dispositif Protection santé et Garantie prévoyance à compter du mois de mars 2014.

Avril

Lors de la Semaine du développement durable, du 1^{er} au 7 avril, le SIEEEN est intervenu auprès des scolaires (présentation de la mise en place d'un réseau de chauffage biomasse, 2 animations « J'adopte l'éco-attitude » et caractérisation des biodéchets d'une cantine de lycée). Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont sensibilisé 239 Nivernais sur les éco-gestes et le gaspillage alimentaire. Le Syndicat a présenté à des horticulteurs et agriculteurs du territoire sa méthode de valorisation des biodéchets lors de la visite de la plate-forme de compostage de Rouy. Ils ont pu découvrir la qualité de son compost conforme à la norme NFU 44 051.

Mai

L'élection des membres du Bureau du SIEEEN pour la mandature 2014-2020 a eu lieu le 24 mai, à la salle des fêtes de La Fermeté. Le nouveau Comité Syndical, composé de 88 membres, a désigné le nouveau Bureau Syndical parmi l'ensemble de ses délégués. Ce dernier est composé d'un Président, 7 vice-présidents et 13 membres. Le Président Guy Hourcabié a été réélu.

Juin

Le 13 juin dernier, lors de la journée mondiale du vent, la ferme éolienne de Clamecy-Oisy a été inaugurée en présence de plus de 220 personnes. L'événement a réuni les élus du territoire et de la Région, les représentants officiels, les écoles et le grand public.

Du 23 au 27 juin, le SIEEEN, le Conseil général et la Chambre de métiers et de l'artisanat se sont associés

pour organiser la troisième édition de l'opération « Coup de balai sur les déchets dangereux ». La Chambre de métiers et de l'artisanat a sensibilisé les professionnels à la gestion des produits dangereux issus de leurs activités et à la protection de l'environnement. Le SIEEEN a ciblé le grand public en proposant sur plusieurs sites des stands d'animation sur les techniques alternatives aux produits dangereux pour le jardinage. Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont animé 3 ateliers de sensibilisation aux techniques de nettoyage « maison » destinés aux aides ménagères de Clamecy.

Septembre

L'inauguration des nouveaux locaux du Sictom des Morillons s'est tenue le 27 septembre. Cet ouvrage exemplaire de 429 m² se compose d'un local technique, de 4 boxes pour camion-benne, d'un vestiaire sanitaire pour le personnel, d'un auvent de stockage, d'une aire de lavage et de bureaux et d'une salle de réunion de 50 places. Il est équipé d'une ventilation double-flux et d'un chauffage électrique au sol. Il intègre en toiture une centrale photovoltaïque de 195 m² ; sa production de 31 kWc sera réinjectée sur le réseau d'électricité.

Octobre

Du 3 au 5 octobre, le SIEEEN a participé à la seconde édition d'Univerbois pour promouvoir et soutenir le développement de la filière bois en Nièvre.

Le concours de recettes de cuisine anti-gaspillage alimentaire « Zantigaspi » a été lancé le 8 octobre. Ouvert aux ménages, aux enfants et aux professionnels de la restauration jusqu'au 28 février 2015, il a une visée pédagogique et ludique. Les participants doivent soumettre une fiche recette explicative sur le plat préparé (entrées, plats principaux, desserts) à partir d'aliments abimés (fruits/légumes), de restes ou d'excédents de repas ou de déchets de cuisine inévitables, destinés à la poubelle. Les résultats du concours seront annoncés lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, début juin 2015.

Le SIEEEN a participé au Salon de la mobilité électrique au Parc des Expositions à Nevers, le 23 octobre. Il a pu préciser son rôle dans le développement de l'électromobilité en Nièvre. Le Syndicat s'inscrit comme un interlocuteur privilégié pour porter la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau de distribution d'énergie pour le raccordement des bornes de recharge (travaux de renforcement ou d'extension et branchement en collaboration avec les services d'ERDF) ainsi que leur raccordement numérique ou téléphonique via l'opérateur.

Novembre

Lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD), du 22 au 30 novembre, le SIEEEN a décliné 6 animations destinées au grand public sur 3 stands thématiques pour sensibiliser les Nivernais sur la réduction du gaspillage alimentaire à la maison au travers de recettes de cuisine avec les restes de repas ; la prévention des déchets et la réduction des factures grâce aux choix des produits moins emballés, durables ou rechargeables ; et la découverte des techniques alternatives aux produits dangereux pour le jardinage, la fabrication de ses propres produits,



le compostage au jardin, l'accueil des insectes, la réalisation d'un plan de jardin, la bonne association de légumes et fleurs, entre autres.

Décembre

Le 19 décembre à la mairie de Saint-Saulge, le SIEEEN a organisé le 5^e Club des référents énergie qui réunit les référents énergie d'environ 30 communes ayant réalisé un audit énergétique global (AEG). 92 communes ont rejoint la démarche initiée par le Syndicat. Guy Hourcabié, son président, a souhaité introduire ce cinquième rendez-vous en insistant sur l'importance des diagnostics.

Après une présentation du bilan énergétique nivernais, les référents énergie ont pu découvrir des démarches exemplaires comme celle de la commune de Saint-Saulge ; s'informer sur les groupements d'achats pour la pose et fourniture d'isolation avec l'exemple de Cocon 63 ainsi que sur l'avenir de l'accompagnement énergétique ; faire le point sur le fonctionnement du groupement d'achat d'énergie régional ; et visiter le réseau de chaleur de Saint-Saulge.

Lors du traditionnel concours des certificats d'économies d'énergies (CEE), récompensant la commune ayant déposé le plus de CEE, la commune de Varennes-Vauzelles (2 338 MWh cumac) a remporté une prestation de caméra thermique sur l'un de ces bâtiments.



Autorité concédante, le SIEEEN veille au respect des cahiers des charges sur lesquels ses concessionnaires, ERDF et GRDF, se sont engagés. Il réalise dans ce cadre des contrôles sur les concessions d'électricité et de gaz et vérifie en particulier l'état et la mise aux normes des réseaux, la qualité de l'entretien, des investissements et de la fourniture d'énergies et s'assure du respect des droits des usagers.

6 - 9

Assurer des contrôles rigoureux pour garantir la qualité de la fourniture d'énergies

10

Précarité énergétique : le SIEEEN déploie son dispositif de prévention

11

Une stratégie pour réussir la planification territoriale de l'énergie

12 - 14

Renforcer et fiabiliser le réseau d'électricité nivernais

15 - 17

Promouvoir l'utilisation raisonnée des ressources naturelles pour accéder à l'autosuffisance énergétique

> Activités concessives

Assurer des contrôles rigoureux pour garantir la qualité de la fourniture d'énergies



Contrôle de la concession électricité

Les deux précédentes expertises de l'Institut Énergie et Développement de Montreuil (IED) sur la qualité des réseaux HTA et les réseaux de distribution d'électricité des communes urbaines avaient révélé les grandes carences du concessionnaire. 76 fiches problèmes avaient notamment été réalisées pour qu'ERDF puisse prendre en charge les opérations en fonction des priorités définies.

ERDF s'est engagé à investir 800 000 € par an jusqu'en 2017 dans le cadre du futur programme coordonné de développement et de modernisation des réseaux. Chaque année ERDF doit soumettre au SIEEEN un programme d'investissement étant convenu que la nature des travaux en zone urbaine doit être essentiellement en technique discrète (réseaux en façade ou souterrain).

En 2014, le SIEEEN a souhaité faire le suivi des travaux de maintenance et de renouvellement de ces ouvrages. Il a pu constater que seule une partie des fiches problèmes avait été traitée et souvent à minima. Si la mise aux normes a bien été faite, aucune anticipation sur l'avenir n'a été prise en compte. Le contrôle de la concession a montré que le concessionnaire proposait aux communes des travaux en aérien et le remplacement des réseaux de fils nus par du câble torsadé tout en conservant un maximum d'anciens supports.

Le SIEEEN ne peut que regretter et s'opposer à ces demi-mesures, souvent non-conformes aux

dispositions à l'article 8 du cahier des charges de la concession qui prévoit un certain pourcentage de réalisation de travaux en techniques discrètes (souterrain, posé façade).

Il semble que l'objectif affiché d'ERDF consiste à présenter un volume de travaux et de linéaires réseaux très importants, mais, au moindre coût. Cette démarche s'avère inacceptable, les lignes électriques devant être construites pour durer 50 ans au moins. ERDF tend, par ailleurs, à démarcher directement les communes nivernaises pour leur proposer des travaux en technique aérienne.

Si les communes souhaitent des réseaux souterrains, il leur demande de financer elles-mêmes les tranchées,

ce qui est contraire aux obligations d'ERDF telles qu'elles résultent du contrat de concession.

Contrôle des éléments fournis dans le compte-rendu d'activité de la concession (CRAC)

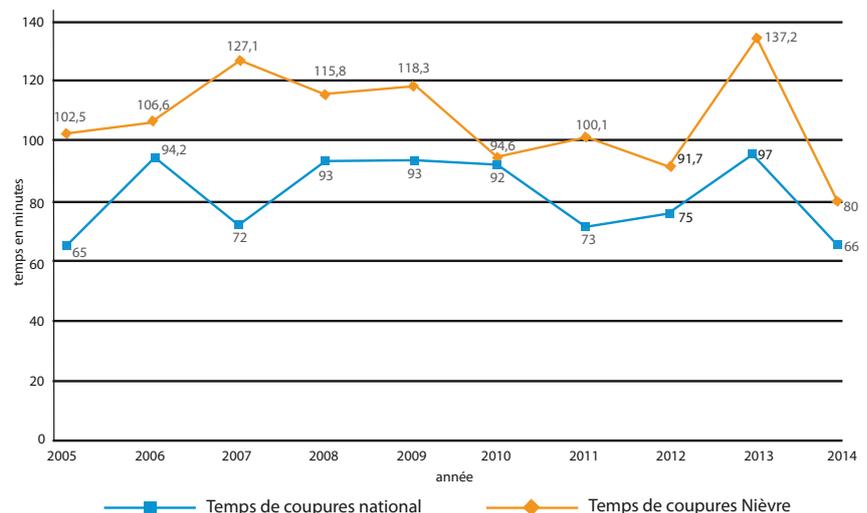
Le SIEEEN et les 3 autres syndicats de Bourgogne ont refusé de valider le compte-rendu d'activité de la concession 2013 (CRAC). Les mêmes problèmes demeurent malgré les refus coordonnés et généralisés des syndicats de la plaque Rhône-Alpes - Bourgogne adressés ces dernières années à la direction grande région d'ERDF à Lyon pour justifier ces refus.

Le concessionnaire continue de faire une présentation à son avantage et ne différencie pas ses efforts d'investissement délibérés sur les réseaux des raccordements financés avec le concours des collectivités, des usagers et des producteurs. Ce qui gonfle artificiellement le niveau réel des investissements supportés par ERDF sur les réseaux de distribution électrique.

Par ailleurs, ERDF avait, en 2011, rallongé la durée de vie des ouvrages HTA de la concession sans aucune concertation préalable avec les autorités concédantes. Il applique aujourd'hui la même démarche sur le réseau basse tension aérien torsadé et les postes de transformation.

La durée de vie des transformateurs est ainsi passée de 30 à 40 ans alors que le SIEEEN a constaté sur certains sites un état d'abandon total révélant l'inexistence d'un programme de suivi et d'entretien. Pour accéder à ces postes, il a parfois fallu débroussailler les abords puis forcer les portes pour découvrir des transformateurs envahis par la végétation ! Comment dans de telles conditions peut-on justifier de prolonger de 10 ans la durée de vie théorique de tels ouvrages ?

Temps de coupures moyens par habitant toutes causes confondues



Clair'Énergie

Le SIEEEN est le dépositaire en Nièvre de la marque qualité Clair'Énergie.

Sa licence a été renouvelée en 2014.

Au regard de leurs pratiques commerciales, parfois agressives ou manquant de transparence les fournisseurs historiques EDF et GDF ne remplissent pas les conditions pour être labellisés Clair'Énergie. C'est fort regrettable pour les nombreux consommateurs qui leur restent néanmoins fidèles.

ERDF a maintenu, en outre, son mode de calcul des départs mal alimentés (DMA) qu'il avait brutalement modifié de façon unilatérale à la veille de l'inventaire 2011. Seules ses données sont prises en compte dans l'inventaire FACé ignorant délibérément les campagnes de mesures sur sites des départs BT par le Syndicat, qui avaient pourtant été réalisées en concertation avec les représentants locaux d'ERDF...

Le SIEEEN continue de s'interroger sur la pertinence de certaines données du CRAC. Ce dernier est censé concerner la seule concession Nièvre. Or, certains éléments sont aujourd'hui fournis à la plaque régionale voire aux plaques grande région Rhône-Alpes – Bourgogne et même parfois à la maille nationale noyant les spécificités de la Nièvre dans une approche supra concessive.

Le Syndicat déplore l'attitude d'ERDF qui fournit des données comptables et patrimoniales de façon agrégée sans qu'il soit possible de les soumettre à un quelconque contrôle. À cela s'ajoute, d'une année

sur l'autre, la modification de la présentation de certaines données comptables comme les provisions pour renouvellement, ce qui rend impossible tout suivi dans la durée.

Relations Autorité concédante – concessionnaire

Le désaccord financier lié au calcul de la redevance d'investissement R2 opposant le SIEEEN et ERDF et porté devant le Tribunal Administratif de Dijon a été réglé. Le concessionnaire a, finalement, procédé au remboursement des soldes 2011, 2012 et 2013 sur la base des calculs du Syndicat.

Le protocole signé par la présidence d'ERDF et le FNCCR en 2013 a permis d'apaiser les relations. Un programme commun d'amélioration et de développement des réseaux conçu après un diagnostic de leur état a été évoqué. Après concertation, l'amélioration de la qualité de la distribution d'électricité sur le territoire a pu être envisagée en travaillant de façon concertée pour que les investissements soient cohérents.

Au premier semestre 2014, ERDF et le SIEEEN se sont engagés à traiter, chacun pour moitié durant l'hiver 2014-2015, les départs BT « suspects » relevés lors de l'inventaire 2013. Près de 200 départs sont toujours à vérifier. Les campagnes de mesures pourraient également se poursuivre sur les 2 prochains hivers afin d'alimenter l'inventaire du FACé 2017.

Le rapprochement des données devrait normalement permettre de présenter dès 2015 un inventaire

commun, SIEEEN/ERDF, de l'état réel des besoins aux services de la Préfecture.

Le Programme Concerté de Développement et de Modernisation des Réseaux (PCDMR) pour la qualité des réseaux électriques prévoit le partage de la donnée et la réalisation de diagnostics partagés sur la qualité des réseaux et les programmes d'actions qui en résulteront doivent permettre de faire face à l'évolution des consommations et des nouveaux usages (électromobilité, intégration des énergies renouvelables et interconnexions avec d'autres réseaux comme le gaz et le numérique). Cependant, les réticences d'ERDF demeurent lorsque le SIEEEN demande en toute transparence, et selon un strict principe de réciprocité, une analyse des données de la situation de chaque réseau et des incidents subis.

Dans l'article 5 du protocole signé en 2013, le Syndicat avait souhaité rappeler ses obligations au concessionnaire de fournir l'ensemble des informations dues aux autorités concédantes.

En cartographie, deux approches sont utilisées selon les échelles d'ERDF : la moyenne échelle (500^e-2 000^e) et la grande (200^e) qui constitue l'échelle la plus précise à laquelle le maître d'ouvrage se réfère pour les travaux et les plans de récolement. Le concessionnaire stipule que la Carto 200 relève de la stricte maîtrise d'ouvrage, or, cet élément fait partie des biens de la concession, il doit donc être remis au SIEEEN pour ce que ce dernier en sa qualité de propriétaire puisse avoir une connaissance précise des réseaux.

Le refus d'ERDF de lui communiquer la Carto 200 est d'autant plus irrecevable pour la Nièvre que le SIEEEN participe depuis de nombreuses années à son élaboration et à son financement ce qui n'est pas le cas des autres Syndicats départementaux d'énergies bourguignonnes.

Compte d'affectation spéciale-FACé (CAS-FACé)

Le CAS-FACé ne retenant que l'inventaire des besoins remis par ERDF au motif que les données de ce dernier étaient les seules à offrir une méthode cohérente à l'échelle nationale, sans se soucier de leur caractère erroné ou incomplet, le SIEEEN subit depuis quatre ans des baisses significatives de ses dotations après la perte de 66 % de départs mal alimentés.

En 2014, les dotations ont de nouveau baissé de 110 000 € alors que le SIEEEN a dû traiter un volume record de 20 urgences transmises par ERDF. Le Syndicat a dû y faire face et ainsi reporter sur 2015 une partie des chantiers initialement programmés, pour pouvoir financer à ses frais ces dossiers.

Consommation (en kWh)	2011		2012		2013		2014	
Clients tarif bleu	149 887		139 607		149 887		150 067	
Clients tarif jaune et vert	1 657		1 573		1 707		1 646	
Total clients	151 544		141 180		151 594		151 713	
Total consommations (kWh)	1 264 887 045		1 161 470 999		1 246 228 973		1 216 654 235	
Longueurs réseaux	2011		2012		2013		2014	
Réseau HTA (km)								
Aérien	4 219	69 %	4 164	68 %	4 127	67 %	4 093	67 %
Souterrain	1 889	31 %	1 956	32 %	2 018	33 %	2 041	33 %
Total	6 108		6 121		6 145		6 134	
Réseau BT (km)								
Aérien	3 101	66 %	3 062	65 %	3 014	64 %	2 986	63 %
Souterrain	1 602	34 %	1 658	35 %	1 723	36 %	1 763	37 %
Total	4 703		4 720		4 737		4 749	
Réseau HTA-BT (km)								
Aérien	7 320	68 %	7 226	67 %	7 141	66 %	7 079	65 %
Souterrain	3 491	32 %	3 614	33 %	3 741	34 %	3 804	35 %
Total	10 811		10 840		10 882		10 883	
Postes de transformation HTA-BT	6 290		6 326		6 337		6 355	

Le SIEEEN a signé une convention avec la société Voltalis, spécialisée dans l'effacement diffus, pour permettre aux communes nivernaises volontaires et leurs habitants de réaliser des économies d'énergies. L'effacement diffus consiste à réduire simultanément les consommations des appareils électriques de chauffage et d'eau chaude sanitaire d'un grand nombre de foyers pour répondre aux besoins du réseau électrique.

Malgré les campagnes de mesures effectuées au plan national par une trentaine de Syndicats départementaux d'électricité, le FACé est resté sur ses positions ne prenant même pas la peine d'examiner les données complémentaires fournies par les SDE.

Les syndicats rencontrent également des difficultés accrues sur le règlement des participations. Les délais s'étendent sur 8 mois après la remise des justificatifs quand les dossiers ne sont pas égarés. Cela pose évidemment d'importants problèmes de trésorerie au SIEEEN qui a dû ouvrir une ligne de trésorerie d'1 M€ qui est presque toujours mobilisée en totalité, ce qui génère des frais financiers.

Contrôle de la concession gaz

En 2014, le SIEEEN a engagé avec GRDF la renégociation des cahiers des charges de concession des 39 communes qui lui ont transféré leur compétence gaz. Celle-ci a pour but d'uniformiser, d'actualiser et de fusionner l'ensemble des cahiers des charges des communes concernées.

Pour ce faire, le Syndicat a souhaité faire un point zéro des concessions sur les aspects techniques patrimoniaux et comptables ainsi que sur la cartographie des réseaux. Les éléments demandés à GRDF lui ont été transmis. L'étude qui en découle réalisé avec le concours de l'Association pour l'Expertise des Concessions (AEC), permettra d'apprécier les points à modifier ou corriger avant la signature du nouveau cahier des charges.

Les cahiers des charges des communes de Challuy et d'Imphy ont fait l'objet d'un renouvellement temporaire. La durée du contrat initial de 30 ans avait expiré, il était nécessaire de les renouveler afin d'assurer la continuité du service public de la distribution. La commune de Billy-sur-Oisy a transféré sa compétence gaz au SIEEEN en 2014. Aujourd'hui, le Syndicat regroupe 39 communes sur les 58 desservies en gaz naturel.

Délégation de service public gaz

L'étude économique de la concession communale d'Entrains-sur-Nohain, attribuée à Totalgaz en 2013, a été finalisée. La réalisation de 1 750 ml de réseau et l'ouverture de 32 branchements devraient intervenir au

premier semestre 2015 pour être en service effective pour la saison de chauffe 2015. Les communes de Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire sont déjà desservies en gaz propane.

Par ailleurs, les études technico-économiques de Charrin, Corbigny et Tannay n'ont pu aboutir faute de réponses des fournisseurs sur certaines des trois communes. Le SIEEEN a donc préféré surseoir à l'ouverture des offres ; il souhaite lancer un nouvel appel d'offres, mais s'en remettra préalablement à la décision des nouvelles municipalités.

La commune de Saint-Germain-Chassenay a transféré sa compétence gaz en 2014 afin qu'une étude de desserte soit réalisée en coordination avec la commune voisine de Tourey-Lucy. Aujourd'hui, 43 communes sont desservies en gaz, dont 39 dans le cadre d'une concession de gaz naturel et 4 au titre d'une concession de distribution de gaz propane. Cela représente au total 23 296 abonnés.

GRDF-Réseau de distribution

La redevance d'occupation du domaine public versée aux communes et au Département est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune et du linéaire de réseaux de distribution publique. La difficulté pour l'instauration de cette contribution réside dans sa bonne répartition entre la commune et le Département. Le calcul se fait sur la base du linéaire de réseau multiplié par 0,035 € (un coefficient) + un forfait de 100 € x le taux d'actualisation qui était, pour 2014, de 1,15 pour le transport et la distribution.

GRT - Réseau transport

Comme pour GRDF, les canalisations qui acheminent le gaz en grosse quantité, des lieux de stockage aux postes de détente pour la distribution, sont soumises à cette redevance d'occupation du domaine public. Mais du fait de leur sensibilité stratégique et afin d'éviter au maximum les risques d'agressions, ces canalisations empruntent le plus souvent le domaine privé et se situent en plein champ. Certains tronçons traversent néanmoins des voiries. Il a été convenu avec GRT un calcul pour la redevance :

- 5 % du linéaire qui traverse la commune pour le Département.
- 10 % du linéaire qui traverse la commune pour la commune.

Les redevances cumulées GRDF-GRTF pour les collectivités adhérentes au SIEEEN ont représenté 35 997 € en 2014 contre 33 389 € en 2013.

Groupement d'achat d'énergies

La disparition progressive des tarifs réglementés de gaz au 31 décembre 2014 pour les consommations annuelles supérieures à 200 MWh et au 31 décembre

2015 pour les consommations annuelles supérieures à 30 MWh a incité le SIEEEN et les trois autres syndicats de Bourgogne, le SYDESL (Saône-et-Loire), le SICECO (Côte-d'Or) et le SDEY (Yonne) à créer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et d'électricité pour les acheteurs publics de la Région.

Le SIEEEN a été désigné coordonnateur du groupement Régional. L'objectif est de mutualiser les achats afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires et d'apporter aux membres l'expertise et les compétences des syndicats relatives au marché de l'énergie.

Le 1^{er} groupement de commandes d'achat régional pour le gaz compte 197 membres qui représentent un volume de 98,5 GWh pour 838 points de livraisons sur les 4 Départements. La Nièvre présente le volume de consommation régionale le plus important avec 42,3 GWh. La participation financière des adhérents a été calculée comme suit :

- Les membres dont le volume de consommation globale annuelle de référence est inférieur à 100 MWh versent une cotisation forfaitaire calculée selon la formule suivante : Participation = 30 € TTC x (durée du marché en mois / 12).
- Les membres dont le volume de consommation globale annuelle de référence est supérieur à 100 MWh versent une cotisation forfaitaire calculée comme suit : Participation = (0,3 € TTC x consommation globale annuelle de référence exprimée en MWh) x (durée du marché en mois / 12).

Après l'avis d'appel public d'octobre 2014, le SIEEEN a attribué les 3 lots de la Nièvre à GDF Suez (2 lots) et Gaz de Bordeaux (1 lot). Les offres retenues permettent aux membres du groupement de réaliser globalement une économie annuelle de 946 140 € au total par rapport au tarifs réglementés (TRV) de décembre 2014.

Le SIEEEN compte lancer de nouveaux appels publics à concurrence dans les années à venir afin d'assurer la continuité de la fourniture. Il prévoit, d'ailleurs, une nouvelle consultation pour l'achat d'électricité. Le recensement des besoins et les adhésions s'étendront jusqu'à mai 2015.

Rappel aux élus des communes :

Tout usager du service public de l'électricité ou du gaz peut recourir à la médiation du SIEEEN pour tout différend avec ERDF ou GRDF ainsi qu'avec le fournisseur EDF pour ce qui concerne les abonnés aux tarifs historiques sur le département de la Nièvre.

Précarité énergétique : le SIEEEN déploie son dispositif de prévention

23 % des ménages nivernais sont aujourd'hui en situation de précarité énergétique. Comme l'a révélé l'étude stratégique énergétique en 2013, la perspective risque de s'assombrir avec la hausse des coûts de l'énergie. Sans action concertée, 36 % des ménages pourraient la subir en 2020.

Les ménages nivernais en situation de précarité peuvent recourir au dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL), que le SIEEEN abonde à hauteur de 30 000 €, pour bénéficier de sources d'énergies (gaz, électricité, fioul...).

Ce fonds géré par le Conseil général apporte une aide d'urgence pour régler les factures impayées. Mais le surendettement et le règlement voté par le Conseil général font que de nombreuses familles n'y ont plus accès. Il a représenté en 2013, un montant de 195 968 €, soit un montant moyen de 181,28 € par dossier.

Acteur investi dans le développement durable du territoire, le Syndicat a créé avec le Conseil général, en 2013, le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) pour mettre en œuvre un plan d'actions préventives.

Le FNNAME, un dispositif d'aide à la maîtrise de l'énergie

Le FNNAME inclut une détection en amont, des visites diagnostics, des aides à la réalisation de petits travaux et la présence à domicile d'un binôme composé d'un énergéticien et d'un travailleur social pour approfondir la compréhension des besoins sociaux.

Ce fonds d'investissement pour les travaux ou l'achat de matériel électroménager sobre est alimenté par le Conseil général (30 000 €), le SIEEEN (30 000 €) et abondé selon la domiciliation des bénéficiaires par les groupements de communes (Agglomération de Nevers et communautés de communes des Vaux-d'Yonne, En Donziais et Portes-du-Puisaye) à hauteur de 20 % du coût des travaux.

Le FNNAME est octroyé sur la base d'un rapport après validation des dossiers par la commission des financeurs qui examine les demandes et les

besoins, statue sur l'aide et explore toutes les solutions techniques et financières. Pour mieux accompagner les demandeurs, des solutions sociales complètent les subventions accordées pour petits travaux. L'aide peut atteindre 95 % du coût des travaux si le ménage est situé sur l'agglomération de Nevers ou sur une communauté de communes finançant le fonds, sinon 75 %, le tout plafonné à 3 500 €. Elle peut s'inscrire en complément du programme « Habiter Mieux » qui finance des travaux de confort jusqu'à 100 %.

En 2014, 133 visites ont été réalisées à domicile par un conseiller de l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN), 99 rapports examinés en commission et 120 kits d'économie d'énergie personnalisés installés dans les logements. Une cinquantaine de ménages bénéficient d'un suivi de consommation mensuelle gratuit.

50 travailleurs sociaux œuvrent avec le FNNAME aujourd'hui et adressent des fiches navettes aux conseillers info-énergie dédiés à la précarité énergétique de l'ALEN et du PNR du Morvan. Cette dynamique positive s'apprécie par la hausse de la détection en amont des ménages en difficulté.

Certains propriétaires bailleurs anticipent et



réalisent des travaux d'amélioration de l'habitat pour leurs locataires. Ils peuvent bénéficier de conseils gratuits et neutres et être accompagnés dans leurs démarches. Le SIEEEN met aussi à disposition de l'ALEN un ambassadeur de l'énergie.

La diversité des membres de la commission FNNAME avec des représentants techniques et d'élus du Conseil général, du SIEEEN (M. Renard siège en tant qu' élu), de communautés de communes, de l'Anah et du programme « Habiter Mieux » renforce la prise de conscience et la réflexion sur la précarité énergétique.

Plusieurs pistes sont étudiées pour amplifier les actions en 2015 : création d'un fonds départemental d'avance pour faciliter les travaux, micro-crédits, partenariat avec les compagnons bâtisseurs pour la réhabilitation de logements...

Les tarifs sociaux 2013 - 2014

Tarifs de première nécessité (TPN) :

Nombre de dossiers traités :

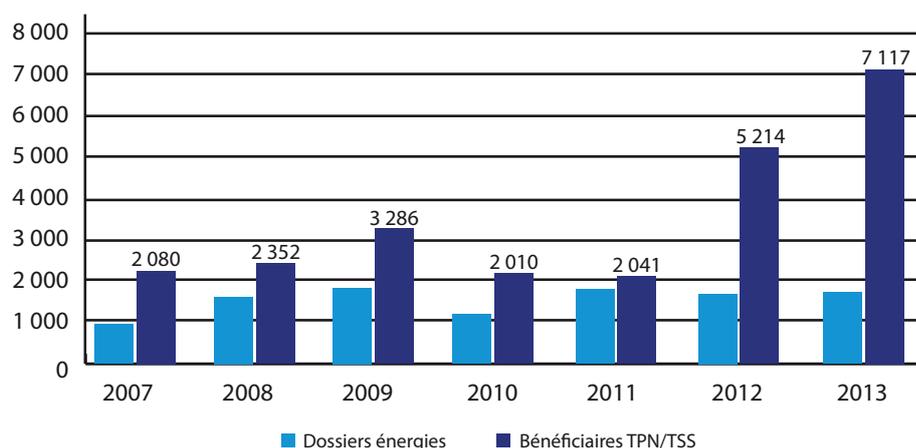
2013 : 5 426 / 2014 : 8 303

Tarifs sociaux solidarité (TSS) :

Nombre de dossiers traités :

2013 : 1 614 / 2014 : 2 350

Dossiers énergies FSL et automatisation des tarifs sociaux



> Planification territoriale de l'énergie

Une stratégie pour réussir la planification territoriale de l'énergie

En 2012, le SIEEEN s'est associé au Conseil général pour disposer d'une vision globale et territoriale des enjeux énergétiques des territoires et des habitants et envisager une stratégie de maîtrise des consommations énergétiques axée sur la recherche de l'efficacité énergétique et la valorisation des ressources énergétiques à moyen et long termes. Sa mise en œuvre implique une planification pour mobiliser les collectivités, les entreprises, les acteurs sociaux et les Nivernais.

L'étude stratégique énergétique vise à construire un projet commun permettant de donner une place centrale à la question énergétique pour le développement du territoire nivernais ; définir les objectifs départementaux en matière d'efficacité énergétique, de réduction de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables ; préciser un plan d'actions opérationnelles sur 5 ans pour renforcer les dispositifs existants, consolider les partenariats et innover sur de nouvelles modalités d'interventions sur le territoire ; et fixer les modalités de gouvernance, de suivi, d'animation et de communication de la stratégie pour la faire vivre et permettre à la Nièvre de réussir sa transition énergétique.

Une stratégie, cinq axes

Après la réalisation d'un audit exhaustif du Département en 2013, 8 groupes de travail se sont réunis, en 2014, au sein de 9 ateliers thématiques. Le COPIL a fixé 5 finalités à cette étude :

- Renforcer la capacité de rebond du territoire face à la raréfaction des énergies fossiles.
- Mobiliser durablement les ressources naturelles des territoires.
- Développer une activité économique locale autour des métiers de la transition énergétique.
- Fédérer l'ensemble des acteurs nivernais autour des enjeux de la transition énergétique.
- Stimuler l'innovation sociétale pour projeter la Nièvre dans un monde en mutation.

Ceci se traduit à travers 5 axes stratégiques et 1 axe transversal déclinés en 35 actions organisées sur 12 chantiers :

- Logement : franchir un cap en termes de qualité et de rythmes de rénovations thermiques des logements.

- Patrimoine public : atteindre l'exemplarité énergétique sur le patrimoine public.
- Entreprises : rendre les entreprises nivernaises actrices de la transition énergétique.
- ENR : développer les énergies renouvelables de manière ambitieuse.
- Aménagement : faire de l'aménagement la clé de voûte de la transition énergétique.
- Axe transversal : soutenir les acteurs dans la conduite de la transition énergétique.

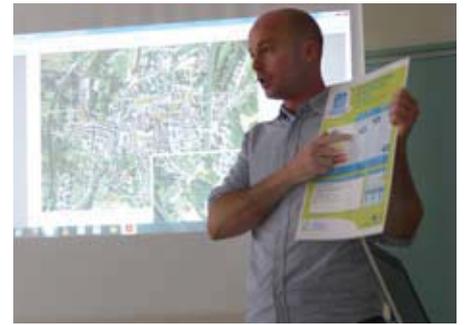
Une illustration concrète : le TePos

Porteur de la démarche d'élaboration de la stratégie énergétique départementale, le SIEEEN a souhaité relayer et accompagner l'appel à projets Territoires à énergie positive (TePos) lancé par la Région et l'Ademe.

Les 11 lauréats bourguignons engagés, sur la base d'une feuille de route déclinée en 3 étapes de 6 mois chacune, bénéficient d'un soutien méthodologique.

Les 2 lauréats nivernais sont la communauté de communes des Vaux-d'Yonne et celle d'Entre Nièvrès et Forêts déjà engagées dans la transition énergétique et les communes nivernaises de la communauté de communes Portes-de-Puisaye-Forterre.

Aidées par le SIEEEN pour répondre à l'appel à projets, elles peuvent s'appuyer également sur ses diverses compétences (audit énergétique global, éclairage public, mobilité électrique, énergies renouvelables, études micro hydrauliques, traitements des déchets...).



Leur accompagnement a aussi porté sur l'identification d'actions de développement local ne relevant pas des missions du Syndicat. Ces territoires « TePos » deviennent progressivement une référence pour les autres communautés de communes.

Illustration concrète de la stratégie énergétique départementale, la démarche TePos donne une cohérence aux actions du SIEEEN sur un même territoire. Déjà identifié au niveau régional comme structure d'appui collectif des TePos nivernais, le Syndicat apporte également une assistance individuelle à chaque communauté de communes.

Le SIEEEN compte profiter de cette dynamique pour entraîner d'autres collectivités en diffusant de l'information, en animant des rencontres d'échanges méthodologiques et en étendant les actions qu'il initie à d'autres collectivités.

Renforcer et fiabiliser le réseau d'électricité nivernais

Depuis 1946, le SIEEEN remplit sa mission de service public d'alimenter les Nivernais en électricité. Il prend ainsi en charge différentes opérations visant à optimiser et sécuriser le réseau d'électricité sur l'ensemble du territoire. Les usagers peuvent aussi se rapprocher du Syndicat pour bénéficier de son expertise et trouver des solutions performantes pour leurs installations.



Le premier semestre 2014 a été marqué par un apaisement des relations avec la direction régionale d'ERDF. Grâce à ce climat d'entente cordiale, les 187 départs mal alimentés (DMA) relevés lors du précédent inventaire ont pu faire l'objet de mesures. Le SIEEEN et son concessionnaire ont signé une convention unique en son genre en France, portée au niveau national par la FNCCR, dans laquelle ils se sont engagés à traiter ces dossiers chacun pour moitié durant l'hiver 2014-2015. Une réunion en 2015 permettra de mettre en commun les analyses faites afin d'identifier les DMA non-répertoriés dans l'outil SIG d'ERDF.

La politique nationale systématique et intentionnelle d'ERDF vise depuis plusieurs années à réduire de façon importante le nombre de DMA. L'objectif est bien une diminution des dotations allouées aux syndicats départementaux d'énergies alors qu'elles sont essentielles à l'amélioration des réseaux. Le Département avait déjà perdu 66 % des départs mal alimentés

en 2012. Si les analyses en cours sur le terrain démontrent qu'il existe au moins 30 % de DMA, le SIEEEN pourra apporter la preuve au niveau national que le SIG d'ERDF, au moins en Nièvre, comporte 30 % d'erreurs.

Ces erreurs sont d'ailleurs visibles concrètement ! Dans le cadre des renforcements 2014, ERDF a confié au SIEEEN 20 urgences à traiter au coup par coup. 7 dossiers seront financés en 2016 dû à des augmentations de puissance effectives prévues à cette période. Les 13 autres ont été pris en charge pour un traitement avant la fin de l'hiver 2015. Afin de financer ces urgences, le service Électricité a dû décommander et reporter 5 opérations à 2015.

Le SIEEEN ne peut que déplorer les défaillances de son concessionnaire alors que les besoins sont réels. Pour les pallier, il agit à deux niveaux. Le service Électricité sensibilise les élus sur la nécessité de lui faire remonter les plaintes des usagers afin de faciliter les interventions sur site,

et ce quel que soit le maître d'ouvrage concerné. Il détermine le niveau de qualité de la desserte des abonnés insatisfaits en faisant des mesures des réseaux sur site avec ses analyseurs.

Un technicien de la zone assure, en outre, des visites de terrain et repère les réseaux à étudier, notamment les réseaux fils nus présentant des signes de vétusté. Cette activité très chronophage est toutefois indispensable, elle permet de traiter de manière plus exhaustive les chutes de tension et la vétusté des ouvrages.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le SIEEEN est exploitant déclaré au Guichet unique au titre des réseaux d'éclairage public. Pour rationaliser son fonctionnement et mettre en cohérence les exigences réglementaires et les interventions sur le terrain, le service Électricité a intégré la compétence Carto 200 depuis septembre 2013. Il a renforcé, dans ce cadre, son équipe et revu son organisation interne en intégrant un nouvel agent qui s'occupe essentiellement des déclarations de travaux et déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT), de l'instruction des certificats d'urbanisme et permis de construire. Le technicien cartographe et PLU du Syndicat poursuit, quant à lui, les analyses techniques des réseaux qui complètent les départs en contrainte.

Il instruit aussi les dossiers, participe aux réunions du plan local d'urbanisme (PLU) aux cartes communales et apporte aux communes des conseils techniques sur les zones à urbaniser. Malgré la convention signée en 2001 avec ERDF sur les plans de récolement à l'échelle 1/200^e dans le cadre des travaux d'électrification, le Syndicat se heurte toujours au refus du concessionnaire d'échanger cette donnée qui permettrait de constituer un fonds de plans fournis par les entreprises de réseaux. Le SIEEEN a maintenu, cependant, la procédure avec 377 dossiers traités contre 492 en 2013.

Renforcements de réseaux

38 opérations ont été commandées en 2014 pour un montant total de 1 632 000 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 25 renforcements programmés.
- 13 renforcements en urgence coup par coup.

Le SIEEEN utilise pour financer ces travaux :

- FACé A/B : 973 000 € TTC.

Dotations financières 2014

FACé AB (Programme Extension)	195 000 €
FACé AB (Programme Renforcement)	778 000 €
FACé C	445 000 €
FACé S	264 000 €
FACé S'	418 000 €
CG 58 (Prélèvement sur TCPE)	300 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	250 000 €

Réalisations SIEEEN 2014

Types d'opérations	Poses (en km)	Dépose (en km)
Renforcement	16,55	12,7
Sécurisation d'ouvrages	20,1	17,5
Dissimulation	10,75	10,55
Extension	9,5	0

retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant le 30 avril 2014. Grâce à ces nouvelles dispositions, la consommation des crédits FACé C a pu être accélérée, même si sur le plan national, le SIEEEN figurait déjà parmi les syndicats qui les utilisent le plus rapidement démontrant ainsi la réalité des besoins, et ce, bien avant que n'intervienne la réforme du FACé.



La législation imposant, par ailleurs, la dissociation des réseaux d'éclairage public et de distribution d'électricité, une nouvelle procédure est appliquée pour mettre en cohérence ces interventions lorsque les travaux sont sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF.

- FACé C : 445 000 € TTC.
- Plan Départemental Environnement (PDE) financé avec l'aide du Conseil général 300 000 € TTC.

Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

Le SIEEEN a commandé 46 chantiers en 2014 pour un montant de 2 265 000 € TTC.

Extensions de réseaux

Les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) encadrent les modalités des financements des extensions de réseaux depuis 2001. Elles confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires au raccordement des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est à la charge du demandeur.

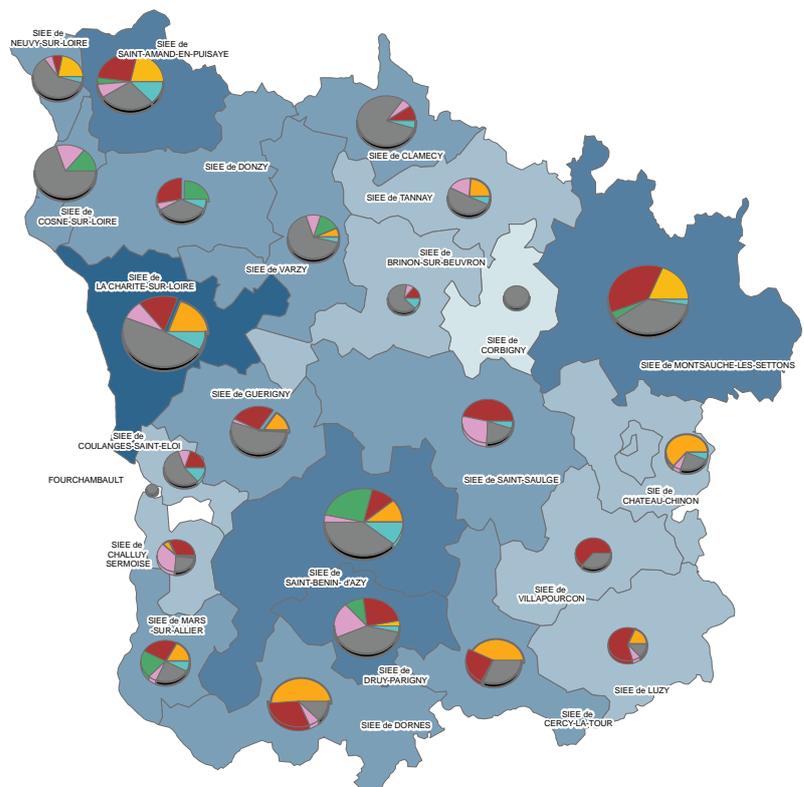
En 2014, 54 opérations ont été commandées pour un montant de 884 702 € TTC ; 36 chantiers ont été mis en service.

Dissimulations de réseaux

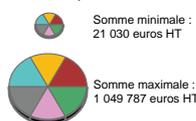
En 2014, le SIEEEN a passé commande de 20 opérations pour un montant de 1 219 240 € TTC. Les demandes en instance demeurent importantes avec 69 dossiers en attente de financement. Ils représentent 4 années de programmation de travaux. Si le FACé C finançant le sous-programme « environnement » a été maintenu en 2012, les dotations du Syndicat sont demeurées identiques à celles de son programme 2013. ERDF continue de militer sur le plan national pour la suppression de ces dotations estimant qu'elles ne revêtent pas un caractère prioritaire...

Si les élus veulent enfouir leurs réseaux de distribution d'électricité pour des raisons esthétiques, ils doivent prendre directement à leur charge le coût des travaux selon le concessionnaire. Le 19 novembre 2014, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année. Les communes

Travaux d'électricité et d'éclairage public par syndicat primaire



Répartition des investissements réalisés par le SIEEEN



- Travaux de renforcements
- Travaux sur réseaux vétustes
- Travaux de dissimulation
- Travaux d'extensions
- Travaux sur réseaux d'éclairage public
- Travaux de génie civil télécom

Investissements réalisés par syndicat primaire en euro

- 0
- 1 - 99 999
- 100 000 - 299 999
- 300 000 - 599 999
- 600 000 - 999 999
- Plus de 1 000 000

> Réseau énergie électrique

Depuis deux ans, le Syndicat fait un état des lieux exhaustif des ouvrages. Il a pu constater ainsi le mauvais état des réseaux de distribution en fils nus sur les lots 3 et 5 (zone sud). Pour activer leur remise en état, un accord a été trouvé avec son exploitant afin de répertorier tous les incidents et traiter ces dossiers dans le cadre de travaux « réseaux vétustes ».

Le SIEEEN utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 264 000 €.
- Tranche S' du FACé (faible section) : 418 000 €.
- Maintien du programme réseaux vétustes co-financé par ERDF et le SIEEEN : 250 000 € de subvention ERDF représentant 40 % du montant HT, soit 750 000 € TTC de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEEEN.
- Programme complémentaire « syndical sécurisation » financé sur fonds propres du SIEEEN : 660 000 € TTC.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2014, 148 dossiers liés aux détections sur site étaient encore à traiter.

Maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations

coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours retenues comme chantier prioritaire. La maîtrise de la demande d'énergie est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Différentes solutions réseaux sont possibles en MDE : l'installation d'un décaleur/adaptateur de tension (DAT) qui permet d'augmenter la tension en aval de l'appareil au détriment de la partie amont, la mise en place d'un convertisseur tri-mono pour répartir la consommation d'un abonnement monophasé sur 3 phases ou l'installation d'un équilibreur de réseau.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle. L'information et l'association des délégués communaux aux actions MDE réseaux sont au cœur du dispositif, leur implication étant très utile auprès des usagers concernés.

En 2014, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le SIEEEN n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité.

Enfouissement des réseaux de télécommunication Orange

Le SIEEEN a poursuivi, en 2014, la renégociation de la convention signée en 2005 avec Orange. Elle matérialise sur le plan local les dispositions

de la loi sur la confiance dans l'économie numérique. Celle-ci prévoit la coordination des opérations de dissimulation esthétique des réseaux.

Le SIEEEN subit toujours un manque de réactivité d'Orange qui a mis en place un planning glissant. Il est de ce fait difficile d'obtenir les études permettant la mise en œuvre des opérations d'enfouissement des réseaux. Le Syndicat est confronté à un retard de 12 à 18 mois sur les interventions de câblage du réseau. Il est constaté que l'opérateur bloque les travaux lorsque son niveau d'investissement annuel est atteint.

Le SIEEEN ne peut pas, dès lors, déposer les supports sur lesquels reste provisoirement accroché le câblage aérien. Au regard de cette réalité très pénalisante pour la Nièvre, Orange s'était engagé à résorber le programme 2012-2013. Comme convenu, ce dernier a été entièrement traité au premier semestre 2014 avec la promesse de revenir à une situation normale en 2015.

Sur les 32 opérations prévues en 2014, seules 23 ont été mises en service pour un montant de 515 340 € TTC.

Les négociations sur la propriété du génie civil accueillant les câbles sont toujours en cours. Si les discussions aboutissent, les syndicats pourraient les construire et les louer aux opérateurs présents sur le territoire, évitant ainsi l'accroissement des délais de réalisation et assurant le remboursement des investissements par un loyer.

Opérations SIEEEN pour les abonnés 2010-2013

Années	Renforcements		Sécurisations		Dissimulations		Extensions	
	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC	Abonnés	Montants € TTC
2011	273	3 062 253	119	1 108 683	301	1 401 297	90	1 268 908
2012	198	2 202 000	177	1 600 000	254	1 794 000	60	1 843 000
2012	113	1 920 800	237	1 824 000	209	1 750 605	52	1 093 410
2014	117	1 632 000	228	2 665 000	325	1 219 240	52	884 702

Cartographie des réseaux électriques (Carto 200)

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers	379	406	379	492	377

> Régie SIEEEN Chaleur

Promouvoir l'utilisation raisonnée des ressources naturelles pour accéder à l'autosuffisance énergétique

Conscient des enjeux environnementaux, énergétiques et économiques pour un territoire rural comme la Nièvre, le SIEEEN promeut des solutions à base d'énergies renouvelables et développe les réseaux de chaleur.



Depuis sa création en 2012, la Régie SIEEEN Chaleur a investi 5 800 000 € dont 2 503 000 € en 2014. Avec les élections municipales, les projets et les prises de décision ont été retardés. La régie a pu ainsi récupérer les subventions dues et retrouver une stabilité financière. Grâce au développement des réseaux de chaleur, le Département a évité de consommer 413 600 l de fioul et de rejeter 1 620 t de CO₂.

Régie SIEEEN Chaleur

La Nièvre dispose de ressources naturelles abondantes. Le SIEEEN souhaite acheter du bois issu de l'exploitation des forêts nivernaises (220 000 ha) pour produire et distribuer de la chaleur à ses collectivités membres.

Il a confié cette mission à SIEEEN Chaleur, régie à simple autonomie financière opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2012.

Les collectivités adhérentes doivent transférer au Syndicat leur compétence pour produire et distribuer de la chaleur. SIEEEN Chaleur, investit, réalise, exploite les installations et vend

la production de chaleur selon un comptage calorifique pour chaque abonné du réseau.

Les communes choisissent aujourd'hui de rétrocéder la gestion et l'exploitation de leur réseau de chaleur à la régie du Syndicat. Elles peuvent ainsi profiter des subventions accordées dans le cadre du Plan Énergie Climat Bourgogne (PECB) environ 60 % du coût total en 2014. Dans le cadre de l'exploitation en régie, elles bénéficient, en outre, d'une fiscalité avantageuse qui leur permet d'avoir une TVA à 5,5 % sur l'abonnement et la partie fourniture de chaleur au lieu de 20 % dans le cadre d'une mise à disposition des équipements.

En 2014, sur 13 réseaux de chaleur en exploitation, 6 étaient en transfert partiel de compétence et 7 en exploitation directe régie. 6 projets étaient en phase d'étude de faisabilité, 2 en avant-projet sommaire et 1 en avant-projet définitif.

Du point de vue environnemental, les réalisations répondent au PECB, objectif européen dit 3 X 20,

qui consiste à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie et atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique d'ici 2020.

La régie collabore en amont avec l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN) et le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) qui assurent les analyses d'opportunité et les études de faisabilité. SIEEEN Chaleur est aujourd'hui le premier opérateur en thermie bois de la Nièvre avec 5,4 MW exploités.

Fort de son expérience acquise en étude, réalisation et suivi de projet, le SIEEEN peut passer du réseau de chaleur rural au réseau urbain de plus grande ampleur comme à :

- Château-Chinon. Le projet de chaufferie sur le site de l'EIAT est demeuré en attente d'accord officiel de la Région pour étendre le réseau pour raccorder les lycées du Morvan et François Mitterrand, en 2014. La chaufferie, d'une puissance de 2 000 kW bois et 4 000 kW fioul pour 800 m de linéaire de réseau, alimentera, en outre, les locaux de l'ancienne imprimerie de l'Armée de terre et des locaux d'entreprises sur le site de l'ancienne usine DIM. L'opération est évaluée à 1 600 000 €.
- La Charité-sur-Loire, un réseau de chaleur de grande puissance (2 100 kW bois, 4 000 kW gaz et 2 800 m de linéaire de réseau). Maître d'ouvrage de l'opération, le SIEEEN confiera l'exploitation à un fermier. Il a finalisé le dossier de consultation du contrat d'affermage en 2014 et lancera cette consultation, en 2015, pour trouver un prestataire de service spécialisé en exploitation de chauffage. La maîtrise d'œuvre a été confiée au service Patrimoine et Énergies et au bureau d'étude Inddigo. Fin 2013, le Syndicat avait déjà retenu un assistant à maître d'ouvrage (Calia Conseil) pour l'aider à monter le dossier de consultation de délégation de service public.

Le SIEEEN souhaite également investir à travers sa régie dans une filière biomasse en valorisant la filière bois et des circuits d'approvisionnement courts.

En septembre 2014, SIEEEN Chaleur a assuré la fabrication de 500 t de plaquettes bois pour compenser un lot d'approvisionnement non-attribué en raison de l'inflation exorbitante des prix, de l'ordre de 20 %.

> Régie SIEEEN Chaleur

Le développement de cette filière s'appuie sur un achat de plaquettes forestières au secteur agricole nivernais (250 t) et pour moitié sur l'achat, le déchiquetage et le stockage de bois sur la plateforme de traitement des déchets de Château-Chinon.

Des partenariats sont recherchés avec l'association des communes forestières nivernaises pour la fourniture de plaquettes bois alimentant les réseaux en exploitation. Les négociations devraient se concrétiser en 2015. Pour pouvoir garantir une part de fourniture en plaquettes forestières, le Syndicat souhaite mettre en place un plan d'aménagement territorial (PAT) avec le Pays Bourgogne Nivernaise.

Ce PAT vise à améliorer l'utilisation de la ressource bois en différenciant le bois de gros œuvre de la filière plaquettes. Il regroupe les propriétaires fonciers, les communes forestières et les acteurs publics pour une gestion raisonnée et optimisée de la forêt qui inclut un investissement dans son entretien et sa replantation.

Analyses d'opportunité (AO) et études de faisabilité (EF) 2014

Collectivité	Descriptif du projet	AO / EF	Consommation (MAP/an) prévisionnelle de bois	Montant (€ HT) d'investissement
Millay (rénovation et extension)	10 bâtiments / 300 kW bois - 300 kW fioul / 500 ml de tranchée	AO	870	550 000
Varzy 2	11 bâtiments / 800 kW bois - 1 100 kW gaz / 1 200 ml de tranchée	EF	3 080	1 600 000
Corbigny	7 bâtiments / 900 kW bois - 1 200 kW fioul / 390 ml de tranchée	EF	3 850	820 000
Pouilly-sur-Loire	7 bâtiments / 200 kW bois - 200 kW gaz / 300 ml de tranchée	EF	700	728 300
Clamecy	8 bâtiments / 1 500 kW bois - 2 800 kW gaz / 1 800 ml de tranchée	EF	5 130	1 830 000
La Fermeté	4 bâtiments / 70 kW bois / 50 ml de tranchée	EF	125	180 000
Urzy	10 bâtiments / 400 kW bois - 500 kW gaz / 760 ml de tranchée	EF	1 130	570 000
Châteauneuf-Val-de-Bargis	9 bâtiments / 400 kW bois - 420 kW gaz / 420 ml de tranchée	AO	1 050	420 000
La Charité-sur-Loire	17 bâtiments / 2 100 kW bois - 3 000 kW gaz / 2 360 ml de tranchée	Avant projet sommaire	7 020	2 470 000
Entrains-sur-Nohain	7 bâtiments / 600 kW bois - 700 kW gaz / 450 ml de tranchée	Avant projet sommaire	2 100	1 050 000
Château-Chinon 2 (extension)	2 bâtiments / 1 900 kW bois - 4 000 kW gaz / 730 ml de tranchée 1 150 ml de tranchée	Avant projet définitif	3 045	706 782

Exploitations 2014

Communes	Rôle du SIEEEN	Descriptif du projet	Consommation annuelle de bois (MAP/an)	État d'avancement	Montant (€ HT) d'investissement	Montant (€) des subventions
Corancy	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 60 kW / 30 ml de tranchée	95	Exploitation communale	99 500	69 510
Lormes	Maîtrise d'ouvrage	6 bâtiments / 360 kW bois - 110 kW fioul / 260 ml de tranchée	600	Exploitation Régie	575 294	460 235
Planchez	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 150 kW bois - 70 kW fioul / 180 ml de tranchée	220	Exploitation communale	378 100	280 130
Arleuf	Maîtrise d'ouvrage	5 bâtiments / 150 kW bois - 150 kW fioul / 350 ml de tranchée	250	Exploitation communale	381 636	302 140
CC Pays Corbigeois	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 390 kW bois - 450 kW fioul / 100 ml de tranchée	666	Exploitation Régie	435 200	293 761
Montigny-en-Morvan	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 70 kW / 50 ml de tranchée	125	Exploitation communale	221 230	164 048
Varzy 1	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 400 kW bois / 400 ml de tranchée	430	Exploitation Régie	419 700	302 185
Ouroux-en-Morvan	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 300 kW bois / 60 ml de tranchée	250	Exploitation communale	284 900	210 700
St-Amand-en-Puisaye	Maîtrise d'ouvrage	2 sites / 450 kW bois - 480 kW gaz / 400 ml de tranchée	670	Exploitation Régie	597 155	406 095
Bazolles	Maîtrise d'ouvrage	4 bâtiments / 70 kW / 120 ml de tranchée	140	Exploitation communale	212 039	148 427
Billy-sur-Oisy	Maîtrise d'ouvrage	3 bâtiments / 70 kW / 60 ml de tranchée	70	Exploitation Régie	225 513	169 135
Saint-Saulge	Maîtrise d'ouvrage	6 bâtiments / 200 kW - bois 340 kW fioul / 290 ml de tranchée	550	Exploitation Régie	437 598	297 567
Château-Chinon (mairie-piscine)	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 400 kW bois / 180 ml de tranchée	680	Exploitation Régie	400 578	264 381
Château-Chinon (E.I.A.T)	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 1 280 kW bois - 630 kW fioul / 70 ml de tranchée	3 045	Exploitation Régie	872 543	628 230
Brassy	Maîtrise d'ouvrage	2 bâtiments / 200 kW bois - 300 kW gaz / 200 ml de tranchée	420	Exploitation Régie	421 300	233 000

Micro hydraulique

Entre 2006 et 2010, le SIEEEN avait fait un recensement départemental des sites potentiels de production d'énergie hydraulique. Il avait retenu 6 sites (3 publics et 3 privés) présentant un retour sur l'investissement théorique inférieur à 15 ans.

Après les études de faisabilité en cours de réalisation, les 3 sites des Forges de la Chaussée à Cosne-sur-Loire, du Moulin Botté à Clamecy et du Moulin Bousset à Chiddes pourraient être l'objet d'une exploitation. Un dialogue a été instauré avec les associations environnementales et les services de l'État pour que soit préservée la continuité écologique lors des travaux.

Le SIEEEN a poursuivi, par ailleurs, son diagnostic des Forges royales de Guérigny. Le complément d'expertise sous-marine a confirmé l'ampleur des zones fragilisées des ouvrages maçonnés aussi bien en surface que sous l'eau.

Le bâtiment étant classé à l'Inventaire Supplémentaire des monuments historiques, le Syndicat doit présenter une note de synthèse ainsi qu'un chiffrage des travaux envisagés à la Conservation régionale des monuments historiques pour la rénovation de la turbine, l'installation d'un générateur, l'automatisation des vannes et le raccordement au réseau, d'une part. Des travaux annexes pourraient concerner, d'autre part, la commune lors de la mise hors d'eau du canal de dérivation alimentant les forges.

Le montant total de l'opération représenterait un investissement de 900 000 € soit 600 000 € à la charge du Syndicat pour la micro hydraulique et 300 000 € pour la réhabilitation des ouvrages d'art, des ponts et de la maçonnerie. Ce projet a bénéficié des aides financières de l'Ademe qui a financé à hauteur de 80 % l'étude de faisabilité (2 006,40 € HT) et 70 % de l'avant-projet sommaire (7 350 € HT).

Ce site permettrait une production d'électricité de 23 500 kWh générant 26 500 € HT de recette pour un temps de retour de 19 ans.

Photovoltaïque

L'arrêté du 4 mars 2011 a marqué la fin du moratoire pour la filière photovoltaïque et instauré un système de quotas annuels pour le raccordement des nouvelles installations. En 2011, les nouveaux tarifs d'achat avaient connu

une baisse de 20 %, la tendance s'est poursuivie en 2012 et 2013 avec une nouvelle baisse de 7 % par trimestre. Ce qui réduit la lisibilité à moyen terme des projets et nuit à la pérennité de la filière.

Les installations au sol ou supérieures à 100 kWc doivent désormais passer par un appel d'offres auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie. Parallèlement, le nouveau plan de tension et l'augmentation des coûts de raccordement imposés par ERDF, influent sur la rentabilité des installations photovoltaïques.

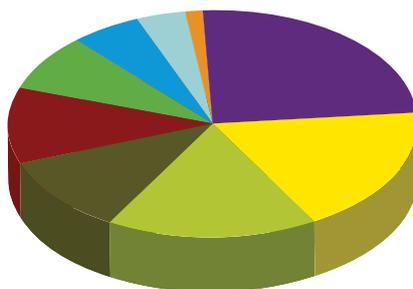
En 2014, le SIEEEN a mis en service les centrales photovoltaïques intégrées en toiture du Sictom des Morillons à Saint-Honoré-les-Bains (239 m² pour une production de 36 kWc) et du gymnase de Coulanges-lès-Nevers (430 m² pour une production de 60 kWc). Ces deux projets, entièrement financés par le Syndicat, ont nécessité un investissement respectif de 80 203 € et 130 805 €.

Le Syndicat dispose aujourd'hui de 9 installations photovoltaïques en exploitation. Avec le retour sur expérience et le suivi mis en place, le SIEEEN peut désormais prendre en compte les variations d'ensoleillement afin de comparer productions théorique et réelle.

La correction des données 2014 a montré que la quasi totalité des installations sont conformes aux productions d'énergies théoriques voire supérieures. Grâce à ces données, le Syndicat peut confirmer la pertinence d'investir dans le photovoltaïque en Nièvre.

Production des 9 centrales photovoltaïques 2014

Puissance totale : 220 kWc
Production totale : 217 871 kWh



■	Coulanges-lès-Nevers - Puissance : 60 kWc - Production : 53 529 kWh
■	Pays Corbigeois - Puissance : 36 kWc - Production : 39 605 kWh
■	Saint-Honoré-les-Bains - Puissance : 36 kWc - Production : 36 467 kWh
■	Magny-Cours - Puissance : 22 kWc - Production : 24 161 kWh
■	Saint-Germain-Chassenay - Puissance : 22 kWc - Production : 23 923 kWh
■	Saint-Amand-en-Puisaye - Puissance : 17 kWc - Production : 17 650 kWh
■	Saint-Benin-d'Azy - Puissance : 12 kWc - Production : 11 005 kWh
■	Cervon - Puissance : 12 kWc - Production : 8 900 kWh
■	Lormes - Puissance : 3 kWc - Production : 2 631 kWh



L'éclairage public est un poste de consommation énergétique très important pour les collectivités. Son impact économique et environnemental grandissant et les exigences réglementaires de plus en plus contraignantes imposent sa mise aux normes et sa modernisation. Le service Électricité et le Service collectif d'entretien de l'éclairage public (SCEEP) apportent aux collectivités leurs expertises ainsi que des solutions performantes, esthétiques et moins énergivores pour tendre vers la maîtrise de leur demande d'énergie et un meilleur respect de l'environnement.

18 - 23

Optimiser le réseau d'éclairage public pour renforcer l'efficacité énergétique

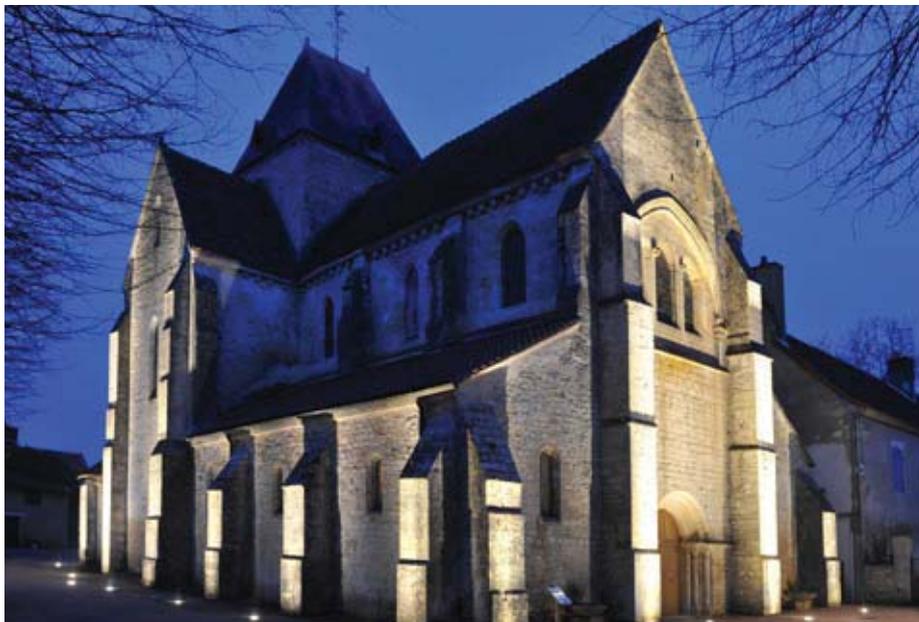
24 - 29

Acte IV de la politique déchets : inscrire la gestion des déchets dans un modèle d'économie circulaire

30 - 32

Proposer aux collectivités la gestion de patrimoine optimisée

Optimiser le réseau d'éclairage public pour renforcer l'efficacité énergétique



Face au désengagement de l'État, à l'augmentation constante des coûts sur fond de crises économiques successives, la réduction des factures énergétiques est un enjeu majeur pour les collectivités. Par son organisation, le SIEEEN a bâti une démarche globale qui favorise une gestion durable et cohérente du réseau d'éclairage public.

Une approche qui favorise les économies d'énergies

L'approche du SIEEEN vise à atteindre la sobriété et l'efficacité énergétique. Elle regroupe un ensemble de paramètres qui permettent une réduction rationnelle de l'énergie.

Diagnostic et schéma directeur en amont

Pour ce faire, il conçoit en amont un schéma directeur d'éclairage public pour apporter des solutions cohérentes aux collectivités. Son élaboration avec un concepteur lumière nécessite, au préalable, un audit complet qui inclut une analyse sociale, urbaine et fonctionnelle ainsi qu'un diagnostic exhaustif de l'existant. C'est sur la base de cette étude qu'il propose les nouveaux aménagements qui vont permettre de combiner différents objectifs pour mettre en valeur les villes et les villages du Département.

Ce guide référence fournit des réponses en adéquation avec différents critères d'ordre architectural, financier, géographique, historique,

urbanistique, socio-économique et technique. Les principes d'éclairage et les niveaux d'éclairement sont présentés par zone sur des cartes associées à une charte pour le mobilier et des solutions technologiques. La collectivité dispose, en outre, d'une approche financière pour l'aider à prioriser ses investissements dans le temps. Elle peut ainsi définir son ou ses plan(s) lumière pour mettre en valeur son patrimoine, sécuriser les espaces, renforcer son identité nocturne, entre autres.

En 2012, le PNR du Morvan avait confié aux trois syndicats d'électricité de Bourgogne ayant compétence en matière d'éclairage public, la réalisation d'une charte lumière qui servira de référentiel aux territoires à l'avenir. Le SIEEEN avait fait le diagnostic énergétique des

50 communes nivernaises en 2013. Le 6 février 2014, a eu lieu la signature de la charte lumière de l'éclairage de l'éclairage public et privé du Morvan. Les diagnostics sont désormais présentés aux 50 communes du Morvan lors de réunions individuelles. Ces dernières disposeront d'informations précises pour prioriser les investissements, éventuellement nécessaires sur leur parc, qui permettent de réduire leurs consommations d'énergies de 30 % et limiter l'impact de l'éclairage public sur l'environnement et les troubles excessifs à la faune et aux écosystèmes. Un guide technique recensant l'ensemble des diagnostics a été élaboré en 2014. Ce référentiel aidera les collectivités à planifier les travaux sur plusieurs années. Le SIEEEN ayant concouru à l'appel à projets DIAGNOSTIC EP, les 50 diagnostics ont pu être valorisés en CEE.

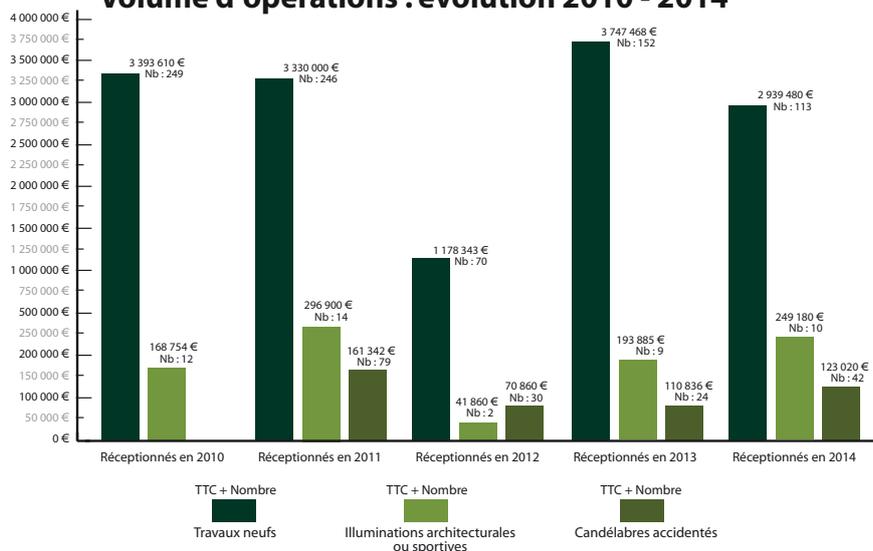
Le Syndicat a élargi cette action à l'échelle départementale en finançant 112 diagnostics qui seront complétés en 2015 par une centaine d'autres. L'objectif est de permettre aux collectivités nivernaises d'avoir une connaissance précise de leur parc d'éclairage public et de prévoir les investissements pour réduire et stabiliser leur facture énergétique dans la durée.

L'installation d'équipements et matériels les plus performants

Grâce aux données recueillies lors des relevés des foyers lumineux et l'analyse des réseaux, le SIEEEN peut adresser des propositions adaptées à chaque collectivité et apporter son expertise aux 282 communes, 3 communautés de communes et le Conseil général qui lui ont transféré à ce jour, leur compétence éclairage public.

Parallèlement aux diagnostics, le Syndicat a rénové 100 km de réseaux dans le cadre de la mise en conformité (NF C17-200) et changé 25 armoires d'éclairage public et 600 luminaires. Il privilégie

Volume d'opérations : évolution 2010 - 2014



> Réseau d'éclairage public

depuis quelques années les technologies LED et les réflecteurs très plats qui permettent d'orienter 95 % du flux sur les zones à éclairer, évitant ainsi les nuisances lumineuses. Cette solution fiable et durable réduit les coûts d'entretien des lampes étanches et résistantes à la poussière et aux insectes.

27 communes nivernaises étaient éligibles au fonds Ademe dédié à la rénovation du parc d'éclairage public vétuste suite à l'étude réalisée par le Syndicat. Grâce aux subventions obtenues, 2 090 luminaires ont été remplacés en 2014. Ces communes ont bénéficié d'une solution à long terme axée sur un réajustement des abonnements, des équipements recyclables à 95 %, des éclairages LED.

Elles pourront réduire de 50 % leur consommation d'énergie liée à l'éclairage public. La campagne de suppression des ballons fluorescents générera une économie d'énergies de 700 000 kWh au total.

En Nièvre, 5 316 ballons fluorescents sont encore en service. Avec l'arrêt en 2015 de la fabrication des lampes ballons à vapeur de mercure, le SIEEEN envisage de financer leur remplacement

sur 3 ans et d'en demander le remboursement aux communes sur le coût du luminaire vétuste.

Le SCEEP assure le suivi et la gestion de ces installations. En 2014, il a effectué 3 007 interventions sur site contre 3 047 en 2013. 518 lanternes de style ont été entretenues (nettoyage et changement des lampes). L'opération de maintenance d'éclairages particuliers a été renouvelée pour les projecteurs d'illumination valorisant le patrimoine bâti, les projecteurs sur les terrains de sport, les bornes d'éclairage de 24 campings municipaux et les flashes de signalisation routière raccordés à l'éclairage public.

La mise en œuvre de nouvelles techniques pérennes

Le service technique et le service collectif d'entretien de l'éclairage public du SIEEEN sont fréquemment sollicités, par ailleurs, pour rechercher des techniques innovantes et pérennes.

À travers la déclinaison de son programme de rationalisation et de modernisation de

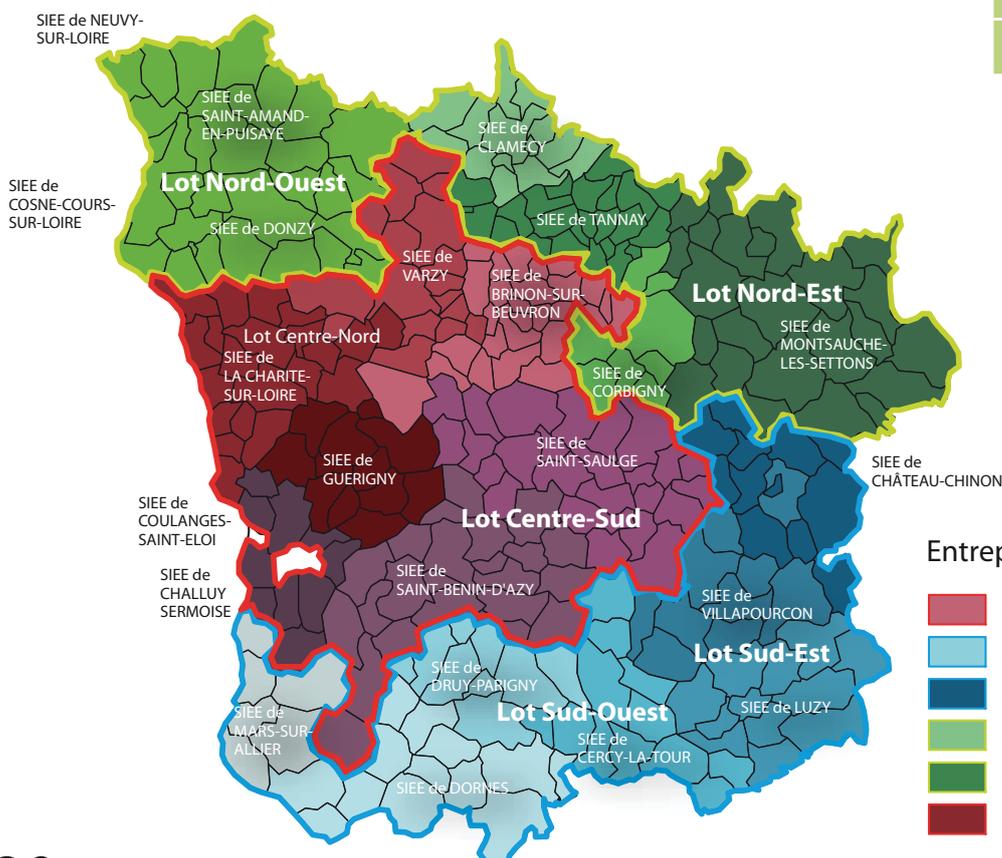
l'éclairage public initié depuis de nombreuses années, le Syndicat équipe les communes d'horloges astronomiques en remplacement des commandes traditionnelles : horloges et cellules dans le cadre du transfert de compétence.

En faisant le choix de moderniser leurs équipements, les communes bénéficient d'une aide du SIEEEN, il ne reste plus à leur charge que 25 % des coûts d'installation. Celles qui sont équipées d'horloges astronomiques profitent d'un forfait de maintenance réduit de 50 % et d'un gain sur leurs consommations d'énergie de 3 % à 5 %. Elles peuvent aussi recourir à une programmation à la demande selon les événements annuels qu'elles organisent.

Le remplacement des cellules par l'installation d'horloges astronomiques permet une économie de 250 000 km sur les déplacements annuels liés aux changements d'horaires.

Le Syndicat peut réduire ainsi son impact environnemental, maintenir son prix forfaitaire et renforcer son service d'entretien et de maintenance de l'éclairage public.

Découpage par zone pour les marchés en 2014



Montant de travaux par type d'opération en 2014

Transfert : 298	4 436 427 €
Prestation : 10	110 076 €

Zones techniciens

- Zone nord
Stéphane Semiao (Contrôleur)
Johnathan Vogt (Technicien)
- Zone centre
Julien Jonard (Contrôleur)
Jérémy Gilbert (Technicien)
- Zone sud
Julien Hubert (Contrôleur)
Stéphane Boudot (Technicien)

Entreprises par lots

- Zone centre : **Lot 1** EE (Decize) - CEME (Imphy)
- Zone sud : **Lot 2** Entreprise Électrique et CEME
- Zone sud : **Lot 3** BBF
- Zone nord : **Lot 4** Eiffage (Longvic 21)
- Zone nord : **Lot 5** CEE - (Cosne-Cours-sur-Loire)
- Zone centre : **Lot 6** CEE (Val de Loire) / VIGILEC

En outre, lors de la mise aux normes de l'éclairage public des collectivités, le SIEEEN privilégie les ballasts électroniques afin d'optimiser le fonctionnement de la source avec une moindre consommation ainsi que des matériels qui préservent la constance photométrique, résistent aux aléas climatiques et s'entretiennent facilement.

Grâce à ces solutions, les collectivités peuvent mieux intégrer lanternes et candélabres dans l'habitat. Elles profitent aussi, d'un meilleur rendement énergétique et peuvent réduire d'au moins 20 % leurs consommations. Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les marchés de travaux privilégient le ballast électronique, solution fiable et performante à même d'aider les collectivités à réduire l'impact de la fin du tarif réglementé et de la hausse des coûts de l'énergie.

Les communes qui ne comptent plus que trois cellules traditionnelles ainsi que les zones sensibles et peu accessibles sont équipées d'horloges astronomiques. Lors des installations, le SCEEP assure la mise en conformité selon la norme C 17-200. En 2014, les 150 autres installations prévues n'ont pas été réalisées, les marchés n'ayant pu être notifiés suite à un recours d'un fournisseur. La Nièvre ne compte plus que 491 horloges traditionnelles.

En instaurant une veille constante, le SIEEEN peut mettre en œuvre des technologies de dernière génération. À La Charité-sur-Loire, un système centralisé synchronisé EPAR -dont les composants électroniques ne sont plus fabriqués- a été remplacé par un émetteur XYLOS plus performant (possibilité de commande à distance par liaison GSM et possibilité de travailler par quartier). Grâce à cet équipement, les 53 commandes d'éclairage public de la commune peuvent être gérées en un point de programmation en on-off (allumage - extinction).

Outre le gain de temps et la réduction des déplacements, les nouveaux récepteurs liés à l'émetteur XYLOS peuvent être configurés comme systèmes centralisés ou horloges

astronomiques. Ainsi, un seul produit peut avoir les deux fonctions en cas de dysfonctionnement.

Des aides multiples pour la mise aux normes de l'éclairage public

Depuis 2009, les collectivités peuvent bénéficier des programmes de résorption des lampes et matériels vétustes. Le Syndicat emprunte le montant nécessaire pour soutenir les travaux que les communes remboursent sur 12 ans par le versement de participations en annuités. Elles disposent immédiatement de la totalité des investissements à réaliser et les travaux, entrepris dans l'année, leur assurent des économies substantielles sur les consommations et l'abonnement.

À l'initiative de l'étude stratégique énergétique de la Nièvre en partenariat avec le Conseil général, le SIEEEN a accompagné et soutenu les candidatures des communautés de communes des Vaux-d'Yonne et Entre Nièvres et Forêts ainsi que des communes nivernaises de la communauté de communes de Portes-de-Puisaye-Forterre à l'appel à projets « Territoires à énergie positive » (TePOS) de la Région Bourgogne et de l'Ademe.

Ces 2 territoires lauréats ont bénéficié d'un diagnostic de leur éclairage public. Une réflexion est en cours avec la ville de Clamecy qui souhaite éclairer toute la nuit pour valoriser son patrimoine tout en réduisant sa consommation d'énergie. Le service Électricité a lancé des études pour valider l'utilisation de solutions d'éclairage LED à détection pour certains espaces tels que les parkings et les parcs et l'abaissement des intensités de l'éclairage à certaines heures de la nuit. L'objectif est de garantir 40 % à 50 % d'économies d'énergies aux deux territoires TePos.

À travers sa politique globale de l'éclairage public, le SIEEEN permet aux collectivités de décliner une vraie politique lumière fondée sur la maîtrise de la demande d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances lumineuses. Elles peuvent répondre, d'une part, aux obligations réglementaires du Grenelle de l'environnement qui imposent la suppression



de toutes les sources lumineuses énergivores (efficacité <70 lm/W) à l'horizon 2015.

D'autre part, un éclairage public de qualité renforce non seulement l'attractivité des collectivités nivernaises mais participe aussi à leur animation nocturne lors de manifestations festives. Le SIEEEN a renouvelé, dans ce cadre, son marché pour la fourniture de décorations lumineuses économes en énergie avec l'entreprise Leblanc. 21 commandes ont été passées pour un montant de 23 406 € TTC.

Une gestion maîtrisée de l'éclairage public

En 2013, le SIEEEN avait lancé et notifié un marché pour migrer son Système d'Information Géographique (SIG) GIRIS vers Hemera, une solution en *full web*, afin d'assurer la gestion optimisée des installations d'éclairage public et de garantir un meilleur service aux collectivités. L'année 2014 a été consacrée au développement de ce nouvel outil qui sera utilisé courant 2015 pour la gestion des interventions. Durant la phase-test, les demandes d'interventions des communes faites par téléphone sont retranscrites dans le SIG.

Un module de gestion des matériels d'éclairage public est aussi en cours de développement. Cette opération nécessite la mise en place de plus de 700 codes produits.

Le SITEC a transféré par ailleurs dans Hemera le patrimoine et les types de matériels. L'ensemble

Modernisation des commandes d'éclairage public 2014

Années	2011	2012	2013	2014
Cellules et horloges traditionnelles	723	685	525	491
Horloges astronomiques	2 554	2 621	2 745	2 806
Récepteurs à commande centralisée	178	205	207	208
Total	3 455	3 511	3 477	3 505

> Réseau d'éclairage public

des agents du SCEEP ont déjà été formés pour faciliter la prise en main de l'outil en 2015.

À terme, le nouveau SIG du SIEEEN sera également utilisé comme un logiciel de gestion de l'éclairage public et des réseaux HTA/BT. Les avant-projets sommaires (APS) pourront être traités en interne et les études intégreront les plans de récolement de façon automatique dans la base de données SIG.

48 305 foyers étaient marqués en Nièvre en 2014.

Un service de maintenance rigoureux

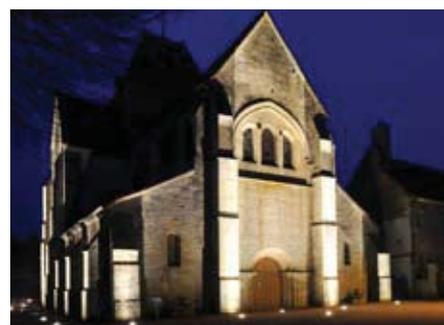
Le SCEEP assure en régie la maintenance préventive, la gestion de toutes les connexions mécaniques et électriques, le nettoyage des lentilles ainsi que la vérification des feux tricolores. Il gère en 2014, 26 feux de carrefours et a réalisé 75 interventions (43 en 2013). Des visites préventives sont planifiées, en outre, sur le circuit de Nevers-Magny-Cours pour garantir la qualité de l'éclairage public lors de manifestations sportives nocturnes telles que le Bol-d'Or.

Depuis 2014, le SCEEP prend en charge la maintenance des installations photovoltaïques sur les 9 sites en production. Ses techniciens ont été formés au nettoyage des panneaux solaires, à la vérification des installations mécaniques et électriques et au changement des onduleurs. L'opération de nettoyage a généré un gain de production d'énergie de + 5 %.

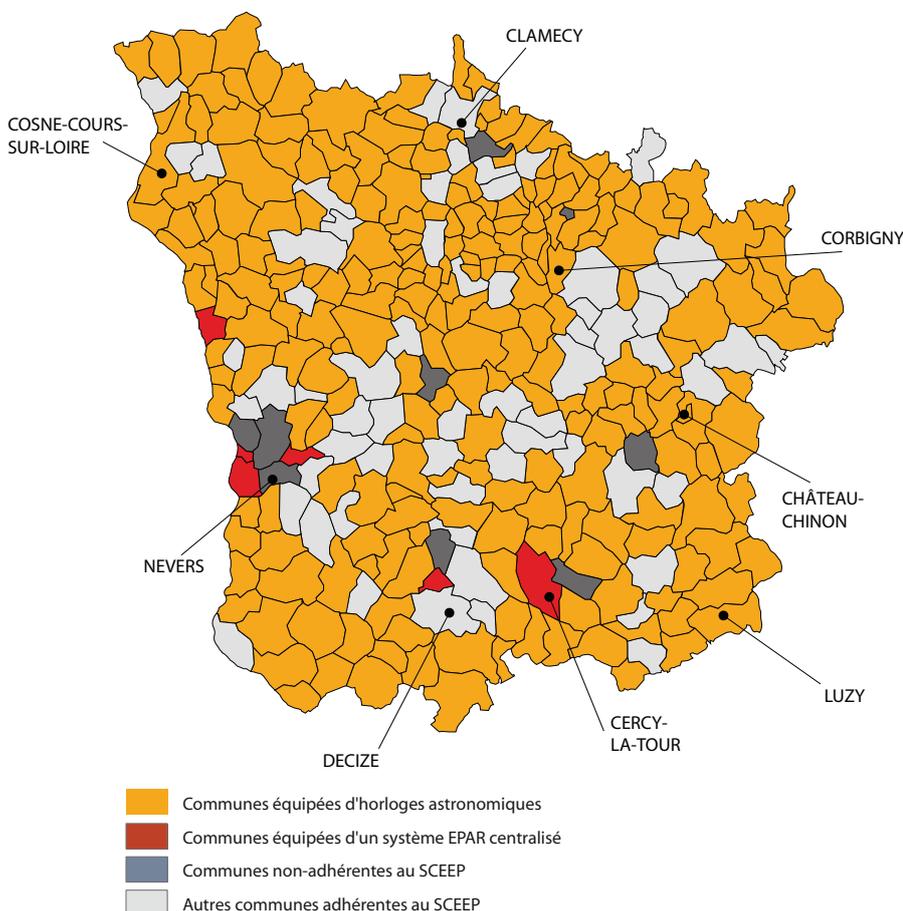
En outre, un service d'astreinte intervient toute l'année dans l'urgence 24h/24 et 7j/7 pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16 h à 7h30 en semaine.

Lors de pannes graves, il assure la continuité de services des signalisations lumineuses ou leur fonctionnement suivant les prescriptions du Code de la route en matière de priorité.

En 2014, le SCEEP a réalisé 48 interventions en astreintes contre 37 en 2013. Le travail préventif et la mise en conformité des feux sur certaines communes comme Saint-Éloi et Fourchambault, désormais plus fiables et



Équipement en horloges des communes adhérentes au SCEEP



équipés de systèmes à LED réduisent le nombre des interventions depuis deux ans. Suite aux malfaçons constatées dans le passé dans les travaux de raccordement en souterrain liés aux réseaux d'énergie et sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF, le SIEEEN et ERDF ont instauré une procédure de validation en amont du dossier déposé par le concessionnaire après vérification de la conformité de l'avant-projet sommaire (APS) avec le cahier des charges de concession. Le Syndicat ne parvient toujours pas à obtenir les plans de récolement des travaux auprès d'ERDF alors qu'il en a impérativement besoin pour des raisons de responsabilités et de sécurité.

La sécurité des personnes, des agents communaux et du SIEEEN et des entreprises sous-traitantes est une préoccupation majeure. Les collectivités doivent ainsi impérativement alerter le SCEEP avant la pose de guirlandes lumineuses. Malgré les relances du Syndicat et la mise en place de fiches d'instructions obligatoires, cette procédure est peu respectée !

Une démarche qui participe au développement durable du territoire

La rationalisation et la modernisation de l'éclairage public permet aussi au SIEEEN de décliner sa politique de développement durable sur les 3 axes économique, environnemental et sociétal.

Contribuer au dynamisme économique du territoire

Le Syndicat tend à privilégier des circuits économiques courts en passant des marchés avec des entreprises qui ont pour obligation de disposer de moyens matériels et humains suffisants à proximité de leur zone de travaux. Ses marchés de travaux réseaux intègrent désormais des clauses sociales suite à la convention signée avec l'Association régionale pour l'insertion et la qualification dans le BTP (ARIQ BTP).

Le SIEEEN a découpé son territoire en 3 zones divisées en 6 lots. Il a renouvelé l'accord cadre de ses marchés pour les lots 2, 4 et 6. Ces derniers ont été attribués pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à partir du 01/01/2014 aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Entreprise Électrique (Decize) et CEME (Imphy).
- Lot 3 : BBF Réseau (Nevers).
- Lot 5 : Centre Électrique Entreprise (CEE), (Cosne-Cours-sur-Loire).

Les lots 2, 4 et 6 ont été renouvelés en juillet 2013 pour 2014 à :

- Lot 2 : Entreprise Électrique (Decize) et CEME (Imphy).
- Lot 4 : Eiffage Energie (implantation en cours sur la zone de travaux, personnel résidant sur la zone de Corbigny).
- Lot 6 : Centre Électrique Entreprise (CEE), (Cosne-Cours-sur-Loire) et Vigilec (Saint-Pourçain-sur-Sioule).

Promouvoir un meilleur respect de l'environnement

Le SIEEEN offre un service complet aux collectivités qui inclut le recyclage des lampes. Le SCEEP a déposé et envoyé pour traitement 760 kg de lampes usagées en 2014.

Une fois traitées ces lampes usagées sont recyclées. Elles servent à la fabrication de nouvelles lampes, de laine de verre, de vêtements et de vélos.



Le tarif de recyclage des lampes était de 0,12 € HT / éco-contribution / lampe.

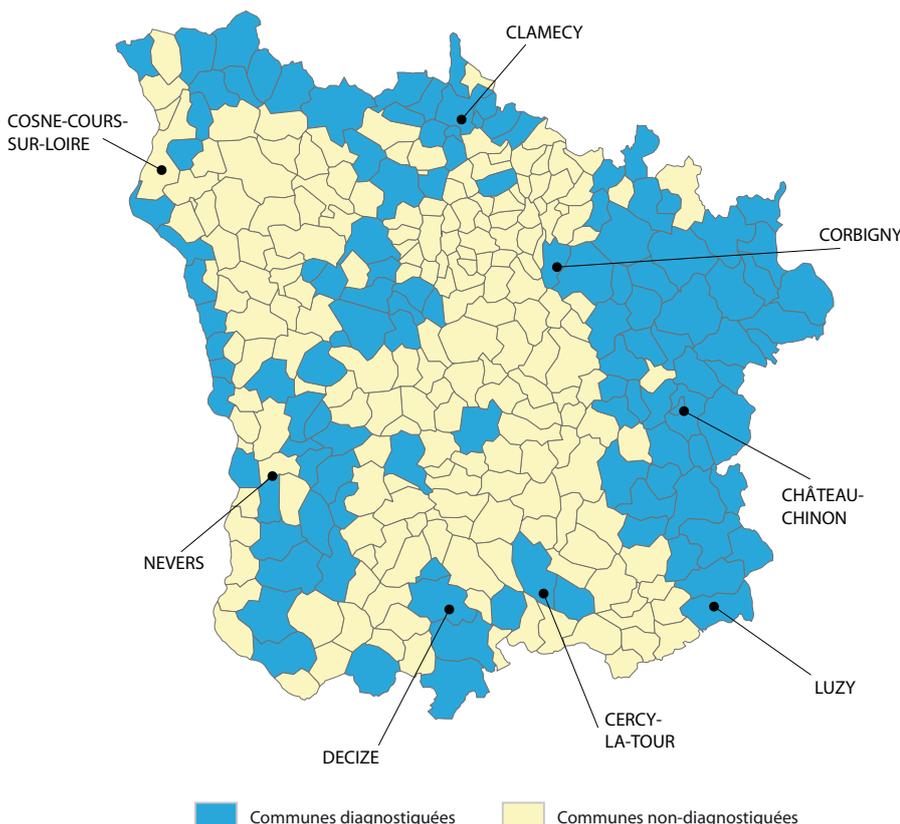
Développer l'éco-responsabilité

Agir pour le développement durable du territoire implique aussi une démarche solidaire. En 2014, le marché lancé par l'EPTB Seine Grands Lacs pour la remise en état de l'éclairage public du barrage de Pannecière n'a pu être notifié faute de candidatures. La structure gestionnaire de 4 lacs et réservoirs du bassin amont de la Seine a alors sollicité le SIEEEN.

Après obtention du marché, le SCEEP a assuré, en octobre, la maintenance des 48 lampes d'éclairage public du barrage. Il a dû recourir à une nacelle pour travailler en négatif (sous le barrage). Le SIEEEN poursuit également des partenariats avec les écoles et instituts de formation pour favoriser l'apprentissage par l'alternance, l'échange de connaissances et le partage d'expériences. Le SCEEP intègre en formation sur 3 ans, 2 étudiants en Bac Pro.

Un effort particulier est fait, par ailleurs, pour la sécurité. Deux agents du SCEEP ont été formés à la signalisation de chantier pour renforcer la prévention des risques. De son côté, le service Électricité a formé 3 agents à la coordination Sécurité Protection Santé (SPS) pour mieux prévoir les mesures de sécurité et limiter les risques sur les chantiers.

Communes diagnostiquées en éclairage public



Acte IV de la politique déchets : inscrire la gestion des déchets dans un modèle d'économie circulaire

Le SIEEEN et ses collectivités adhérentes ont depuis l'origine axé leur politique déchets sur la réduction de la production de déchets et la valorisation maximale de la poubelle, l'inscrivant ainsi dans la droite ligne des orientations nationales et européennes. Loin de se limiter au simple respect de la législation, cette politique repose surtout sur un mode de fonctionnement dynamique, à la fois efficient et incitatif, cherchant continuellement à améliorer les performances des collectes sélectives et optimiser l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire en s'appuyant sur la participation active de chaque collectivité.

Confrontées aujourd'hui à de fortes contraintes budgétaires, les collectivités sont amenées à réorienter leurs priorités en accentuant leurs efforts de maîtrise des dépenses mais ne sauraient toutefois y parvenir sans dépasser le schéma traditionnel de gestion des déchets, reposant sur l'élimination de ceux-ci, et appelé à devenir de plus en plus coûteux. Dans un contexte de crises économique et environnementale où les approvisionnements en ressources constituent pour nos sociétés des enjeux stratégiques majeurs, tout déchet produit sur un territoire peut devenir une ressource matière qui peut être exploitée au profit de son développement économique.

C'est pourquoi la politique syndicale doit désormais se tourner vers un nouveau schéma de développement plus durable prévenant les gaspillages, favorisant la réutilisation et le réemploi, maximisant le recyclage et la valorisation matière. L'enjeu de cette politique consistera à réussir le pari de transformer le « déchet » en source de richesse et d'emplois.



En répondant en 2014 à l'appel à projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », le SIEEEN et ses adhérents ont confirmé leur volonté de s'engager dans un modèle d'économie circulaire et devenir, à ce titre, un territoire éco-exemplaire.

Composé de 222 communes et desservant 91 500 habitants, le Syndicat regroupe au titre de sa compétence traitement, 9 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 5 syndicats intercommunaux. Il a fondé sa politique autour de 4 principes :

- La ruralité comme base identitaire et unificatrice avec la volonté de maintenir un service public de qualité.
- La solidarité entre territoires permettant à chaque collectivité, quelle que soit sa location géographique d'avoir accès à un équipement de proximité du SIEEEN.
- L'égalité de traitement permettant à chacune de bénéficier du même prix de traitement.
- Une gouvernance partagée dans un souci de mise en cohérence des compétences collecte et traitement.

3 étapes ponctuent la construction de la politique du SIEEEN et de ses 14 adhérents :

- Dans les années 90 : construction de réseaux d'équipements maillant l'ensemble du territoire pour solutionner la problématique du traitement des déchets produits sur les territoires ruraux.
- Dans les années 2000 : développement des collectes sélectives des emballages puis des biodéchets (valorisation maximale de la poubelle).
- En 2010 : mise en place d'un réseau d'ambassadeurs de tri et lancement du programme de prévention (réduction de la production de déchets) décliné en 5 axes : éco-exemplarité des administrations, détournement des déchets végétaux de la poubelle, réparation et réemploi, éco-consommation et alternatives aux déchets dangereux.

Cette politique porte aujourd'hui ses fruits. Grâce aux actions initiées depuis plusieurs années, les résultats du Syndicat ont largement dépassé les objectifs de la loi Grenelle. Selon un classement national, le territoire présente un taux de recyclage parmi les meilleurs de France. Le SIEEEN et ses adhérents figurent aussi parmi les rares collectivités à avoir généralisé la collecte des biodéchets, le remplissage et l'analyse des

matrices comptables coût et s'être engagés avec l'ensemble des éco-organismes des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP).

Mais ces résultats aussi bons soient-ils ne sauraient se suffire à eux-mêmes si l'on considère que les coûts globaux de gestion des déchets (collecte et traitement) restent encore supérieurs aux valeurs de référence nationale en milieu rural. Si des efforts (70 % du coût) devront être réalisés par les adhérents dans l'optimisation de leurs collectes, le coût du traitement est de son côté affecté par deux postes de dépenses.

Tout d'abord, le transport des déchets, rendu nécessaire par le manque d'outils de tri sur le territoire, pèse pour 12 % sur le coût de traitement. 50 % des déchets quittent ainsi le territoire pour être traités sur les Départements limitrophes et 43 % des déchets parcourent plus de 56 km. Cette part devrait s'accroître à moyen terme du fait d'un éloignement programmé des centres de tri nouvelle génération. En second lieu, malgré les bonnes performances de tri, 1/3 des déchets produits sur le territoire

sont toujours enfouis. La prépondérance de ce mode de traitement dans la gestion des déchets du territoire constitue à la fois un gaspillage matière et un point de fragilité dans la maîtrise des dépenses du fait de l'évolution de la fiscalité. Conscients de cette problématique, le Syndicat et ses collectivités ont engagé en 2013 un travail d'analyse de leurs dépenses qui a abouti à la détermination de nouveaux leviers d'optimisation et la fixation de nouveaux objectifs de performances et de coûts. Une enquête a permis de vérifier la bonne adéquation des solutions entrevues avec les attentes de la population.

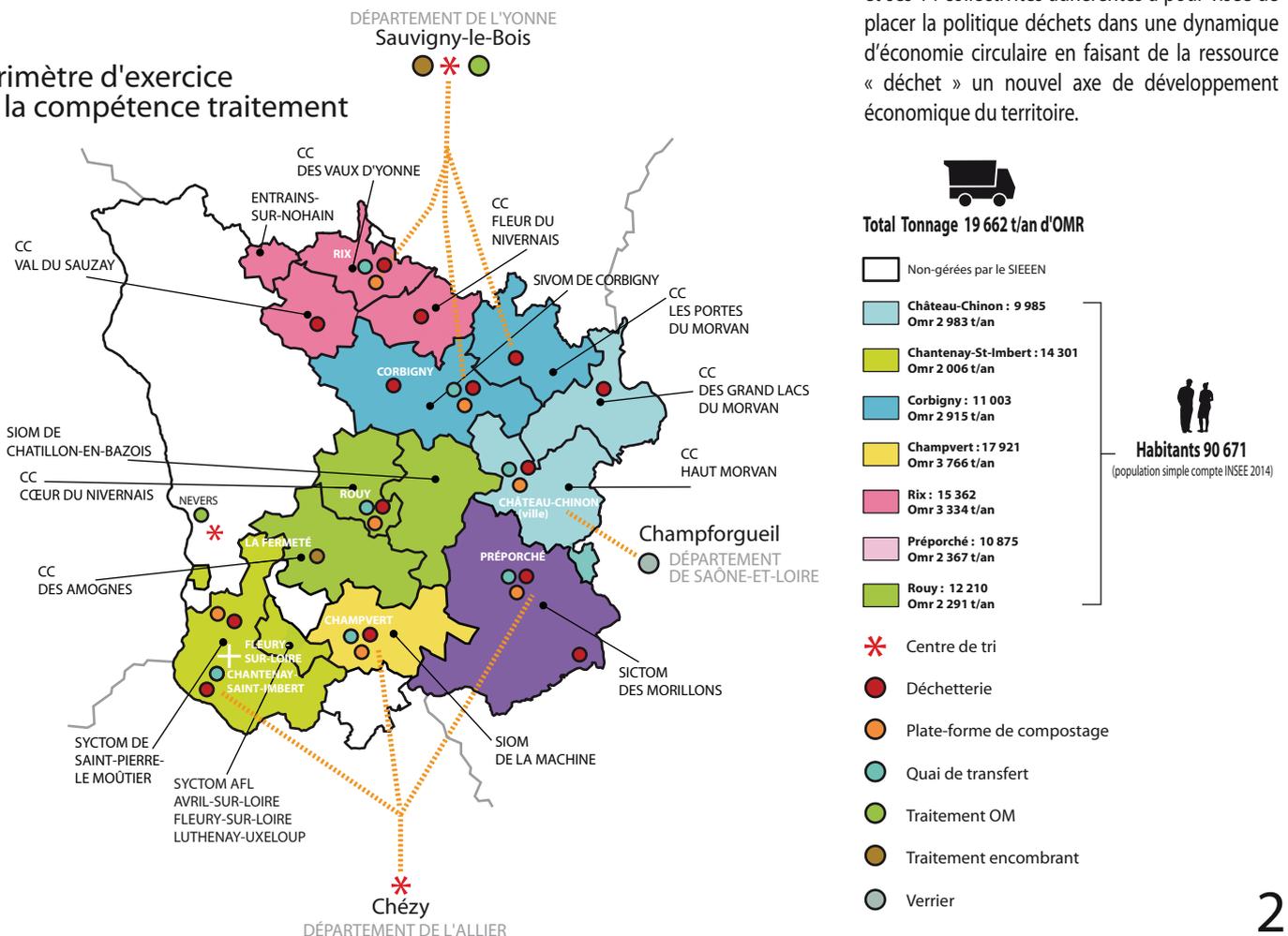
Cette réflexion a conduit à l'écriture d'un nouveau projet politique s'inscrivant dans la continuité de la politique syndicale initiale mais s'avérant toutefois plus ambitieux dans sa dimension économique, sociale et environnementale. Ce programme nommé « Territoire éco-exemplaire » marque un tournant dans la gestion des déchets du territoire. Il a été retenu à l'appel à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, en 2014.



Les enjeux du programme « Territoire éco-exemplaire »

D'une dimension plus volontariste le programme « Territoire éco-exemplaire » porté par le SIEEEN et ses 14 collectivités adhérentes a pour visée de placer la politique déchets dans une dynamique d'économie circulaire en faisant de la ressource « déchet » un nouvel axe de développement économique du territoire.

Périmètre d'exercice de la compétence traitement



> Valorisation et traitement des déchets

Toute sa stratégie repose sur la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de prévention, de tri et de maîtrise des coûts de gestion des déchets destinée à privilégier des solutions de réemploi et de valorisation des déchets locales dans lesquelles une partie des marges ainsi générées sera réinvestie.

Ce programme s'inscrit dans une approche participative et responsabilisante régie par 3 ressorts qui en conditionnent la réussite : la solidarité entre territoires (associer à la réflexion les partenaires et autres collectivités du Département), l'implication des élus locaux et des entreprises (démarches éco-exemplaires) et la mobilisation citoyenne (impliquer davantage dans les politiques engagées).

Le programme « Territoire éco-exemplaire » poursuit à cette fin plusieurs objectifs :

- Poursuite de la réduction du poids de la poubelle : -10 % DMA (hors gravats).
- Augmentation de la valorisation des déchets non-dangereux : 60 % DMA (hors gravats).
- Réduction de la part d'enfouissement : -70 % / à 2010 (hors gravats).
- Stabilisation du coût.
- Mobilisation citoyenne : 70 % des Nivernais s'estiment mieux informés et connaissent le montant de leur facture et 60 % considèrent participer activement à la gestion de leurs déchets.
- Développement de l'économie locale : création de 20 emplois.
- Réduction des distances de transport des déchets vers les exutoires : 60 % des déchets traités à moins de 40 km des lieux de traitement.

Ce programme qui sera décliné en contrats d'engagement entre le SIEEEN et ses 14 collectivités adhérentes, se compose de 7 axes stratégiques :

- Maintenir un dispositif de collecte sélective performant : modification des consignes de tri (papiers/emballages) et extension des consignes de tri des plastiques, formation des relais (rippeurs/gardiens), application stricte du règlement de collecte et lutte contre les dépôts sauvages.
- Réduire la production de déchets : intensification des actions engagées dans le cadre du Programme Local de Prévention (encourager le réemploi/réutilisation avec les villages de la réparation et animer l'annuaire de la réparation,

Production de déchets (kg/hab./an) 2011-2014				
Années	2011	2012	2013	2014
Population simple compte	91 852	91 403	91 215	90 671
OMR-t	15 455	14 020	13 541	13 570
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>168</i>	<i>153</i>	<i>148</i>	<i>150</i>
Biodéchets-t	4 307	4 072	3 866	3 669
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>47</i>	<i>45</i>	<i>42</i>	<i>40</i>
Recyclables-t	4 203	4 234	4 176	4 011
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>46</i>	<i>46</i>	<i>46</i>	<i>44</i>
Verre	4 500	4 414	4 280	4 160
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>49</i>	<i>48</i>	<i>47</i>	<i>46</i>
Refus de tri-t	535	534	484	505
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>5,8</i>	<i>5,8</i>	<i>5,3</i>	<i>5,6</i>
Total OMA-t	29 000	27 231	26 359	25 916
<i>production Kg/hab./an</i>	<i>316</i>	<i>298</i>	<i>289</i>	<i>286</i>

OMA : ordures ménagères et assimilées : résiduels + collectes sélectives (hors déchetteries)
DMA : déchets ménagers et assimilés (OMA + déchetteries)

- promouvoir les pratiques raisonnées du jardinage et les alternatives aux produits dangereux, accompagner le changement de comportements des consommateurs à travers des animations emblématiques stop pub, chariot malin, gaspillage alimentaire ou spécifiques jeux concours...).
- Encourager l'éco-exemplarité des administrations et des entreprises : diffuser et faire vivre les chartes « collectivités éco-engagées ».
- Mobiliser les éco-citoyens : organiser des cafés-discussion sur les coûts de gestion des déchets.
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire : favoriser les partenariats locaux pour le réemploi (déchetteries/associations).
- Améliorer la valorisation de la ressource « déchets » sur le territoire et développer l'économie circulaire créatrice d'emplois locaux, organiser les filières (filière papiers avec mise en place d'une plate-forme de pré-tri du papier sur Rouy, valorisation agronomique du compost labellisé ASQA, filière bois/énergie, accompagnement du développement de l'éco-tourisme (labellisation et offre de service déchets).

Bilan de la politique déchets menée en 2014

Le SIEEEN a mis en place des indicateurs d'évaluation de sa politique afin d'en mesurer l'efficacité (atteinte des objectifs) et l'efficience (pertinence des moyens au regard des résultats obtenus) :

- L'indicateur environnemental : performances

de tri et de réduction des déchets (au sens d'une économie de matières premières) et impact de l'activité (production de CO₂).

- L'indicateur économique (suivi des matrices des coûts).
- L'indicateur social (emploi direct ou indirect, recours à l'économie solidaire) et sociétal (mobilisation citoyenne).
- L'intensification des actions de prévention menées en 2014 par le réseau des ambassadeurs de tri/prévention ont porté leurs fruits puisque la poubelle maintient sa baisse de 16 % par rapport à 2009, signe d'une remise en question en profondeur des modes de consommation des populations.
- Des efforts doivent être portés sur l'amélioration des performances et la qualité du tri qui stagne depuis 2 ans alors que le gisement encore potentiellement valorisable représente 1/3 du poids actuellement enfoui.
- Le SIEEEN a poursuivi son action en faveur du monde de l'économie sociale et solidaire (campagne de nettoyage des refus de criblage, caractérisations), manifestant ainsi sa volonté de renforcer son partenariat avec les associations d'insertion.
- L'indicateur environnemental est davantage connu grâce aux données fournies par les prestataires. On note ainsi que l'enfouissement et l'incinération ont généré 7 048 t de CO₂ et le transport et déplacements des agents plus de 400 t de CO₂. Les actions de prévention et de tri devront être maintenues et renforcées pour abaisser l'impact environnemental du traitement.



Les 5 axes du programme déchet

Développer l'éco-exemplarité au sein des administrations	- 60 chartes signées
Détourner les déchets végétaux de la poubelle	- 6 sites pilotes compostage pied d'immeuble - 3 visites de jardins vitrine - Animation de 16 stands « Jardinez au naturel »
Inciter la population à recourir à une pratique de réemploi/réparation	- Manifestation de 5 villages de la réparation avec la Chambre de métiers
Changer les comportements de consommation des ménages et des entreprises grâce à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement	- 10 chariots malins - 12 stands sensibilisation au gaspillage alimentaire - Animation de 4 cantines scolaires - Suivi Stop pub - Mobilisation des relais : 500 personnes formées à la prévention - Participation au jeu-concours « les Zantigaspi »
Réduire la toxicité de la poubelle	- 1 manifestation « Coup de balais sur les déchets dangereux » avec la Chambre de métiers - 60 meubles à trier installés dans les mairies

- Inciter la population à recourir à une pratique de réemploi/réparation.
- Changer les comportements de consommation des ménages et des entreprises grâce à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.
- Réduire la toxicité de la poubelle.

Un recyclage matière en amélioration constante

4 517 t de recyclables triés dont 506 t de refus
4 160 t de verre collecté
Taux de valorisation matière = 32 %

Le recyclage matière est une autre priorité du traitement des déchets. La loi Grenelle 2 impose un taux de valorisation matière et organique de 45 % d'ici 2015. Celui-ci prend plusieurs formes à travers le recyclage, le réemploi, la ressource énergétique et l'élimination. Pour soutenir cet objectif, le SIEEEN met à disposition de ses collectivités adhérentes son réseau d'ambassadeurs qui assure la sensibilisation et la prévention à travers une communication de proximité.

Le Syndicat a confié aux sociétés privées COVED et SITA les opérations de tri et de conditionnement des emballages et papiers collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire par ses adhérents. Le marché comprend 2 lots géographiques définis aux

Un dispositif prévention renforcé

Budget prévention 2014 : 2,27 € /hab
6 000 personnes sensibilisées à travers les manifestations

Le SIEEEN a signé en 2009 un accord cadre avec l'Ademe dans lequel il s'est engagé à atteindre l'objectif de la loi Grenelle de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant en 5 ans. Le plan d'actions découlant de son programme de préventions déchets est décliné en 5 axes prioritaires :

- Développer l'éco-exemplarité au sein des administrations.
- Détourner les déchets végétaux de la poubelle.

Pour mener à bien ce programme, le SIEEEN perçoit une aide financière annuelle de l'Ademe de 111 000 € conditionnée par l'atteinte des objectifs révisés chaque année.

Une partie de ces financements est reversée aux collectivités en fonction de leur implication et de leurs résultats. Chaque collectivité reçoit dans ce cadre une feuille de route pour mettre en œuvre un plan d'actions locales pour contribuer à la réussite du programme.

L'action du Syndicat a essentiellement porté, en 2014, sur la sensibilisation des collectivités à l'éco-exemplarité et de la population au gaspillage alimentaire, au réemploi réparation des équipements et à la baisse de la dangerosité de la poubelle.

Indicateurs d'évaluations des actions 2012 / 2014

Années			2012	2013	2014	Objectifs Grenelle
Indicateurs environnementaux	Performances du tri	% poubelle valorisée DMA	46,7	47	46	35 % en 2012 45 % en 2015
	Qualité du tri	% de refus CS	11 %	10 %	11 %	
	Réduction du poids de la poubelle	Kg/habitant/an DMA	-13 % 298	-16 % 289	-16 % 287	-7 % en 5 ans (2009 - 2015)
	Réduction de la part de l'enfouissement	% OMA	-20 %	-18 %	-19 %	-15 % en 2012 (depuis 2009)
	Transport Traitement	t CO ₂ /an	172t/an	152t/an	Véhicules : 107 t Transport : 307 t Traitement : 7 048 t (enfouissement + incinération)	
Indicateurs financiers	Traitement	TTC/habitant	41	42,80	-	
Indicateurs sociaux et sociétaux	Missions confiées aux organismes d'insertion professionnelle	Nombre d'heures/an	107h/an	265h/an	-	
	Implication citoyenne	Nbre de Chartes éco-exemplaires		37	66	

> Valorisation et traitement des déchets

seules fins de rapprocher les installations des zones de collecte afin de réduire les coûts de transport et l'impact environnemental inhérent. Le syndicat assure également le transfert des emballages collectés en porte à porte par le biais de ses quais.

Le rachat des matériaux triés s'effectue dans le cadre de contrats de reprise signés avec des filières de recyclage : Arcelor pour l'acier, Affimet pour l'aluminium, SITA Négoce pour le carton et le papier, COVED pour le papier, Valorplast pour le plastique et Saint-Gobain pour le verre. En 2014, la reprise des matériaux a généré une recette de 628 000 € intégralement redistribuée aux collectivités adhérentes.

Le SIEEEN et ses collectivités mènent une réflexion depuis 2012 pour la création d'une plate-forme de pré-tri afin de valoriser localement les papiers issus de la collecte sélective, réduire la pollution liée au transport et soutenir l'économie sociale et solidaire en créant des emplois locaux. L'étude d'opportunité réalisée dans ce cadre confirme la pertinence économique d'une telle solution. Ce projet répond par ailleurs à la démarche d'harmonisation nationale des consignes de tri.

Les cartonnettes (petits emballages en carton) seront ainsi recyclées dans le conteneur jaune de récupération des bouteilles en plastique, emballages métalliques et briques alimentaires isolant de fait le papier destiné à être pris en charge sur la plate-forme de pré-tri de Rouy. La mise en fonctionnement du site est prévue fin 2016. Cette modification des consignes de tri qui sera progressivement mise en place sur le territoire (2015-2016) permettra, outre le développement d'une filière locale, la réalisation d'importantes économies notamment en termes de transport.

En effet, dans le cadre de l'extension des consignes de tri des plastiques les centres de tri sont appelés à se regrouper pour entamer d'importants travaux de modernisation les éloignant davantage de notre territoire. Ce projet innovant a été retenu à l'appel à projets Eco-

Folio et bénéficie à ce titre d'importants soutiens financiers pour la construction de l'équipement.

Une qualité de compostage normée

Taux de valorisation organique = 17 %
6 262 t de déchets verts traités
3 669 t de biodéchets collectés

Pour atteindre l'objectif de valorisation de 45 % de la loi Grenelle, le SIEEEN a instauré une collecte séparée des biodéchets. Il a déployé un réseau de 5 plates-formes sur l'ensemble du territoire au plus près des zones de collecte, complété par 2 plates-formes privées. Ces équipements ont produit, en 2014, 3 582 t de compost au cours des 3 campagnes réalisées. Cet amendement de très bonne qualité, conforme à la norme NFU 44 051, est valorisé à 70 % en agriculture, le reste étant restitué aux usagers.

Pour pérenniser la filière, le SIEEEN agit à deux niveaux. Il maîtrise les coûts de traitement en activant 3 curseurs : l'augmentation des tonnages à traiter, la stabilisation des dépenses de fonctionnement des installations et le renforcement de la valeur marchande du compost. Il sécurise, en outre, les débouchés en créant un climat de confiance avec les utilisateurs en renforçant la qualité des produits grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de fabrication du compost suivie par son laboratoire interne.

Le SIEEEN souhaite renforcer la qualité de son amendement. Il s'inscrit de ce fait dans un schéma de labellisation en optant pour la norme ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée) qui apporte des garanties supérieures à la norme NFU 44 051. Créé pour répondre aux exigences des agriculteurs en matière de qualité et de traçabilité, ce label est une démarche Qualité intégrée qui repose sur des exigences de produit, de management de type ISO et de respect des réglementations. Pour le SIEEEN, ce label est un moyen d'améliorer l'acceptabilité sociale des plates-formes et de mieux valoriser les produits



auprès des utilisateurs locaux et hors de son territoire. Cette démarche de labellisation va aussi permettre au Syndicat de faire du compost un produit à part entière avec une plus grande valeur marchande. Cette évolution aura des incidences notables sur le fonctionnement des plates-formes de compostage qui devront respecter un certain nombre d'obligations parmi lesquelles la maîtrise de la qualité des déchets entrants.

Avec la collaboration de ses collectivités, le SIEEEN poursuit le traitement de la dégradation progressive de la qualité des déchets en améliorant en amont la qualité des biodéchets entrants sur ses équipements ainsi que celle, en aval, des résidus de criblage. En 2014, des réunions de sensibilisation des équipes de collecte ont été organisées afin d'agir préventivement sur la présence des indésirables de type plastique. Le Syndicat a également lancé des opérations de nettoyage des refus visant à les réutiliser en compostage. Cette opération de tri manuel a été confiée à l'association Solidarité 58. Efficace, l'action n'en demeure pas moins coûteuse et

Soutiens versés par l'éco-organisme Adelphe / Eco-emballages 2011-2014

Années	2011	2012	2013	2014
Population simple compte	91 852	91 403	91 215	91 671
Soutiens communication ADTP €	50 000	103 000	97 779	<i>En attente de données</i>
Soutiens perf. collective sélective €	1 304 706 €	1 418 363 €*	1 387 547 €*	<i>En attente de données</i>
<i>Soutiens en euros/hab./an</i>	<i>14,20</i>	<i>15,50</i>	<i>15,20</i>	

* Avec Soutiens développement durable

ne pourra être appréhendée que dans une perspective d'affinage et en complément d'une meilleure application des consignes de tri des biodéchets par les usagers.

Une réduction du taux de déchets enfouis

6 946 t de tout-venant
13 570 t d'ordures ménagères résiduelles
-19 % depuis 2009

Le territoire SIEEEN poursuit l'objectif 2012 du Grenelle de l'environnement de réduire de 15 % la part des déchets enfouis ou incinérés. 3 opérateurs, retenus sur appel d'offre et rattachés aux quais de transfert les plus proches, assurent le traitement de ses déchets résiduels et des encombrants provenant des déchetteries : COVED (Chézy-sur-Allier), SITA (Sauvigny-les-Bois dans l'Yonne), SADE (La Fermeté en Nièvre) et l'usine d'incinération à Fourchambault depuis mars 2014.

Depuis 2009, le SIEEEN a réduit de près de 19 % la part des déchets enfouis. Ce résultat dépasse largement les impératifs du Grenelle. Il s'explique

par la baisse du poids de la poubelle rendue possible par la prévention, la sensibilisation au tri des emballages et biodéchets.

Pour maintenir ces bonnes performances, le SIEEEN compte travailler plus en profondeur sur la valorisation du tout-venant de déchetterie qui tend à augmenter. Ainsi, a été décidée la mise en œuvre de nouvelles filières de responsabilité élargie du producteur en 2014 pour les déchets diffus issus de produits chimiques utilisés par les ménages (DDS) et, en 2015, pour la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Les usagers vont pouvoir déposer dans des bennes spéciales directement prises en charge par les éco-organismes Eco-mobilier et Eco-DDS leurs produits dangereux (pots de peinture, solvants, phytosanitaires...) et leurs déchets d'ameublement.

Par ailleurs, Le Relais a densifié son réseau de conteneurs de récupération des textiles sur l'ensemble du territoire. Sur le territoire SIEEEN, 287 t de textiles ont été récupérés en 2014.

Outre la réduction du taux de textiles dans les ordures résiduelles enfouies ou incinérées, des



emplois existants ont pu être maintenus et d'autres créés. Les produits récupérés peuvent être réemployés de différentes façons. Les vêtements en bon état sont proposés à la vente à très bas prix dans le magasin Le Relais à Nevers. La partie restante est envoyée à l'usine du réseau spécialisée dans la fabrication d'isolants thermiques et acoustiques pour le bâtiment.

Une gestion optimisée des déchets

Le maintien des bons résultats et l'amélioration des performances année après année reposent sur les dispositifs mis en place pour poursuivre les objectifs sur lesquels le SIEEEN et ses collectivités adhérentes se sont engagés.

Le réseau d'ambassadeurs du tri et de la prévention est le fer de lance du programme déchets. Il insuffle une dynamique de territoire par de multiples actions ciblées. Il mobilise les relais locaux, tisse et entretient une relation privilégiée avec les usagers.

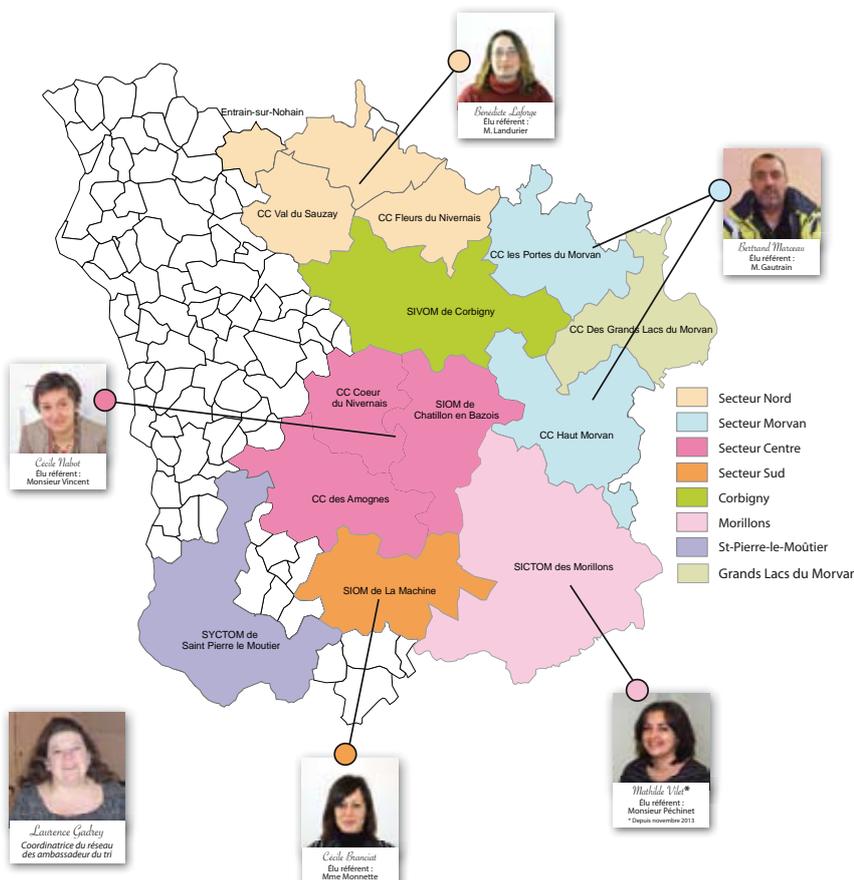
Le Syndicat privilégie par ailleurs une politique tarifaire incitative. Il a ainsi revu le barème traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles en intégrant une mesure d'incitation à la performance, le bonus-malus. Cela permet de récompenser plus justement les collectivités les plus méritantes.

Les modalités de répartition des soutiens prévention Ademe et du contrat commun Adelphe reposent sur une individualisation des résultats en fonction des résultats atteints par chaque collectivité.

Les collectivités bénéficient aussi de l'appui technique du Syndicat (aide au lancement de marchés publics...) qui agit dans une logique de mutualisation (groupement de commandes, aide à la mise en réseau des déchetteries, participation à des réflexions communes...).

Réseau des ambassadeurs du tri

2014 Couverture du territoire : 1 ambassadeur / 13 000 habitants en moyenne



Proposer aux collectivités la gestion de patrimoine optimisée

Le SIEEEN propose aux collectivités nivernaises une offre globale et cohérente. Elle s'est matérialisée en 2014 par l'ajout d'une compétence optionnelle Conseil en énergie partagé. Cette action s'inscrit dans la continuité des premières conventions d'accompagnement énergétique encadrant la mission d'audit énergétique global.



Le service Patrimoine et Énergies a revu son organisation, renforcé son équipe en intégrant un troisième conseiller en énergie partagé et procédé à un zonage de son territoire. L'accompagnement du SIEEEN associe désormais un binôme composé d'un chargé d'opération et d'un conseiller en énergie partagé afin de proposer une gestion patrimoniale avec un suivi sur toute la durée de vie du patrimoine bâti. Chaque conseiller intervient sur une zone géographique comme référent auprès des communes.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mettre à disposition des collectivités un outil d'aide à la décision personnalisé qui présente les volets financiers et techniques des travaux à réaliser. Après le diagnostic complet du bâti (historique du patrimoine, réglementations, sécurité incendie, pré-diagnostic énergétique, étude des consommations d'énergies...), l'évaluation de l'état général des bâtiments, un programme des travaux est proposé avec une mise en perspective des investissements préventifs sur plusieurs années. Les collectivités ont ainsi une vision claire des investissements annuels, de la fréquence des réhabilitations et des interventions curatives et préventives à plus long terme.

Lors de la délibération du comité syndical du 18 octobre 2014, les nouveaux tarifs du conseil en énergie partagé ont été validés. La cotisation annuelle est de 0,60 € par habitant pour les collectivités ayant bénéficié de la mission d'audit énergétique globale et de 0,85 € pour les collectivités entrantes ; elle est, en outre, plafonnée à 4 000 € pour les communes de plus de 5 000 habitants. Les collectivités nivernaises bénéficient de tarifs préférentiels, car subventionnés à hauteur de 40 % par le SIEEEN. La prestation de conseil

en énergie partagé s'élève en moyenne à 1 € par habitant au niveau national. Le retour d'expérience montre que les communes ayant fait appel au Syndicat réalisent d'importantes économies ; leur cotisation ne représente au final qu'1 % de leur dépense énergétique annuelle. Le coût du service peut rapidement être compensé par les économies qu'il permet de réaliser. En effet, sur les premières campagnes de pré-diagnostic énergétique, le Syndicat a mesuré un potentiel d'économie de 1,3 € par habitant en réalisant uniquement les préconisations de travaux d'un temps de retour inférieur à deux ans. Dans ce cas, le service et les travaux sont donc autofinancés dès la quatrième année d'accompagnement.

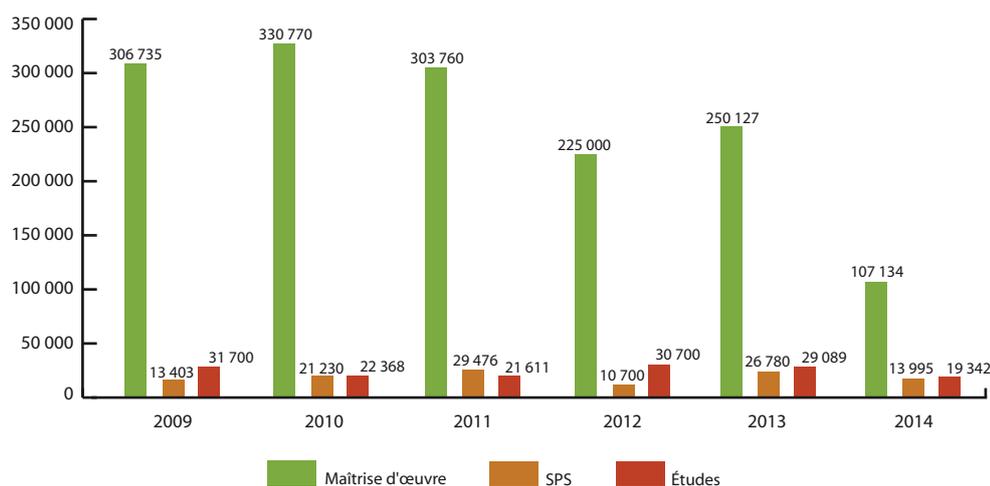
Le SIEEEN offre ainsi aux communes deux solutions patrimoniales : l'expertise complète et la maîtrise d'œuvre architecturale traditionnelle ponctuelle ou globale sur réhabilitation.

Le conseil en énergie partagé

Grâce au tandem conseiller en énergie partagé et chargé de travaux, le SIEEEN peut mieux soutenir les collectivités dans leurs programmes de rénovation du parc bâti et les aider à mieux intégrer dans leurs projets les réglementations en vigueur et les exigences environnementales. Le but est d'offrir une expertise complète incluant conseils, pré-diagnostic énergétique, maîtrise d'œuvre, accompagnement pour la réalisation de travaux et suivi des consommations énergétiques. La majorité des communes nivernaises n'a pas, en effet, les moyens d'employer à plein temps des postes de chargé de travaux/énergie. En signant une convention avec le SIEEEN, elles peuvent bénéficier de compétences mutualisées et avoir accès à un conseiller en énergie partagé pour des analyses et du conseil.

Les conseillers en énergie partagé prennent également en charge l'instrumentation des bâtiments et les études thermographiques.

Montant en euro HT des honoraires 2009 - 2014



Ces états des lieux approfondis mettent en lumière les défauts d'isolation, les points de condensation sur les murs, différentes anomalies au niveau des planchers chauffants, de l'étanchéité des menuiseries et de la connectique sur les armoires d'éclairage public, des défauts de régulation de chauffage ou de renouvellement d'air hygiénique, entre autres.

Fin 2014, 855 bâtiments (400 000 m²) répartis sur 92 communes (114 000 habitants) avaient été audités. Les pré-diagnostic énergétique ont révélé un important potentiel de travaux estimés à 43,48 M€ HT qui pourraient permettre une économie potentielle sur les consommations énergétiques de 1,38 M€ HT. 6,7 M€ ont été programmés dans les plans d'actions et 10,17 M€ de travaux réalisés.

Grâce aux actions engagées, les communes ont pu réaliser 400 000 € TTC d'économies sur leurs factures énergétiques depuis 2009.

Le montant de ces pré-diagnostic s'élève fin 2014 à 595 500 € TTC. Même si la maîtrise des consommations d'énergie est aujourd'hui un enjeu majeur, seules 4 communes sur 10 en France ont un élu en charge de l'énergie (source : enquête énergie et patrimoine communal 2012 Ademe/AITF/FNCCR). Or, une bonne gestion énergétique peut apporter jusqu'à 20 % d'économie sur la facture. Parmi les communes nivernaises auditées, le SIEEEN a estimé un potentiel d'économie d'énergie de 30 % en réalisant l'ensemble des préconisations de travaux.

La valorisation constante des travaux

Le Syndicat a inscrit la mutualisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) dans sa stratégie globale de maîtrise de la demande d'énergie pour valoriser l'amélioration du patrimoine bâti des collectivités.

Les CEE ont été instaurés par la loi Pope du 13 juillet 2005 qui fixe les orientations de la politique énergétique de la France. L'objectif est de valoriser les économies d'énergie en incitant les collectivités à mettre en œuvre des actions plus performantes que les réglementations thermiques en vigueur.

Le 1^{er} janvier 2015, démarrera la troisième période des CEE. La contrainte plus forte de déposer 50 GWh CUMAC par dossier nécessitera sûrement un groupement avec d'autres collectivités ou syndicats bourguignons (à titre d'exemple, il faudrait isoler 25 000 m² de combles perdus dans des mairies chauffées au fioul pour générer 50 GWh CUMAC de certificats).

Pour répondre aux exigences réglementaires plus contraignantes (pièces justificatives) et obtenir un volume important de certificats, le SIEEEN a proposé à d'autres collectivités la mutualisation des CEE. Cette opération s'inscrit dans une stratégie globale de maîtrise de la demande d'énergie en matière d'éclairage public, de conseils en énergies partagés, suivi des préconisations auprès des adhérents, prescriptions techniques environnementales dans le secteur du bâtiment et lutte contre la précarité énergétique. Pour valoriser leurs actions via ce dispositif, il est important que les collectivités déclarent les travaux entrepris auprès du SIEEEN. C'est pourquoi le Syndicat adresse à ses collectivités adhérentes 2 courriers par an pour recenser les actions engagées et programmées.

Avec la mutualisation, le Syndicat garantit aux collectivités un prix plancher de 3€ le MWh conformément à la convention établie. En cas de dépassement de ce seuil, 70 % du surplus de cette recette sont reversés à la commune, les 30 % restants revenant au SIEEEN pour couvrir les frais de gestion des dossiers, de dépôt et d'instruction auprès des services de l'État. Les collectivités ont ainsi l'assurance d'une recette après transmission des pièces justificatives dans l'année suivant la réception des travaux.

De nombreuses communes n'ont pas encore le réflexe des CEE. Elles peuvent se rapprocher de leur conseiller pour bénéficier de conseils, faire les bons choix de matériaux éligibles et s'informer sur les délais de déclaration des travaux effectués. Grâce aux CEE, les collectivités nivernaises peuvent valoriser les travaux



entrepris et ainsi disposer d'une source de financements pour leurs futures opérations d'isolation en faveur des économies d'énergies.

Un suivi efficace des performances énergétiques des bâtiments

Le SIEEEN améliore constamment la qualité du suivi énergétique de ses collectivités depuis 2005. Les communes ont aujourd'hui accès au logiciel dédié GEPweb360 et sont formées à son utilisation. Elles peuvent s'appuyer sur un plan d'actions pluriannuel et consulter des fiches de travaux exemplaires d'autres collectivités.

En outre, le Syndicat a organisé son cinquième club des référents énergie nivernais à Saint-Saulge qui a réuni 29 communes représentées par 33 référents/élus en présence de l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre.

Lors de cette rencontre de partage d'expériences et d'échanges, le quatrième concours de Certificats d'Économies d'Énergies a récompensé la commune de Varennes-Vauzelles. Elle a remporté une prestation de thermographie infrarouge sur l'un de ses bâtiments.

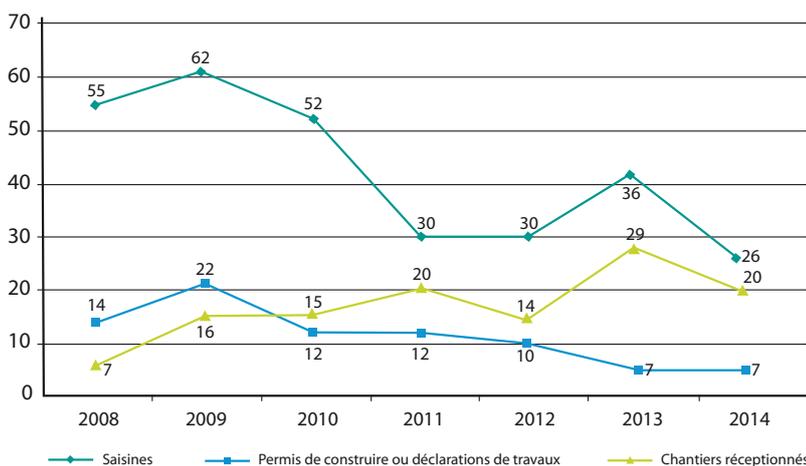
Des prestations architecturales en maîtrise d'œuvre

Le SIEEEN propose différentes prestations aux petites collectivités rurales qui subissent le désengagement de l'État dans le cadre de sa révision générale des politiques publiques.

Conseils et études

Elles bénéficient de conseils à la demande en particulier au stade de la définition de leur programme.

Évolution de l'activité 2008 - 2014



> Patrimoine et Énergies

Cette activité s'avère nécessaire pour s'assurer de l'adéquation des besoins et de l'ouvrage à réaliser et de la prise en compte de l'environnement réglementaire et financier.

Avec la prise de fonction des nouvelles équipes municipales en 2014, le Syndicat a constaté l'effritement des liens avec les collectivités. Certaines n'identifient pas correctement ses différentes compétences et le positionnent comme un prestataire parmi tant d'autres.

Sur 26 saisines pour études, 11 ont donné lieu à la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre, 10 étaient en attente de décision et 5 n'ont pas été retenues.

En 2014, le SIEEEN a conduit différents projets tels que :

- La réalisation des réseaux de chaleur de Bazolles, Billy-sur-Oisy, Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Saulge. Ces 4 chantiers ont représenté un investissement de 1 297 000 €.

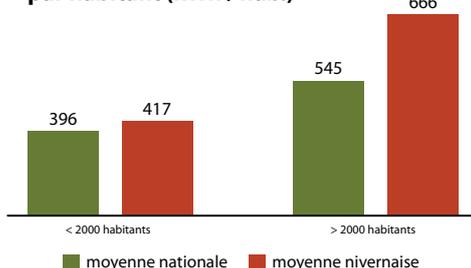
- L'aménagement d'une station service communale à Entrains-sur-Nohain intégrant également une aire de lavage de véhicules. Ce chantier d'un montant de 208 300 € HT est identique à celui qui a été réalisé à Brinon-sur-Beuvron, première station de service publique de la Nièvre, construite à l'initiative de la communauté de communes.

- L'aménagement de deux logements après réhabilitation complète d'un bâtiment au centre-bourg de Magny-Cours dont 1 accessible aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 92 700 €.

- La construction de l'atelier communal de Dampierre-sous-Bouhy (308 000 € HT). Le bâtiment de 252 m² abrite un espace technique, 2 boxes-garages pour le matériel et les équipements, des bureaux, un vestiaire, des sanitaires et douches. Une mezzanine permet de stocker et d'entreposer du matériel. À l'extérieur, des boxes permettent le stockage de petits matériaux destinés aux travaux communaux ainsi qu'une aire de lavage des véhicules.

- La couverture de la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy. Le Syndicat a dû faire face à la problématique du désamiantage dans le strict respect des réglementations en vigueur. Aucune entreprise nivernaise n'ayant le niveau d'habilitation requis, des entreprises des départements voisins ont été sollicitées

Consommation communale annuelle par habitant (kWh / hab.)



pour cette opération d'un montant de 63 000 € HT.

- La réhabilitation d'un logement T3 à la mairie de Villapourçon avec isolation, revêtement des sols, peinture, électricité et plomberie pour un montant de 58 548 € HT.

- La réception de plusieurs chantiers démarrés en 2013 : réaménagement de la place du Poteau à Billy-sur-Oisy (40 000 €) ; aménagement de 2 logements après réhabilitation complète d'un bâtiment au centre-bourg de Magny-Cours (92 700 €) ; rénovation partielle de la salle de sports de Prémercy (146 000 €) et construction d'un atelier-relais pour la communauté de commune Val-de-Sauzay à La Chapelle-Saint-André (87 000 €).

Une réalisation exemplaire

Le SIEEEN avait démarré, en juillet 2013, la réhabilitation et l'extension du gymnase André Malraux à Coulanges-lès-Nevers. Réceptionné le 02 juin 2014, le chantier incluait la mise aux normes des vestiaires et sanitaires, la création d'une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite entre les vestiaires et le stade, le renforcement de l'isolation extérieure du bâtiment, le remplacement des menuiseries extérieures, des installations de chauffage, de ventilation et de

la couverture, la création d'un préau de 220 m² et d'un espace de stockage de 25 m², l'installation d'une centrale photovoltaïque de 430 m² environ et l'embellissement du bâtiment. Les travaux ont nécessité un investissement de 716 535 € HT.

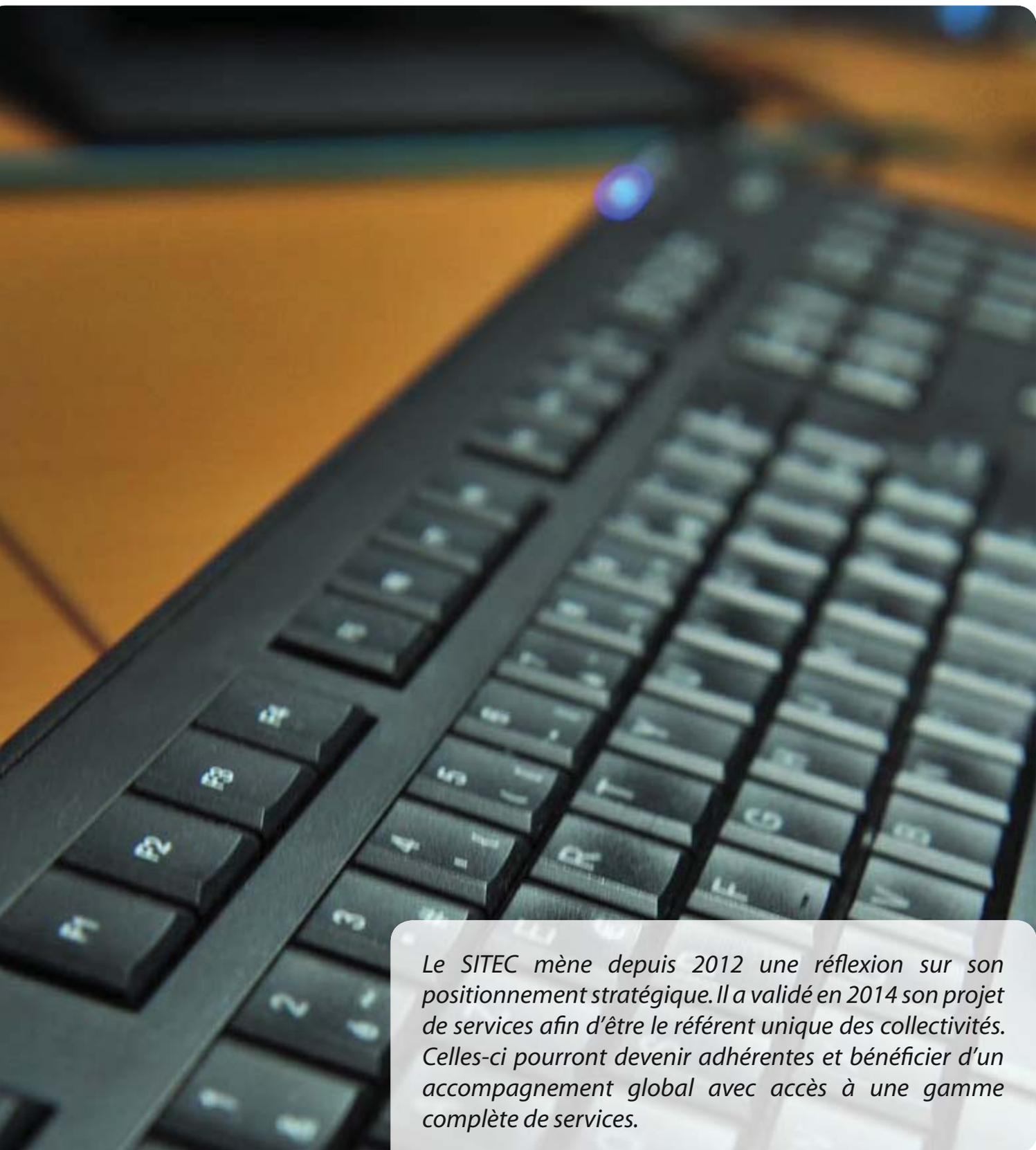
Coordination sécurité et protection de la santé (SPS)

La sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont une obligation depuis 1991. Le SIEEEN a fait renouveler l'habilitation de ses 3 coordonnateurs SPS en 2013 (niveaux 1 et 3). Une nouvelle tendance est apparue en 2014. Le SIEEEN a en effet été consulté à plusieurs reprises uniquement sur cette mission comme dans le cadre du projet de construction d'une station d'assainissement à Magny-Cours.

Les chantiers concernés par la coordination SPS ont généré un montant d'honoraires de 13 995 € HT.

Chantiers réceptionnés en 2014

Collectivité	Désignation	Montant HT
Bazolles	Chaufferie bois (maîtrise d'œuvre totale)	177 732 €
Billy-sur-Oisy	Chaufferie bois (maîtrise d'œuvre totale)	215 756 €
Billy-sur-Oisy	Rénovation de 2 logements (maîtrise d'œuvre totale)	121 461 €
Brassy	Chaufferie bois (maîtrise d'œuvre totale)	363 831 €
Château-Chinon	Chaufferie bois (maîtrise d'œuvre totale)	443 635 €
Château-Chinon	Remise en état du chauffage de l'EIAT après gel (maîtrise d'œuvre totale)	129 932 €
CC Val-de-Sauzay	Construction atelier-relais à La Chapelle-Saint-André (maîtrise d'œuvre totale)	171 040 €
Coulanges-lès-Nevers	Réhabilitation du gymnase André Malraux partie photovoltaïque (maîtrise d'œuvre totale)	130 805 €
Coulanges-lès-Nevers	Réhabilitation du gymnase André Malraux partie bâtiments (maîtrise d'œuvre totale)	623 371 €
Dampierre-sous-Bouhy	Construction atelier communal (maîtrise d'œuvre totale)	306 794 €
Entrains-sur-Nohain	Construction d'une station service et d'une aire de lavage (maîtrise d'œuvre totale)	161 328 €
Imphy	Création d'un lieu stockage espace aquatique (maîtrise d'œuvre totale)	528 364 €
Prémercy	Rénovation de la salle des sports (maîtrise d'œuvre totale)	149 521 €
Saint-Amand-en-Puisaye	Réhabilitation des locaux scolaires (maîtrise d'œuvre totale)	81 697 €
Saint-Andelain	Réhabilitation et mise aux normes de la cantine scolaire (maîtrise d'œuvre totale)	43 010 €
Saint-Saulge (Partie SIEEEN)	Chaufferie bois (maîtrise d'œuvre totale)	375 219 €
Saint-Saulge (Partie communale)	Chaufferie bois (maîtrise d'œuvre totale)	32 437 €
SICTOM des Morillons	Construction d'un garage et de bureaux (maîtrise d'œuvre totale)	519 586 €
SICTOM des Morillons	Centrale photovoltaïque (maîtrise d'œuvre totale)	80 204 €
Varzy	Aménagement d'un stockage bois déchiqueté dans bâtiment existant (maîtrise d'œuvre totale)	189 430 €
Villapourçon	Réhabilitation logement mairie (maîtrise d'œuvre totale)	58 549 €
TOTAL HT		4 503 702 €



Le SITEC mène depuis 2012 une réflexion sur son positionnement stratégique. Il a validé en 2014 son projet de services afin d'être le référent unique des collectivités. Celles-ci pourront devenir adhérentes et bénéficier d'un accompagnement global avec accès à une gamme complète de services.

33 - 37

Être le référent unique
des collectivités

Être le référent unique des collectivités



Le SIEEEN avait retenu 2 scénarii après la réalisation d'une enquête sur les perceptions des collectivités des services du SITEC : être prestataire avec des services étendus ou devenir référent unique pour les collectivités en développant une offre globale et une gamme complète de services. Le Syndicat a retenu le second scénario qui instaurera une adhésion en remplacement des contrats et prestations. Tous les contrats arrivant à échéance en 2014 ont ainsi été prolongés d'une année au lieu de 3 ans pour permettre aux collectivités de basculer vers l'adhésion, fin 2015. L'adhésion sera calculée en fonction de la population des communes ou communautés de communes complétée par un forfait selon le nombre de postes à gérer. Pour les autres collectivités, elle sera déterminée d'après leur bilan.

Les adhérents du SITEC bénéficieront d'un accompagnement global incluant formations groupées selon un programme annuel ; assistance téléphonique matérielle et logicielle ; accès au Système d'Information Géographique Départemental (SIG) Ptolémée ; service en ligne de veille et d'informations ; accès à la chaîne de dématérialisation comptable et des actes administratifs ; et tarifs négociés pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques. Des services additionnels avec cotisation annuelle tels que l'assistance matérielle et logicielle sur site compléteront le package. Les prestations ponctuelles seront maintenues.

Pour pouvoir représenter plus de 90 % des collectivités à court terme, le SITEC a consolidé les

partenariats avec les éditeurs nationaux de logiciels collectivités présents sur le territoire. Il a ainsi confié 13 contrats relation à Segilog qui a pris en charge l'installation et le dépannage logiciels sur site et la formation. Le SIEEEN assure l'assistance téléphonique logicielle et les relations clients lors d'une visite annuelle.

L'année 2014 a été intense avec la poursuite de l'aide aux collectivités pour la mise en œuvre de la dématérialisation de leur flux comptable via la version 2 du Protocole d'Échange Standard (PES V2). Les collectivités avaient pour obligation de mettre en place le PES V2 en remplacement du protocole INDIGO au plus tard le 31 décembre 2014.

En parallèle, l'harmonisation des prélèvements bancaires avec la nouvelle norme européenne, le SEPA (Single Euro Payments Area ou Zone unique des paiements en euro) devait être effective au 1^{er} avril 2014. Elle a nécessité une adaptation des logiciels comptables et de facturation aux administrés.

Pour assister les collectivités, le SITEC avait renforcé son équipe (13 agents), dès 2013, avec le recrutement d'un technicien-formateur et la spécialisation d'un agent aux projets de dématérialisation. Il a pu ainsi garantir un

accompagnement optimal traduit par des installations logicielles et matérielles, des migrations de données et un suivi pour les utilisateurs des logiciels comptables et facturiers Berger-Levrault et JVS Mairistem.

Le service a poursuivi, en outre, avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) et les éditeurs de logiciels, 3 journées techniques d'information pour 12 participants sur la dématérialisation comptable sur l'ensemble du Département.

Les migrations vers les nouvelles gammes ont donné lieu à une vague importante de formations, dont 29 sessions PES V2 qui ont permis aux 143 participants de 167 collectivités de se former à la dématérialisation. Les 130 collectivités ayant migré peuvent mettre en œuvre le PES V2. Seules 7 collectivités sont restées sur les anciennes gammes JVS Mairistem.

Le SITEC a poursuivi, par ailleurs, son activité de services auprès des collectivités. Il a assuré leur migration du système d'exploitation Windows XP vers Windows Seven. Les communes encore sous XP peuvent acquérir le nouveau logiciel et l'installer. Sans évolution du système d'exploitation, se poseront les problèmes de compatibilité des nouveaux logiciels et des risques accrus de dysfonctionnements.

Au sein du conseil d'orientation de la FNCCR sur la mutualisation et l'e-administration, le Syndicat a participé à la réflexion sur la réforme territoriale et les structures de mutualisation. Une étude est en cours pour apprécier les intérêts de la mutualisation informatique au travers de structures dédiées du type du SITEC.

Le SITEC a démarré l'élaboration de son Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI). Programmé sur 5 ans, le SDSI donnera une vision à moyen terme du développement numérique du Syndicat. Il mettra l'informatique au service de l'organisation et des hommes dans le cadre d'une évolution structurée et porteuse de progrès. Il définira les actions à mener pour anticiper les évolutions matérielles et logicielles et répondre de façon adéquate aux besoins. Une mission

Achats de matériels

Années	2011	2012	2013	2014
Devis	560	898	905	1 083
Commandes	266	413	555	905
Fournitures (en euro)	107 111	122 084	195 917	332 361

d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société Vicq Consultants pour aider le SIEEEN à recenser les besoins des 90 agents, animer les groupes de travail, faire l'analyse des données et constituer le portefeuille de projets. La première étape du SDSL a été enclenchée en mai 2014.

4 thèmes ont été retenus afin de définir les projets à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés : l'optimisation du cycle de vie de l'information, la valorisation du système d'information, les logiciels métiers et le rôle du SITEC.

Maintenance et matériel

Service public de proximité reconnu pour son savoir-faire, le SITEC offre à ses adhérents une gamme de solutions informatiques de qualité (achat, installation, maintenance et formation). Il propose aux collectivités plusieurs types de contrats pour mieux répondre à leurs attentes en tenant compte de leurs prérogatives :

- Contrat téléphonique : hotline matériel et logiciel.
- Contrat matériel : hotline, installation, maintenance de matériel.
- Contrat d'assistance sur site incluant l'assistance sur les logiciels métiers.
- Contrat d'accompagnement incluant la formation en plus de ce qui est proposé dans le cadre du contrat assistance sur site.
- Depuis 2013, contrat relation en partenariat avec l'éditeur Berger-Levrault.

L'activité TIC du SIEEEN a représenté 317 contrats en 2014 dont 21 nouveaux, soit un chiffre d'affaires de 167 764 € TTC contre 144 916 € en 2013.

Le SITEC a poursuivi les partenariats établis avec des structures départementales telles que la Direction académique de l'éducation nationale (DASEN) pour la fourniture et la maintenance des matériels dans les écoles et la déclinaison de la démarche régionale sur les espaces numériques de travail (ENT) dans la poursuite des écoles numériques rurales (ENR). Le service a participé, dans ce cadre, à l'université numérique organisée en décembre 2014.

Formations

Agréé centre de formation par la Préfecture de Région, le SITEC développe une offre de formation reconnue par les collectivités.

En 2014, la forte hausse de l'activité est due aux demandes liées aux impératifs réglementaires de la

dématérialisation. Le SITEC a dispensé des formations individuelles et groupées (6 personnes maximum par session) pour répondre aux sollicitations de 137 collectivités nivernaises (249 participants). Il a mis à disposition des stagiaires une flotte d'ordinateurs portables. 16 sessions de formation ont été dispensées pour les logiciels métiers. L'activité a généré un chiffre d'affaire de 73 396 € TTC.

Seule une formation a été dispensée pour le compte du GIP E-Bourgogne dans le cadre du marché. La structure ayant recruté un ambassadeur en 2014, le marché ne sera pas renouvelé.

Les prestations hors contrats (DAD-SU) sur l'aide à la déclaration de paie ont concerné 45 structures et généré un chiffre d'affaire de 9 686 €. Des collectivités hors contrat SIEEEN ont également sollicité le SITEC pour des dépannages et des installations (3 919 €).

En interne, 12 formations ont été dispensées à 26 agents du SIEEEN. Elles ont porté sur l'utilisation de l'intranet et la bureautique (Word, Excel, Powerpoint).

Évolutions techniques

Le SITEC a remplacé une trentaine de postes pour pourvoir au remplacement de Windows XP. Le SIEEEN compte aujourd'hui un parc d'ordinateurs de six ans au plus. Deux techniciens sont désormais fléchés sur l'administration réseaux interne. Ils ont été formés pour l'exploitation de la structure de virtualisation Firmware. Un apprenti a travaillé sur la mise en place de la supervision système.



Les fiches d'intervention sont quant à elles dématérialisées sur l'extranet.

Ptolémée

Les collectivités peuvent adhérer à Ptolémée, le Système d'Information Géographique (SIG) déployé par le SITEC. L'outil agrège différentes données qui répondent aux grandes problématiques de gestion du territoire : consultation des plans cadastraux et de données associées, planification des opérations d'aménagement, gestion des cimetières, de la voirie et de l'urbanisme...

Outil performant d'aide à la décision, Ptolémée améliore la qualité des services rendus aux usagers, simplifie les tâches de secrétariat et renforce la connaissance du territoire. Il intègre fréquemment de nouvelles fonctionnalités qui complètent l'existant pour permettre de travailler sur des applications métiers tels que les réseaux humides (eau potable et assainissement), les demandes de projets de travaux et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DT-DICT).

Évolution du parc informatique en gestion

Années	2011	2012	2013	2014
Serveurs	25	34	30	40
Micro-ordinateurs	817	757	892	1 128

Contrats de maintenance

Contrats de maintenance	Nombre	Chiffres d'affaires TTC
Assistance sur site	223	81 130 €
Contrat d'accompagnement	3	3 918 €
Contrats écoles « matériel »	58	37 388 €

Appels en hotline

Années	2011	2012	2013	2014
Nombre d'appels reçus	4 126	5 351	5 072	8 116

Formations

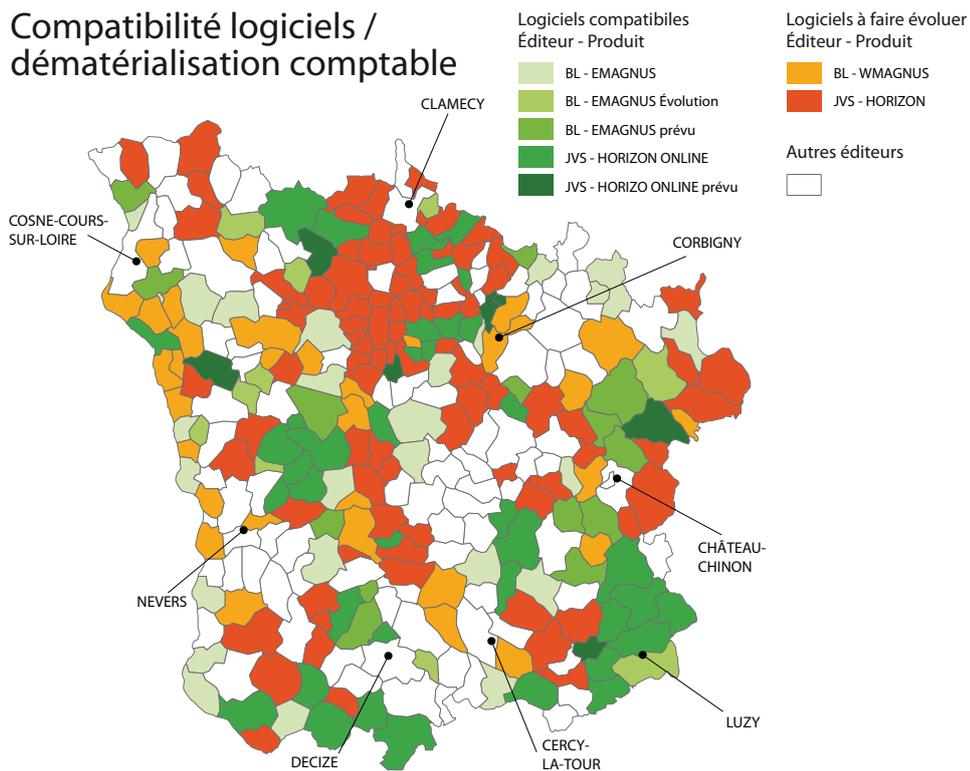
Années	2011	2012	2012	2014
Jours de formation	35	55	55	94
Chiffres d'affaires TTC	11 901 €	23 122 €	23 122 €	73 396 €

> SITEC

La nouvelle réglementation relative aux déclarations de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), applicable depuis le 1^{er} juillet 2012, apporte des changements importants sur les procédures de travaux. À compter de cette date, toutes les opérations d'enfouissement des réseaux sensibles en milieu urbain (2 000 habitants agglomérés) et rural doivent faire l'objet d'un géo-référencement de classe A (précision à 40 cm) sur les trois axes X, Y et Z. Les gestionnaires et exploitants de réseaux ainsi que les communes ont pour obligation de repositionner tous les réseaux sensibles existants en zone urbaine avant le 1^{er} janvier 2019. Les communes rurales ont jusqu'au 1^{er} janvier 2026 pour se mettre en conformité avec la législation.

Le SIEEEN va réaliser le repositionnement de 236 km de réseaux d'éclairage public en souterrain des communes urbaines qui lui ont transféré leur compétence Éclairage public. L'opération de géo-détection, démarré le 25 septembre sur la commune d'Armes, se terminera fin 2018. Les communes de Challuy, Langeron et Mars-sur-Allier sont également vectorisées selon les normes de classe A afin de vérifier que les éléments constatés en zone urbaine s'appliquent aussi en milieu rural. Au total, 15 communes urbaines ayant transféré leur compétence Éclairage public au Syndicat seront traitées.

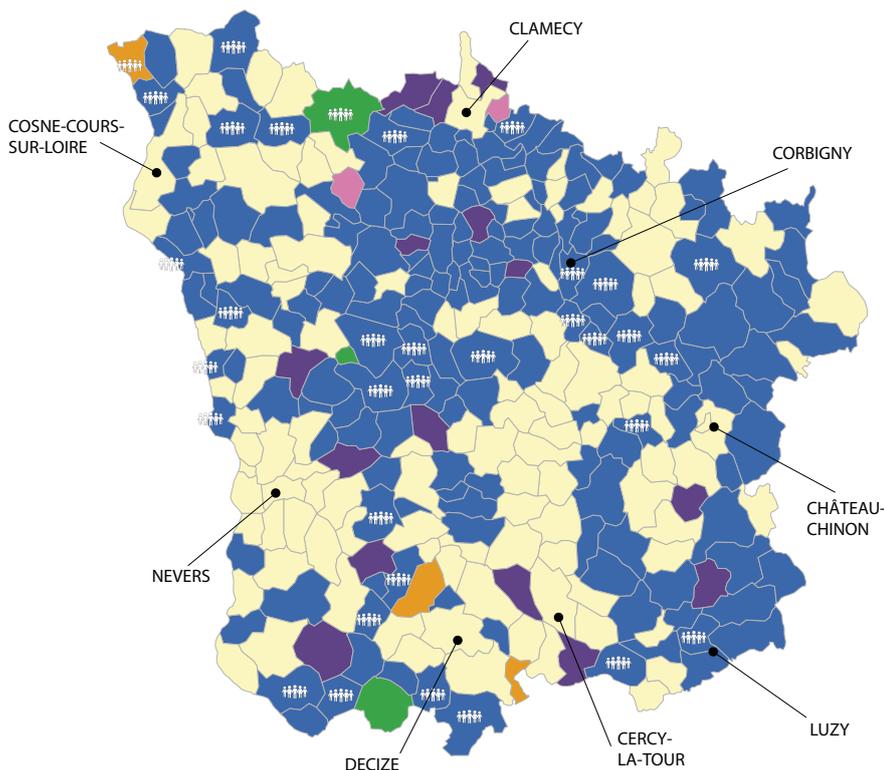
Compatibilité logiciels / dématérialisation comptable



Le traitement des premières communes aidera à compléter, stabiliser et renforcer le cahier des charges de ce programme prévu sur 12 ans et soutenu par un investissement

annuel de 100 000 €. Le SIEEEN assurera le géo-référencement des 818 km de réseaux d'éclairage public des communes rurales qui lui ont transféré la compétence Éclairage public et leur proposera des tarifs mutualisés. Les autres communes peuvent recourir à ses services pour des prestations liées aux DT-DICT et au géo-référencement des réseaux sensibles et non-sensibles. Cette mission fait l'objet d'un tarif temporaire forfaitaire auquel s'ajoute un coût lié au mètre linéaire au regard du cahier des charges.

Répartition des contrats et éditeurs de logiciels de gestion communale



Le Syndicat a rejoint en 2013 l'Observatoire régional de DT-DICT. Il regroupe les entreprises de travaux publics spécialistes des réseaux secs et humides et les gestionnaires de réseaux. Grâce aux échanges d'expérience et la veille d'information, de nouvelles prestations sur les réseaux humides ont été proposées et actées : numérisation des réseaux, production de zones d'emprise Guichet Unique et production de plans au 200^e dans le cadre des travaux neufs.

Le SIEEEN s'est également rapproché des Services de l'Eau (SDE) du Conseil général pour les DT-DICT afin d'envisager un rôle d'ingénierie auprès des collectivités gestionnaires de l'eau potable.

Cette démarche vise à mieux faire connaître son expertise et référencer ses services auprès du SDE. Une première réunion technique a eu lieu avec les représentants gestionnaires des réseaux humides de la Nièvre en 2014.

Le SITEC a poursuivi, en outre, sa campagne de prospections Ptolémée en ciblant principalement les SIAEP. Structuré pour répondre à leurs besoins, le SIEEEN peut leur garantir son expertise, des tarifs avantageux et le respect des normes S70-003.

Open Cimetière est aujourd'hui une application indépendante du SIG pour limiter les coûts. La version 2 optimisée est construite à partir de nouvelles approches et une nouvelle architecture. 19 collectivités utilisent la version mise en place en 2013. Elles peuvent assurer la gestion administrative des concessions en recourant à une cartouche cartographique. Cette approche simplifie les tâches, permet de respecter la réglementation et optimise le suivi. Un agent a été formé en interne à la gestion des cimetières pour accompagner les collectivités.

2 formules de formations sont proposées aux adhérents souhaitant se reformer dans le cadre de leur abonnement et aux nouveaux adhérents. En 2014, 6 sessions de formation ont été dispensées.

Numérisation de l'éclairage public

Fin 2014, 48 727 foyers avaient été relevés sur 285 communes ayant transféré leur compétence au SIEEEN. 2 500 foyers demeurent à relever pour les nouveaux transferts et les prestations de service.

Le SIEEEN a poursuivi l'opération de migration de la base de données de l'éclairage public du logiciel SIG GIRIS obsolète vers le nouveau logiciel Hemera. Pour répondre à l'évolution des besoins de ses différents services, il a retenu une solution *full web* plus performante en phase avec les évolutions technologiques actuelles et à venir. Hemera optimisera l'exploitation et la gestion des réseaux et offrira une meilleure ergonomie et une plus grande facilité d'utilisation.

Hemera se compose de 3 modules. Le module Cartographie permet la consultation, la mise à jour et la recherche d'éléments d'éclairage public à travers une approche géographique. Le module Patrimoine apporte une meilleure connaissance des infrastructures de réseaux grâce à laquelle les matériels et les réseaux eux-mêmes pourront être optimisés afin d'améliorer les performances de l'éclairage public et de réduire les factures

énergétiques. Le SIEEEN pourra s'appuyer sur ce module pour tester différentes hypothèses et rationaliser les consommations d'énergies des collectivités.

Le module Intervention, dédié au SCEEP, facilitera la gestion des interventions sur le terrain. Il pourra recevoir en temps réel les demandes de dépannage et d'intervention faites en priorité via Ptolémée, les moyens de télécommunications (téléphone, fax, mail) et les agents du SCEEP eux-mêmes. Les collectivités seront constamment tenues informées des avancées des travaux grâce au *workflow* intégré. Le SIEEEN pourra en outre croiser les informations pour avoir une approche économique plus fine de ses interventions grâce à Hemera.

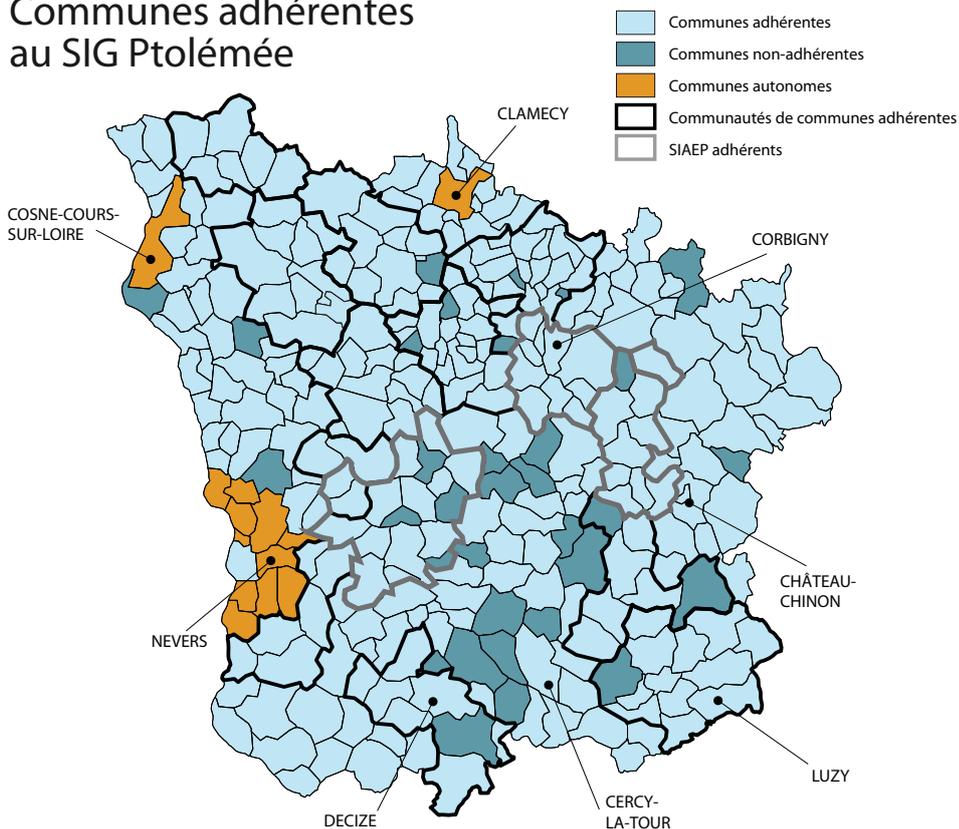
La dématérialisation de la maintenance de l'éclairage public est en cours depuis 2013. Les 3 modules en tranche ferme sont aujourd'hui achevés à 95 %. Le SITEC assure actuellement l'intégration des tranches conditionnelles qui incluent un module « pré-étude » et un module « intégration des travaux neufs » du service Électricité. Hemera sera opérationnel en interne dès janvier 2015 et ouvert aux communes pour la déclaration de pannes via Ptolémée au premier semestre. Cet outil transversal couvre un périmètre étendu qui va des demandes d'intervention des collectivités dans Ptolémée à la gestion optimisée



des réseaux. Sa mise en œuvre a nécessité 30 réunions en interne. Il a des répercussions directes sur le mode de fonctionnement et les procédures du SIEEEN.

Elle crée une nouvelle dynamique de collaboration et de communication entre les services.

Communes adhérentes au SIG Ptolémée



Agence locale de l'énergie

> L'ALEN mobilise les ambassadeurs de l'énergie nivernais

Depuis mai 2010, l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN) met en œuvre et renforce son plan d'actions pour sensibiliser, informer et conseiller gratuitement les particuliers, les collectivités et les organismes publics sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables.



L'ALEN est financée par l'Ademe, la Région Bourgogne, le SIEEEN (subvention de 20 000 € et prise en charge du mi-temps de la directrice), le Conseil général, Nevers Agglomération via une convention de mise à disposition de locaux et de l'aide technique des autres membres (chambres consulaires, Pays et Direction Départementale des Territoires). L'association, créée en grande partie à l'initiative du Syndicat a ciblé principalement les particuliers ainsi que les collectivités et organismes publics et parapublics en 2014.

L'ALEN a conduit 2 analyses d'opportunité pour l'installation de chaufferies bois et accompagné 7 études de faisabilité pour le bois énergie. Elle a pu constater une migration des projets du Morvan vers le quart nord-ouest de la Nièvre. Même s'ils sont de moindre ampleur, les élections municipales ont retardé leur réalisation. Dans la plupart des cas, le SIEEEN prend le relais pour l'installation voire l'exploitation des réseaux de chaleur.

Chef de file de l'action sur la précarité énergétique de l'Agenda Nièvre 2021, l'ALEN compte un effectif de 5 personnes. Un premier conseiller énergie gère la problématique de la précarité énergétique et un second assure l'accompagnement des copropriétés. La forte augmentation des visites réalisées dans le cadre du FNAME a nécessité le passage d'une assistante en contrat emploi d'avenir en CDI à

35 heures. Elle est chargée de préparer les visites et la commission FNAME, rédiger les compte-rendus et rapports et faire le suivi administratif des visites.

Les 132 visites à domicile faites en 2014 sont toutes reliées aux actions fonds petits travaux abondé par le SIEEEN avec le Conseil général et les communautés de communes. L'ALEN opère en binôme en associant un travailleur social à l'énergéticien. Ce dernier fait un diagnostic complet des logements et des abonnements, des comportements et des pratiques puis conseille les ménages.

Ces visites ont donné lieu à 99 rapports détaillés avec étude budgétaire et préconisations remis au travailleur social et étudiés en commission FNAME. Des kits « économie d'énergie » sont également installés et un suivi des consommations mensuelles proposé. Un ménage sur deux s'y prête. Durant les visites, le conseiller énergétique présente aux propriétaires les dispositifs accessibles tels que le programme « Habiter Mieux » et le fonds petits travaux pour améliorer le confort (financement de laine de verre, portes et fenêtres...). Le retour d'expérience confirme l'efficacité de ces visites.

Depuis 2010, l'ALEN mobilise les ambassadeurs de l'énergie nivernais pour développer un maillage sur le territoire afin d'amplifier la démarche de diagnostic. Elle travaille notamment avec



l'association Le Varne (Clamecy) qui assure l'accompagnement local et l'ambassadeur du SIEEEN.

L'Espace Info-Énergie de plus en plus sollicité

En 2014, l'espace Info-Énergie (EIE) a traité 956 demandes contre 717 en 2013. Cette hausse continue de son activité est due à la poursuite de l'opération de thermographie aérienne de Nevers Agglomération démarrée en 2013, d'une part. 70 personnes ont fait la demande de leur thermogramme. D'autre part, les différentes campagnes de sensibilisation de l'Ademe ont porté leurs fruits. Les particuliers sollicitent de plus en plus l'Espace Info-Énergie pour s'informer sur les aides. 1 154 personnes ont été sensibilisées grâce aux 45 animations déclinées sur le Département (écogestes, présence dans les salons et foires, Univerbois, rencontres à la Chambre de métiers...).

La troisième édition du concours « Famille à énergie positive » a été lancée sur l'agglomération de Nevers et sur le canton de Saint-Amand-en-Puisaye, elle couvre la période hivernale 2014-2015. Les participants doivent atteindre les objectifs de Kyoto en réalisant 8 % d'économies d'énergies.



**L'Espace INFO ÉNERGIE
de la Nièvre**

03 86 38 22 20

**31 avenue Pierre Bérégovoy
58 000 NEVERS**

Mail : infoenergie@ale-nievre.org
Web : www.ale-nievre.org

**L'Espace INFO ÉNERGIE
du Parc du Morvan**

03 86 78 79 12

**Maison du Parc
58230 Saint-Brisson**

Mail : infoenergie@parcdumorvan.org
Web : www.parcumorvan.org

> Énergies nouvelles renouvelables

Nièvre Énergies augmente son capital

Nièvre Énergies a été créée en 2012 pour faciliter le développement, l'acquisition, l'aménagement et l'exploitation des moyens de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Première structure regroupant une majorité publique et une participation citoyenne en France, la SEM déploie sa stratégie en étudiant plusieurs filières dont celle de l'éolien.



En 2014, Nièvre Énergies a augmenté son capital social qui est passé de 600 000 € à 1 540 000 € avec l'arrivée des 2 nouveaux actionnaires Énergie Partagée Investissement (EPI) et la SEM EnerSIEL (Indre-et-Loire). Les 15 400 actions d'une valeur nominale de 100 € sont détenues à 82,5 % par les actionnaires publics (SIEEEN, communauté de communes des Vaux-d'Yonne, communes de Clamecy et d'Oisy).

Les 17,5 % restants sont réservés au bloc privé constitué de la Coopérative Bourgogne Énergies Citoyennes (CEBC) qui réunit 15 clubs d'investisseurs locaux (environ 200 sociétaires), Énergie Partagée Investissement et la SEM EnerSIEL. Les Nivernais peuvent rejoindre la SEM à titre personnel via des clubs d'investisseurs locaux, regroupés au sein de CEBC (société anonyme par actions simplifiées) qui reversera des dividendes aux actionnaires.

Avec l'arrivée des 2 nouveaux actionnaires, Nièvre Énergies constitue son réseau d'actionnaires, donne de la lisibilité aux fonds investis, renforce la participation citoyenne afin d'intégrer des

sociétés de projets à l'avenir.

La Région Bourgogne et le Conseil général de la Nièvre ont également acté leur prise de participation au capital pour 2015 dans le cadre d'une nouvelle augmentation de Nièvre Énergies et avec des possibilités d'avances en compte courant.

La ferme éolienne de Clamecy-Oisy (FÉCO)

Initiée en 2005, développée et construite en 2013 par la société ABO Wind, la ferme éolienne de Clamecy-Oisy a été inaugurée en juin 2014. Première du genre en Nièvre, elle a nécessité un investissement 20 660 000 €. Ses 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,05 MW et dont les mâts ont été fabriqués par France Eole au Creusot, sont en service depuis le 6 janvier 2014. Sa production annuelle, estimée à 27,5 millions de kWh, évitera le rejet de 8 200 t de CO₂ dans l'atmosphère. Elle couvrira les besoins en électricité d'environ 23 000 personnes (hors chauffage). L'énergie produite sera revendue à EDF

au tarif de 82,50 €/MWh via des contrats d'achat garantis sur 15 ans. La société d'exploitation FÉCO a été constituée pour assurer la gestion du parc éolien. Elle regroupe ABO Wind France, filiale d'ABO Wind AG et le fonds d'investissement détenu par ABO Invest, qui détiennent ensemble 65 % du projet. La SEM Nièvre Énergies détient 35 % de l'ensemble.

Les communes de Clamecy et d'Oisy pourront profiter des retombées économiques de la FÉCO pour développer de nouveaux projets locaux.

À l'initiative du projet, l'association Le Varne disposera également de moyens pour promouvoir la sobriété énergétique, lutter contre la précarité énergétique et mener des actions de sensibilisation en partenariat avec le Conseil général, le SIEEEN et la Région. Le Syndicat aura, quant à lui, des fonds pour développer d'autres projets à base d'énergies renouvelables sur le territoire.

La SEM Nièvre Énergies poursuit son objectif de détenir 70 à 80 MW dans l'éolien départemental. Elle axe sa stratégie de développement sur :

- L'acquisition de nouvelles fermes éoliennes à hauteur de 20 % minimum.
- La recherche d'accords de co-développement avec les développeurs menant des études sur le territoire. Nièvre Énergies est en contact avec plusieurs d'entre eux ayant obtenu des permis objet ou non de recours.
- Des partenariats avec les communautés de communes déjà approchées par des développeurs. La communauté de communes Portes-de-Puisaye-Forterre a ainsi acté sa prise de participation à la SEM pour 2015.
- Le fléchage de plusieurs territoires propices pour accueillir des éoliennes dont un est en cours d'investigation via une étude de pré-faisabilité conduite par Nièvre Énergies.

La SEM multiplie les pistes de recherche afin de développer d'autres sources d'énergies renouvelables en Nièvre. Elle participe à ce titre à plusieurs études sur la méthanisation dont celle en cours sur l'agglomération de Nevers et un projet industriel porté par la communauté de communes Entre Nièvres et Forêts. Ces pistes pourraient s'ouvrir sur différentes formes de partenariats en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

La recherche de participation citoyenne à ces projets est également un axe que Nièvre Énergies souhaite développer.



Le SIEEEN est l'outil de coopération dont se sont dotées les collectivités nivernaises pour les accompagner dans leurs missions de service public. Il se doit de déployer une organisation fondée sur la recherche de l'efficience des moyens engagés afin de répondre au mieux à leurs besoins.

40 - 49

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités

50 - 51

Affirmer l'image du SIEEEN et mieux sensibiliser les collectivités sur ses compétences

S'organiser pour répondre aux attentes des collectivités

Fonctionnement des instances

En 2014, les instances se sont réunies régulièrement pour définir et fixer les modalités de mise en œuvre des orientations stratégiques du SIEEEN parmi lesquelles :

Administration générale

- Convention de télésurveillance entre le SIEEEN et le SDIS.
- Marché de travaux d'aménagement des bureaux du SIEEEN.
- Modifications statutaires.
- TCFE – Conséquences de la loi n° 2013/1279.
- Marché de fournitures de véhicules.
- Marché de prestations intellectuelles – Audit financier.
- Véhicules de fonction.
- Travaux d'Intérêts Généraux : proposition pour que le SIEEEN devienne organisme d'accueil.
- Résolutions SEM Nièvre Énergies.
- Élection du Président.
- Élection des membres du Bureau Syndical.
- Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre.
- Élection des membres de la commission Délégation Service Public.
- Délégation de compétence du Comité Syndical au Bureau Syndical.
- Modification statutaire et délégation en matière de commande publique.
- Constitution des commissions thématiques.
- Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.
- Indemnisation des frais de déplacements des élus.
- Désignation des représentants du SIEEEN pour siéger à l'ALEN.
- Désignation du représentant du SIEEEN au CA de Nièvre Aménagement.
- Désignation des représentants du SIEEEN pour siéger au CA de la SEM Nièvre Énergies.
- Marché de fourniture de carburants.
- Marché de prestations d'assurance.
- Désignation de représentant Fédération Nationale des Communes Forestières.
- Désignation de représentant Cercle National du Recyclage.
- Soutien aux missions EIE du Parc du Morvan.
- Règlement intérieur des instances.

Finances

- Subvention Amicale du personnel 2014.
- Convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie – Exercice 2014.

- Avance de trésorerie.
- Annexe prestations de services.
- Budgets primitifs principal et annexes 2014.
- Décisions modificatives 2014.
- Projets de comptes administratifs 2013.
- Comptes de gestion 2013.
- Apurement des comptes de tiers 2013.
- Budgets supplémentaires principal et annexes 2014.
- Indemnité de conseils aux comptables du Trésor Public.
- Convention de compte courant SIEEEN – Nièvre Énergies.
- Convention de financement.
- Barèmes des aides ou subventions syndicales.
- Barèmes de participation des collectivités ou des tiers aux compétences transférées.
- Barèmes des prestations de service.
- Barèmes des cotisations des adhérents.
- Débat d'Orientation Budgétaire 2015.
- Avance de trésorerie.

Ressources humaines

- Fixation du montant de prime de fin d'année 2014.
- Modification du tableau des effectifs 2014.
- Recrutement d'agents occasionnels.
- Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.
- Création d'un Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail.
- Transformation d'un emploi d'adjoint administratif 2^e classe au service Secrétariat Général.
- Transformation d'un emploi d'ingénieur au service Déchets ménagers.
- Règlement intérieur du Comité technique.
- Transformation d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe au SG.
- Transformation d'un emploi d'ingénieur au service technique électricité.
- Suppression de l'emploi de technicien principal de 1^{ère} classe – Transformation d'un emploi CUI/CAE.

Énergies

- Marché de fournitures de luminaires d'éclairage public.
- Aide au fonctionnement de l'ALEN.
- Convention de mise à disposition des données de consommations et production d'électricité.
- Marché de fourniture de décorations lumineuses.
- Marché pour le transport, la destruction et le recyclage des supports et matériaux.

- Aide au fonctionnement de l'ALEN.
- Protocole d'accord ERDF/SIEEEN sur la période tarifaire 2014/2017.
- Demande de convention de la société M20 City.
- Convention SIEEEN/ERDF - Inventaire 2015.
- Groupement de commandes pour l'achat d'énergie.
- Bilan du Fonds Nivernais d'Aide Maîtrise de l'Énergie.
- Bilan aides Fonds Solidarité Logement énergies.

Régie de chaleur

- Avant-projet réseau de chaleur d'Entrains-sur-Nohain.
- Règles d'amortissements du budget.
- Marché de fournitures plaquettes bois.
- Étude de faisabilité chaufferie et réseau chaleur de Varzy.
- Travaux d'extension chaufferie et réseau chaleur EIAT Château-Chinon.
- Construction chaufferie et réseau chaleur à Brassy.
- Marché de fourniture de fioul domestique.
- Maîtrise d'œuvre pour le réseau de chaleur de Château-Chinon - EIAT.
- Demande de subvention pour le réseau de chaleur de Château-Chinon Ville - EIAT.
- Demande de subvention avant-projet du réseau de chaleur d'Entrains-sur-Nohain.
- Exploitation d'un réseau de chaleur à La Charité-sur-Loire.
- Subvention étude de faisabilité du réseau de chaleur de Varzy.
- Subvention avant-projet du réseau de chaleur de Corbigny.

Économie concessive

- Contrôle de la distribution du gaz.
- Projet de création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Projet de nomination et élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Renouvellement des contrats de concession gaz.

SITEC

- Marché de services – Numérisation des réseaux souterrains.
- Accord cadre informatique.
- Marché de télécommunication.
- Acquisition de tablettes numériques.

Patrimoine et Énergies

- Valorisation des CEE – Règlement des communes.

> Bilan

- Demande de subvention pour la réalisation d'AEG dans les communes du PNR du Morvan.
- Mutualisation et valorisation des CEE.
- Marché de travaux de réfection de voirie et création d'un récupérateur des eaux de pluie au SCEEP.
- Pré-diagnostics énergétiques campagne 2015.
- Devenir du conseil en énergie partagé.

Déchets ménagers

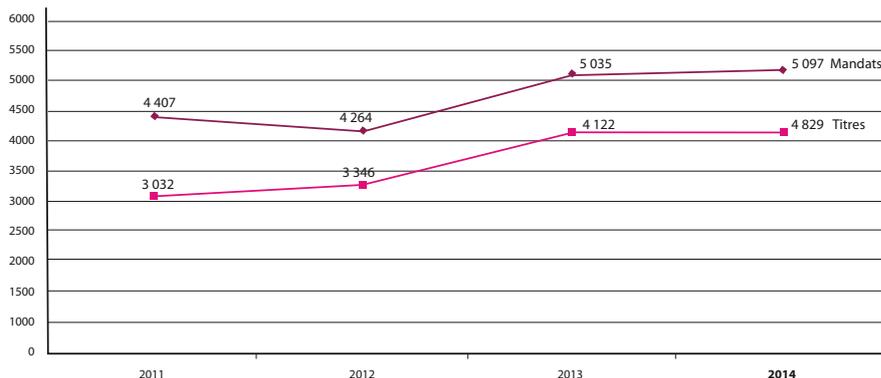
- Marché de transfert des ordures ménagères.
- Étude d'optimisation des plates-formes et quais de transfert.
- Marché de transfert des déchets ménagers assimilés.
- Marché de compostage des biodéchets et déchets verts.
- Marché de tri et conditionnement des emballages.
- Demande de subvention étude d'optimisation plates-formes et quais.
- Avenant au contrat soutien à la valorisation Adelphe.
- Contrats de traitement.
- Contrat territorial de collecte du mobilier.
- Modification des barèmes de traitement 2014.
- Représentation du SIEEEN au réseau Compost Plus et à Amorce.
- Règlement de fonctionnement réseau ambassadeurs de tri/prévention.
- Projet de collecte sélective des papiers administratifs.
- Réponse à l'appel à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ».
- Projet de plate-forme multi filières.
- Validation du principe de fonctionnement et désignation d'un représentant SIEEEN à l'instance « Réunion des Présidents des EPCI adhérents au SIEEEN à la compétence déchets ».

Bilan financier

Le SIEEEN a émis en 2014 un total de 5 097 mandats et 4 829 titres de recette pour un montant consolidé respectivement de 31 284 107 € en dépenses et de 33 115 441 € en recettes.

On note une hausse des mandats de 1,22 % et des titres de 14,64 % par rapport à l'exercice 2013.

Évolution des mandats et des titres 2011 - 2014

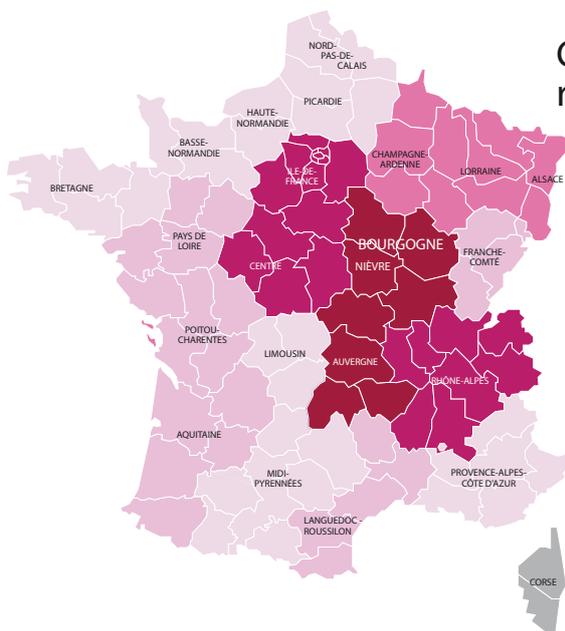


Chiffre d'affaires par fournisseur

Tranches	Montants €	Montants €	Nbre Tiers
Tranche A	De 1 à 4000	277 403 €	255
Tranche B	De 4 001 à 20 000	849 079 €	94
Tranche C	De 20 001 à 50 000	809 292 €	25
Tranche D	De 50 001 à 100 000	971 674 €	13
Tranche E	> 100 000	12 829 288 €	15
Total		15 656 363 €	402

Le Syndicat a eu recours à 402 fournisseurs dont le chiffre d'affaires réalisé s'est réparti comme suit :

Plus de 80 % d'entre eux sont d'origine bourguignonne ou ont une implantation en région.

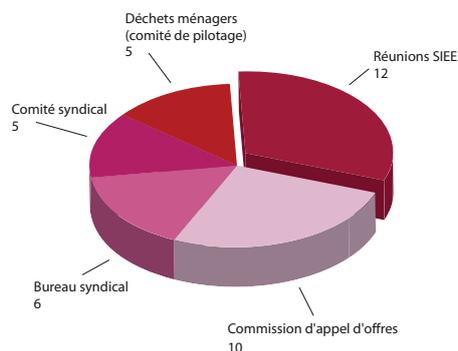


Chiffre d'affaires réalisé par région

Total : 15 656 363 €

- Région sans CA
- CA régional < 20 000 euros
- 20 000 < CA régional < 80 000 euros
- 80 000 < CA régional < 240 000 euros
- 240 000 < CA régional < 1 700 000 euros
- 1 700 000 < CA régional < 2 600 000 euros
- 2 600 000 < CA régional

Répartition des réunions 2014



Gestion financière de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2014 était de 3 234 817 € (dont 999 580 € pour la régie de chaleur) contre 3 490 475 € en 2013.

Le service de la dette a représenté une dépense de 410 362 €.

La ligne de trésorerie a été mobilisée à hauteur de 30 461 € contre 37 216 € en 2013 et ce, malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.

Ceci est essentiellement dû à un différé de perception important des subventions européennes sur les réalisations de réseau de chaleur avec un délai moyen de versement de 14 mois. Poursuivant son effort de consommation des crédits de paiement, les programmes de travaux subventionnés sont soldés dans un délai compris entre 16 et 24 mois comme en 2013, malgré une légère dérive des programmes d'enfouissement des réseaux liés aux conditions climatiques du début d'exercice et un désengagement de France Télécom en matière à la fois d'études et de dépose des supports et la création du compte d'affectation spéciale du FACé.

Répartition annuelle de la taxe sur la consommation finale d'électricité

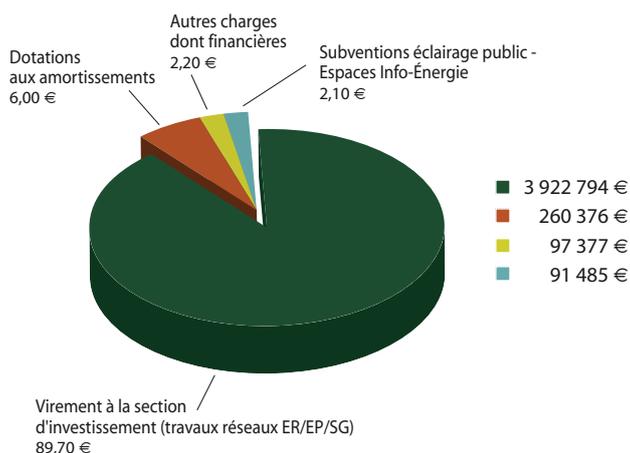
La loi NOME du 7 décembre 2010, entrée en application depuis le 1^{er} janvier 2011, a modifié le mode de calcul des taxes locales sur l'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations d'électricité, elles sont désormais calculées sur les quantités d'électricité consommées.

Le Comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012.

Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix du MW fixé par l'État majoré d'un coefficient qui n'est que l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités à savoir 8 % pour les communes et 4 % pour le Département soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh : $0,75 \text{ €} \times 8,28 = 6,21 \text{ €} / \text{MWh}$.

Utilisation de la taxe d'électricité pour 100 € perçus



Délibérations prises de 2010 à 2014

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Bureau syndical	129	88	100	94	76
Comité syndical	73	72	108	78	92
Total	202	160	208	172	168

Nombre de pièces par budget 2014

Nombre	BPE	DM	BPS	BPR	RRC	Totaux
Mandats	3 036	1 108	446	62	445	5 097
Mandats annulation	18	20	3	1	34	76
Titres	3 415	378	878	16	142	4 829
Titres annulation	28	4	8	0	6	46
Totaux	6 497	1 510	1 335	79	627	10 048

- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh : $0,25 \text{ €} \times 8,28 = 2,07 \text{ €} / \text{MWh}$.
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

Cette modification évite ainsi que les usagers soient doublement pénalisés par la hausse du prix de l'électricité par rapport au mode de calcul précédent. Cette modification n'est pas sans conséquences pour nos communes qui, dans la nouvelle loi, deviennent assujetties à la taxe sur l'éclairage public.

La perception et le recouvrement du produit de cette taxe est un enjeu essentiel pour le SIEEEN. La taxe constitue en effet la recette la plus importante de son budget de fonctionnement.

Fiscalité

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale d'électricité), le Syndicat a perçu un montant de 4 372 032 € (4 644 389 € en 2013). Il a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux de réseaux électriques

Évolution annuelle de la taxe syndicale

Années	Montants
2014	4 372 032 €
2013	4 644 389 €
2012	4 229 479 €
2011	4 104 674 €
2010	4 028 581 €

de la part du concessionnaire pour la somme de 797 437 €.

Outre les budgets annexes prestations de service et production d'énergies, le Syndicat a créé en 2012 un budget régie de chaleur ayant l'autonomie financière et assujetti à la TVA.

En 2014, il a acquitté 82 059 € au titre des droits à TVA sur lesdits budgets et obtenu un remboursement de crédits de TVA à hauteur de 101 084 €.

Commande publique

L'ensemble des consultations est publié sur la plate-forme de dématérialisation de marchés publics e-bourgogne. Les offres des candidats pour les marchés TIC sont toutes reçues de manière dématérialisée dans la salle de marchés. La commande publique a représenté 44 consultations en 2014 dont :

- 28 en interne (dont 23 procédures adaptées)
- 16 en externe dont :
 - 12 consultations lancées par le service Déchets ménagers pour le compte d'autres collectivités (10 procédures adaptées, 1 groupement de commandes et 1 appel d'offres) et 4 consultations faites par le service Patrimoine et Énergies.



Ressources humaines

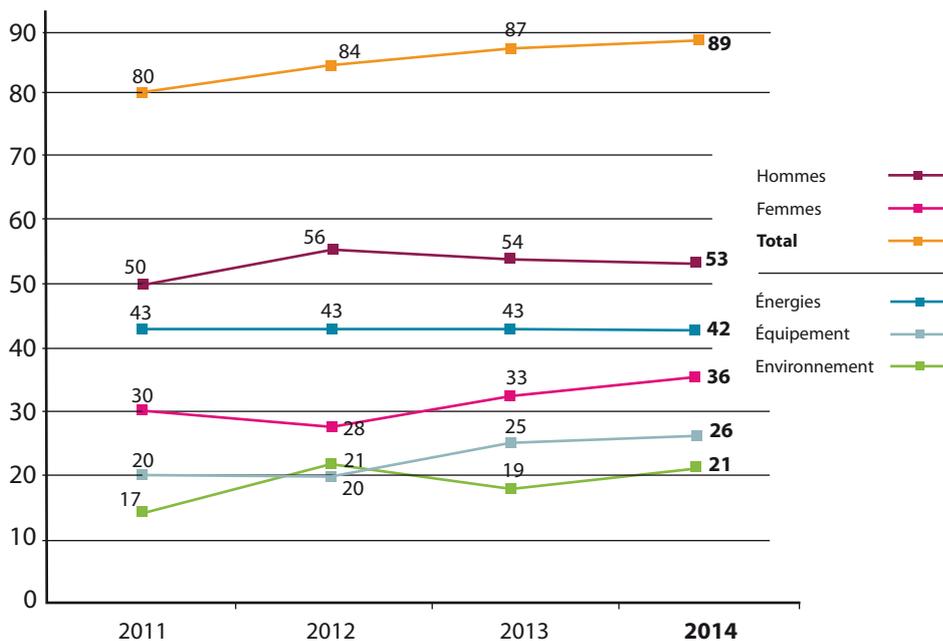
Le SIEEEN a mis en place l'entretien professionnel, en 2014, pour promouvoir l'égalité de traitement. Il vise à ouvrir un espace formalisé de dialogue et à initier une gestion plus équitable, éthique et solidaire des ressources humaines.

Pour soutenir cette action, 8 sessions de formation ont été dispensées, 1 session en février pour les évaluateurs et du 08 au 29 septembre pour les évalués afin que l'ensemble des agents disposent des bons outils pour aborder de façon positive leur entretien professionnel annuel. L'objectif est de privilégier un échange constructif fondé sur le respect mutuel.

Avant le délai du 1er avril 2014, le Syndicat a intégré, par ailleurs, le dispositif « Participation employeur » pris en compte sur la protection de la santé et le maintien du salaire des agents. Après un audit détaillé et une analyse de la situation sociale de chaque agent, plusieurs scénarii ont été étudiés pour évaluer les montants et le type de participation. Le scénario le plus avantageux a été retenu, à savoir une participation évolutive en fonction de la catégorie et de la composition familiale soit :

- Catégorie C participation de 15 € en « santé » par agent + 50 % par membre de la famille (conjoint et enfants jusqu'à 3 par famille).
- Catégorie B participation de 12,50 € en « santé » par agent + 50 % par membre de la famille (conjoint et enfants jusqu'à 3 par famille).

Évolution 2014 des effectifs et répartitions par mission



Évolution des ressources humaines (masse salariale tous budgets confondus)

Années	Énergies	Équipement ¹	Environnement ²	Total
2014	2 271 818 €	632 844 €	771 171 €	3 675 833 €
2013	2 107 382 €	755 181 €	727 175 €	3 589 738 €
2012	1 977 721 €	653 862 €	663 133 €	3 314 716 €
2011	1 808 865 €	887 309 €	649 239 €	3 319 630 €
2010	1 853 746 €	819 051 €	646 833 €	3 194 193 €

⁽¹⁾ Comprend l'agence d'architecture publique, les TIC, la cartographie et les réseaux de chaleur
⁽²⁾ Comprend la seule activité déchets ménagers

- Catégorie A participation de 10 € en « santé » par agent + 50 % par membre de la famille (conjoint et enfants jusqu'à 3 par famille).

La participation sur la prévoyance a été fixée à 6 € par agent.

La MNT a invité le Syndicat à témoigner lors des 3^e assises nationales de la mise en œuvre de la participation employeur. La Gazette des communes a également évoqué le dispositif du SIEEEN.

La charte internet du Syndicat a, en outre, été mise à jour en 2014. La nouvelle charte prend en considération les nouvelles technologies, les réseaux sociaux et les modes de fonctionnement, entre autres. Elle fait partie désormais du règlement intérieur et pourra évoluer si nécessaire.

Le 04 décembre se sont tenues au SIEEEN les élections professionnelles du comité technique. 84 votants (25 par correspondance et 59 au bureau

central situé au siège, 7 place de la République à Nevers) ont participé à ce scrutin.

Deux listes de six candidats se sont partagées les votes pour trois élus titulaires et trois élus suppléants. Deux sièges de titulaires ont été attribués à la liste 2 et un siège à la liste des sortants. La répartition des sièges pour les suppléants est identique.

Les collectivités territoriales ayant l'obligation de produire un bilan social, le SIEEEN a présenté celui-ci en Comité technique et lors du comité syndical puis l'a transmis à la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Un sondage a aussi été réalisé auprès des agents pour remplacer les tickets restaurant imprimés (1 000 tickets de 8,80 € à distribuer chaque mois environ) par une carte nominative rechargeable mensuellement. La majorité des agents ont préféré conserver la formule des chèques.

En 2014, le SIEEEN comptait 51 titulaires, 25 contractuels, 4 apprentis, 4 stagiaires,

Liste des marchés 2014 : consultations internes (montants € HT)

Marchés de travaux	
Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur à à Brassy	363 831 €
Marchés de fournitures	
Fournitures administratives	86 000 €
Fournitures de consoles d'éclairage public	66 831 €
Acquisition de véhicules	71 556 €
Fourniture de matériels informatiques, marché subséquent n°1	165 000 €
Fourniture de matériels informatiques, marché subséquent n°2	165 000 €
Fourniture de combustible bois propre pour chaufferies	166 000 €
Fourniture de matériels électriques, marché subséquent n° 1	130 000 €
Fourniture de décorations lumineuses	200 000 €
Fourniture de fioul domestique	200 000 €
Fourniture de luminaires pour éclairage public	363 795 €
Groupement de commandes - accord-cadre pour fourniture de gaz naturel, marché subséquent n° 1	4 732 095 €
Marchés de services	
AMO schéma directeur des systèmes d'information	21 200 €
APS/APD - Chaufferie bois - La Charité-sur-Loire	68 553 €
Pré-diagnostics énergétiques 2014	maximum 50 000 €
Maîtrise d'œuvre - Extension de la chaufferie de l'EIAT	58 656 €
AMO marché de télécommunications	4 300 €
AMO marché d'assurances	4 600 €
Étude de faisabilité - Chaufferie bois et réseau de chaleur à Varzy	5 650 €
APS/APD - Chaufferie bois et réseau de chaleur à Entrains-sur-Nohain	29 800 €
Inventaire technique et financier - Colonnes de gaz montantes	14 875 €
Création de logos et réalisation d'affiches	14 125 €
Pré-diagnostics énergétiques 2015	maximum 75 000 €
Aquisition de données géographiques	maximum 100 000 €
Recyclage de supports béton	maximum 120 000 €
Services de télécommunication	maximum 171 000 €
Transfert des ordures ménagères et des déchets de déchetterie	248 688 €
Marché d'assurances	178 283 €

2 employés sous contrat CUI/CAE et 3 emplois d'avenir. Les compétences se partageaient entre 23 emplois de la filière administrative et 66 emplois de la filière technique dont :

- 10 en catégorie A.
- 19 en catégorie B.
- 60 en catégorie C.

Mouvement de personnel

Le SIEEEN a enregistré 8 départs (fin de contrat et mutation) et l'arrivée de 11 agents. La masse salariale s'élève à 3 675 833 € et a nécessité l'émission de 1 297 bulletins de salaire.

Développement des compétences

Le Syndicat a poursuivi, par ailleurs, son action en faveur de la formation par alternance et de la professionnalisation des étudiants et des jeunes sans diplôme en accueillant 4 nouveaux apprentis, 4 stagiaires et 4 contrats d'avenir.

La mise en œuvre du plan de formation a donné lieu à 921 jours de formations pour 88 agents :

- Formation continue : 458 jours dont 163 jours en intra et 34 en séminaires, salons et conférences.
- Alternance : 351 jours.
- Préparation aux concours : 87 jours.
- Formation initiale intégration : 25 jours.

Éco-exemplarité

La démarche d'éco-exemplarité du SIEEEN, initiée en 2010, comprend 66 actions définies après diagnostic pour atteindre les 3x20. Elles s'axent sur la réduction de la consommation d'eau de 10 %, des déchets générés par ses activités administratives de 7 % et les émissions de gaz à effet de serre de 20 %.

Le Syndicat souhaite aussi porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie et ramener sa consommation de papier à 25 ramettes par équivalent temps plein (ETP) par an contre 27 ramettes par agent aujourd'hui.

L'information et la communication constantes sont essentielles à la réussite de cette démarche. Une rubrique dédiée à l'exemplarité a été créée sur l'intranet syndical. Des référents nommés par les différents services participent aux réunions thématiques de suivi puis relaient l'information à leurs collègues. Un guide d'usage interne pour les achats éco-responsables est prévu pour compléter l'information des agents. Une mascotte a également été créée pour animer et dynamiser la communication.

Différentes opérations ont été réalisées et sont toujours en cours depuis la mise en œuvre du plan d'actions au sein du Syndicat : dématérialisation au sein des services ; gestion plus raisonnée de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les quais de transfert et leur informatisation ; formation-test des ambassadrices du tri du service Déchets ménagers ; choix d'une solution de lavage sans eau des véhicules ; introduction de clauses sociales dans les marchés de travaux réseaux suite à la convention signée avec l'Association Régionale pour l'Insertion et la Qualification dans le BTP (ARIQ BTP) ; réorganisation du tri du papier dans les bureaux en collaboration avec l'Association nivernaise d'accueil et de réinsertion (ANAR) ; formation des agents à l'éco-conduite et promotion du covoiturage ; sensibilisation des élus au véhicule électrique.

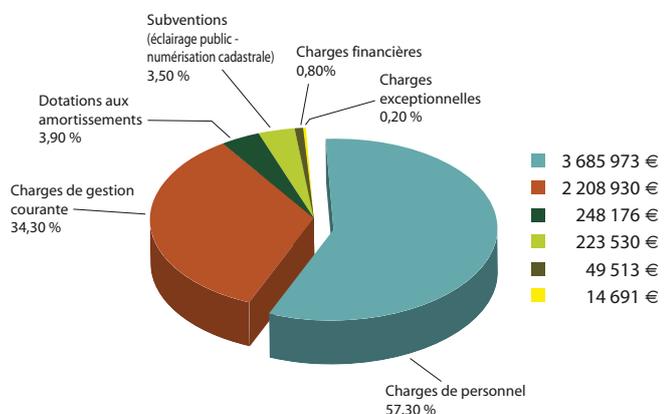
Les supports de formation sur l'extranet, devis, bons de commande, marchés et demandes de formation au CNFPT sont dématérialisés.

En 2014, le Syndicat a également mis en œuvre la dématérialisation de ses flux comptables, des pièces justificatives et la signature électronique.

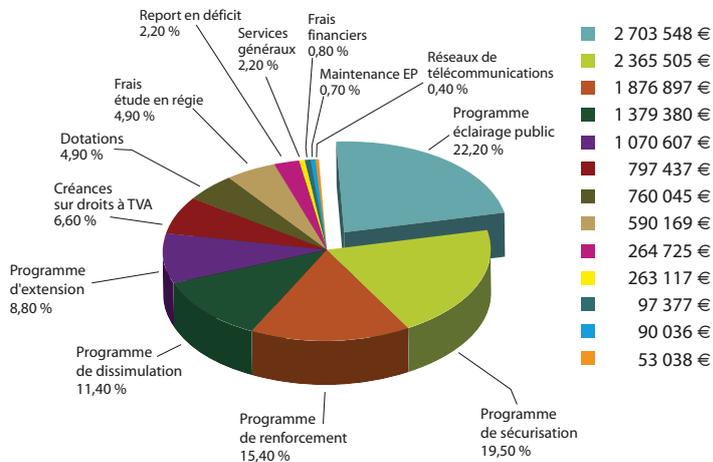
Les supports papiers ne sont plus utilisés pour l'émission et le paiement des factures, ce qui représente une économie de 30 000 feuilles de papier à minima sur une année hors pièces jointes.

Le service Ressources Humaines a dématérialisé les courriers postaux, privilégiant la messagerie électronique. 284 lettres ont été envoyées par le service contre 422 en 2013 et 777 en 2012.

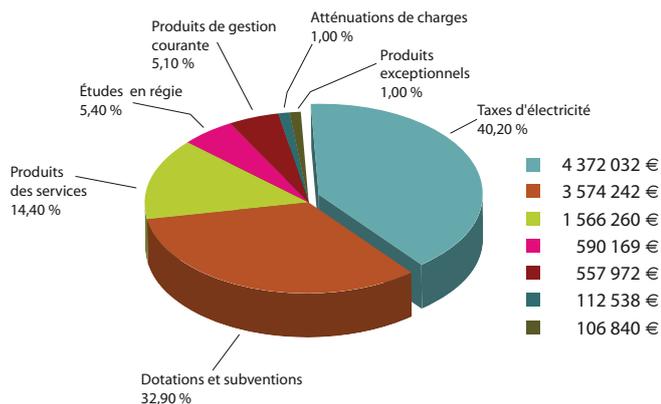
Dépenses exploitation : 6 430 813 €



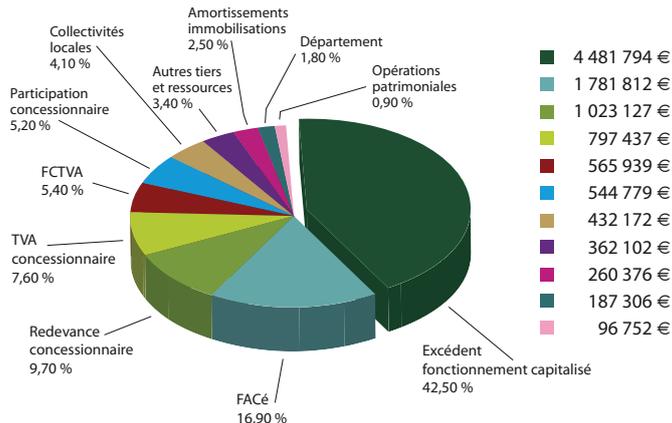
Dépenses investissement : 12 151 836 €



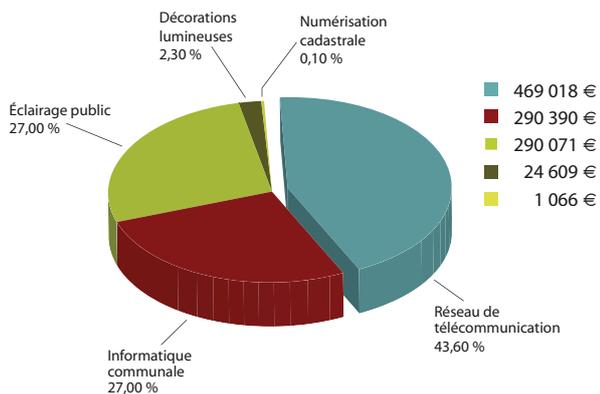
Recettes exploitation : 10 880 053 €



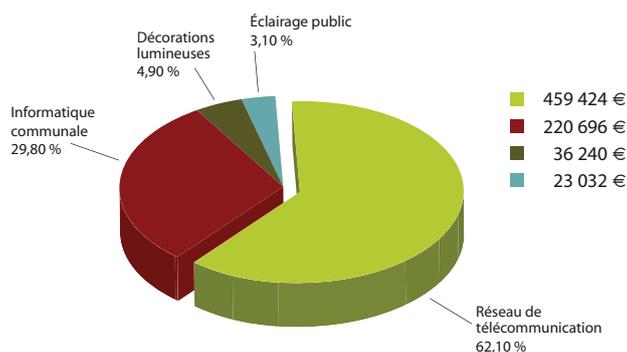
Recettes investissement : 10 533 596 €



Dépenses : 1 075 154 €



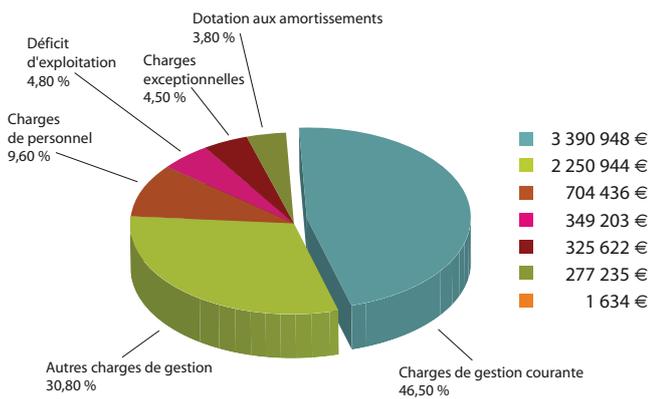
Recettes : 739 392 €



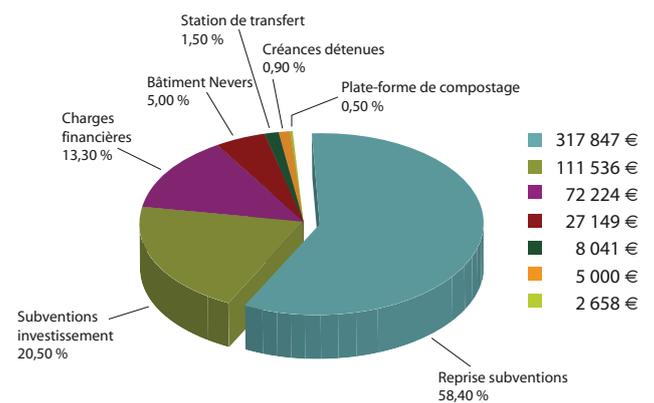


Compte administratif déchets ménagers

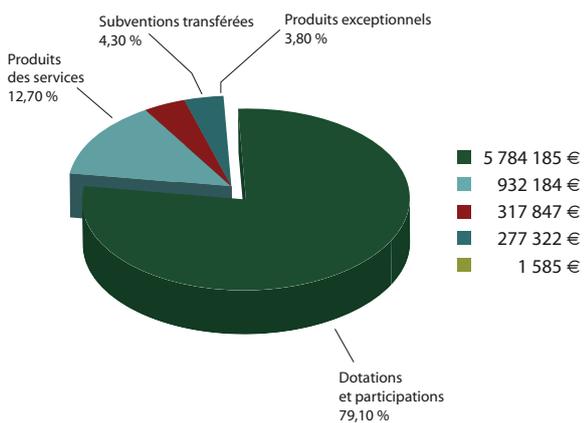
Dépenses exploitation : 7 300 022 €



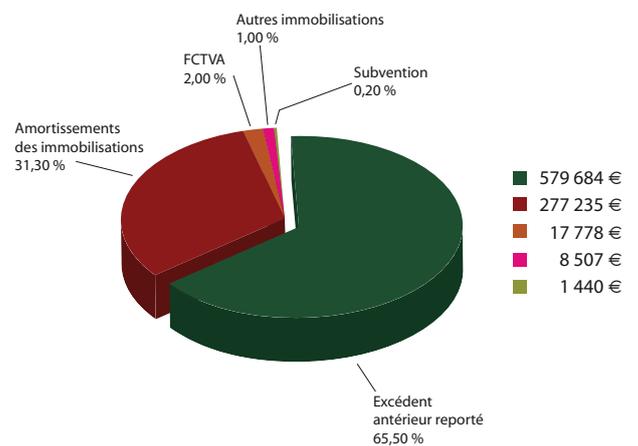
Dépenses investissement : 544 455 €



Recettes exploitation : 7 313 123 €

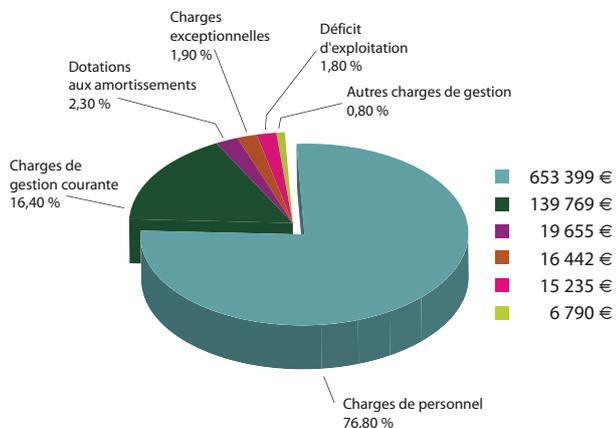


Recettes investissement : 884 644 €

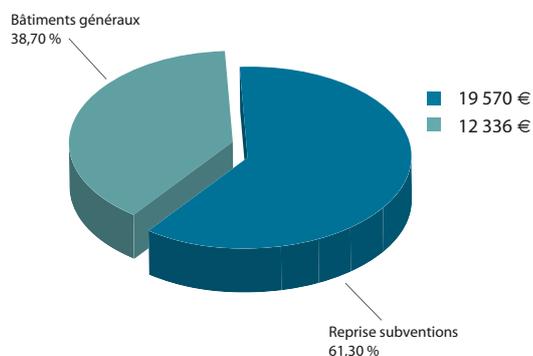


Compte administratif prestations de services

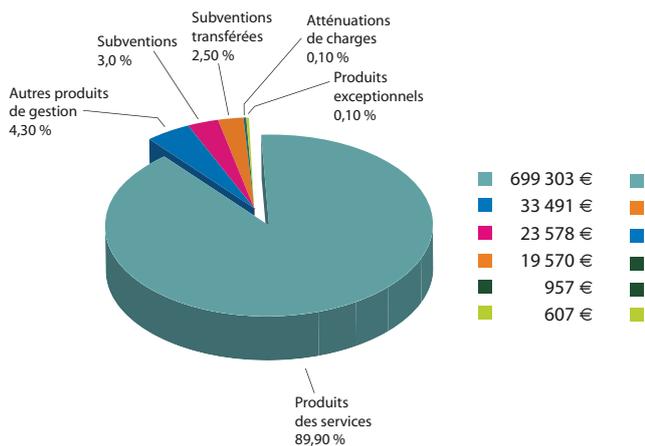
Dépenses exploitation : 851 290 €



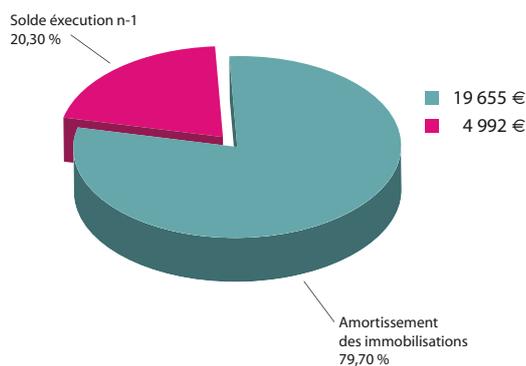
Dépenses investissement : 31 906 €



Recettes exploitation : 777 506 €

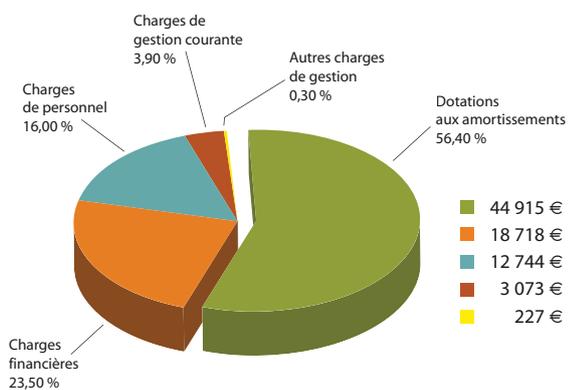


Recettes investissement : 24 647 €

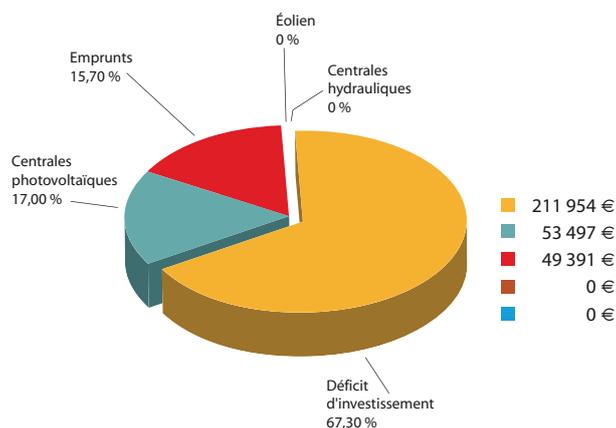


Compte administratif production électrique

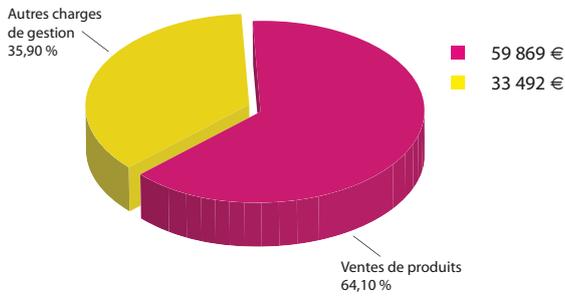
Dépenses exploitation : 79 677 €



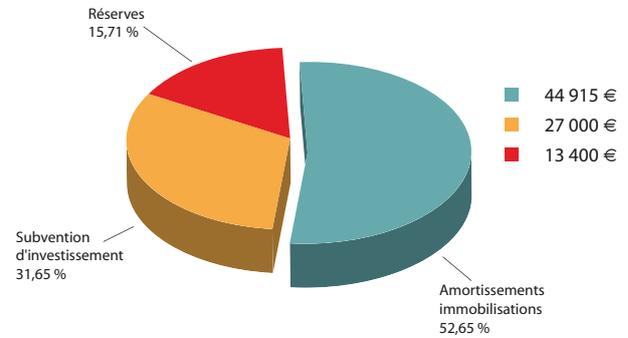
Dépenses investissement : 314 842 €



Recettes exploitation : 93 361 €

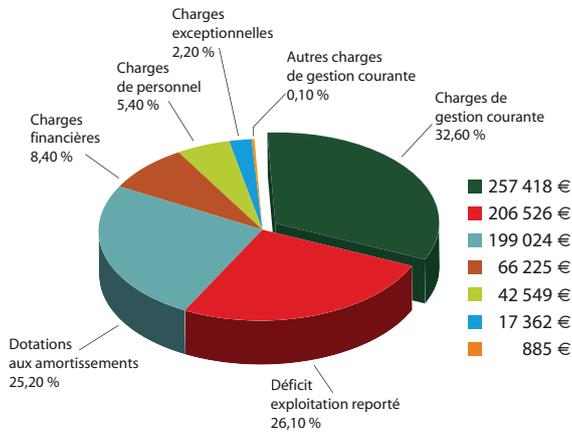


Recettes investissement : 85 315 €

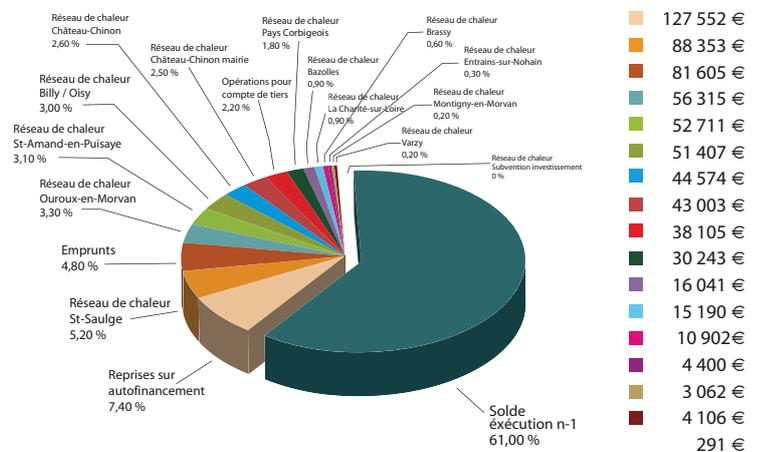


Compte administratif régie de chaleur

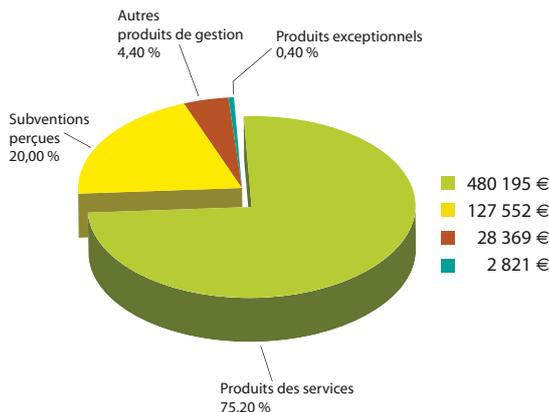
Dépenses exploitation : 789 989 €



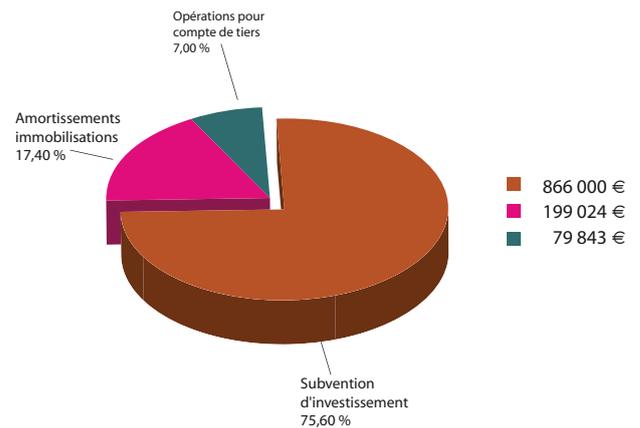
Dépenses investissement : 1 714 123 €



Recettes exploitation : 638 937 €



Recettes investissement : 1 444 867 €



Affirmer l'image du SIEEEN et mieux sensibiliser les collectivités sur ses compétences

Au fil des années, le SIEEEN a diversifié ses compétences pour mieux soutenir les collectivités. Il remplit différentes missions en participant au développement durable du territoire. Grâce à son plan de communication pluri média, il peut informer ses publics cibles et promouvoir ses services en mettant en lumière ses multiples expertises.



Avec les élections municipales, le SIEEEN a dû renforcer ses actions pour informer les élus. Les nombreuses inaugurations, la participation à différents événements et l'organisation de plusieurs manifestations ont nécessité une mobilisation forte et continue du service Communication.

Grâce à ses deux compétences spécialistes du graphisme, le SIEEEN conçoit de nombreux supports en interne pour ses services, la SEM Nièvre Énergies, la Régie SIEEEN Chaleur et ses collectivités adhérentes. Le Syndicat gagne ainsi en réactivité tout en réduisant les frais de prestations extérieures dans ce domaine.

La communication auprès des collectivités et partenaires

Les supports écrits

Le SIEEEN a édité deux supports majeurs pour informer les collectivités et ses partenaires : le rapport d'activité 2013 et Terres de SIEEEN, sa lettre d'information. Désormais dématérialisée,

cette revue d'actualité électronique mensuelle illustre la démarche éco-exemplaire initiée depuis 2010. Outre les économies réalisées sur la conception et l'impression, il peut proposer une information plus dynamique et relayée sur son site internet. Les 11 numéros 2014 ont enrichi l'actualité du site internet et ont été diffusés sur l'intranet Hermès et l'extranet Papyrus. La lettre d'information du Syndicat compte aujourd'hui plus de 1 400 abonnés.

Également dématérialisé, le guide financier 2014, a été mis en ligne sur Papyrus, l'extranet du Syndicat. Ce document complet précise les tarifs, les taux de subventions, la participation des collectivités, le tarif des prestations et les cotisations des adhérents.

Deux campagnes d'information ont ciblé les nouveaux élus en charge des déchets ménagers avec la conception du « Guide du nouvel élu » (600 exemplaires) et la création d'un kit complet de communication pour le rappel ou le changement des consignes de tri en 2015 pour les déchets

recyclables. En interne, le SIEEEN a réalisé une plaquette de présentation pour le service « Patrimoine et Énergies ».

Intranet et Extranet

Pour la communication avec ses agents, le SIEEEN s'appuie sur l'intranet Hermès. Ils peuvent désormais consulter leurs courriels professionnels à distance. L'extranet Papyrus, dédié aux collectivités adhérentes, est fréquemment enrichi et mis à jour. Outre l'actualité du Syndicat, il informe sur les services, les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public et les formations entre autres. Un nouveau module développé pour le groupement d'achat d'énergies en Bourgogne facilite et collecte des données des établissements publics nivernais membres du groupement, le suivi des contrats et la présentation des points de livraison de gaz et d'électricité.

Les événementiels et les manifestations

Le SIEEEN a organisé et participé à plusieurs événements institutionnels :

- L'inauguration de la ferme éolienne de Clamecy-Oisy le 13 juin 2014, le premier parc public-citoyen bourguignon.
- La seconde édition d'Univerbois, du 3 au 5 octobre. Sur leur stand commun de 74 m², le SIEEEN, l'Agence Locale de l'Énergie de la Nièvre (ALEN) et le Parc Naturel Régional du Morvan ont promu l'activité bois énergie en Nièvre, les avantages des litières en plaquette bois, la Régie SIEEEN Chaleur et les chaufferies bois.
- La première édition du salon de la mobilité électrique, le 23 octobre, au Centre des expositions de Nevers. Organisé par la Ville de Nevers, Bourgogne Mobilité Électrique et l'AVERE France en partenariat avec le SIEEEN, cette journée proposait 3 tables rondes : découverte de l'électromobilité, des usages adaptés au territoire et des pistes pour accompagner le développement de la mobilité. Outre les démonstrations de véhicules électriques, les élus ont pu essayer la Renault Zoé du SIEEEN. Une centaine de personnes ont participé à ce salon.
- Les différentes inaugurations des réalisations du SIEEEN (cf. Faits marquants, p. 5).

Opération spécifique : le programme de prévention des déchets ménagers

Le SIEEEN avait mené une réflexion en 2012 pour revoir sa stratégie de gestion des déchets ménagers principalement axée sur la valorisation maximale de la poubelle à travers un programme de prévention décliné en 5 axes : éco-exemplarité, déchets végétaux, écoconsommation, réemploi/

réparation et déchets dangereux. Son objectif est de réduire de - 7 % les ordures ménagères en 5 ans sur son territoire et de définir des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme ainsi que leur méthode de mesure. Poursuivant sa stratégie, le Syndicat s'est inscrit, fin 2014, dans une démarche de « territoire éco-exemplaire » en répondant à l'appel à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; il a été retenu parmi les 58 lauréats.

La formation du personnel des collectivités adhérentes

Le SIEEEN dispense régulièrement des formations aux ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets. Il forme également les agents techniques de ses collectivités adhérentes sur des problématiques spécifiques.

L'aide à la réalisation d'outils de communication

Le Syndicat apporte aussi son aide technique et son savoir-faire aux collectivités adhérentes pour réaliser certains de leurs supports de communication. Il a assisté ainsi Nièvre Énergies pour la création d'une plaquette, la réalisation d'un dossier de presse pour l'inauguration de la ferme éolienne de Clamecy-Oisy et le dépôt de marque auprès de l'INPI.

Les nouveaux élus ont reçu des outils personnalisés (guides, présentation powerpoint...) pour mieux s'appropriier et communiquer sur la compétence Déchets ménagers. Une campagne de communication a débuté fin 2014, à destination des collectivités adhérentes afin d'informer efficacement la population sur les modifications de consignes de tri notamment effectives en 2015, avec la création de personnages et d'affiches en lien avec les déchets recyclables.

La communication institutionnelle du SIEEEN

La publi-information

Le SIEEEN a poursuivi en 2014 sa communication institutionnelle sous la forme de publi-reportages diffusés dans les bulletins municipaux ou d'organismes publics et des éditions spéciales de la presse écrite.

Le marquage et la signalétique

En 2014, le SIEEEN a :

- Assuré le marquage de ses nouveaux véhicules et créé un marquage spécifique pour son véhicule électrique, la Renault Zoé.
- Mis à jour les plaques signalétiques de ses

bureaux ainsi que ses panneaux de travaux.

- Mis en place une signature commune électronique SIEEEN avec un encart pour communiquer sur les événements à venir.
- Réalisé un affichage informatif sur support métallique pour les quais de transfert et une plaque « Propriété de la Régie SIEEEN Chaleur » pour les chaufferies bois.

La communication grand public

Acteur institutionnel historique en Nièvre, le SIEEEN communique, depuis 2011, via son site internet pour faire connaître ses compétences et ses actions aux Nivernais. Cet outil professionnel ouvert et collaboratif permet aux usagers de découvrir le Syndicat et d'obtenir des informations pratiques. Le site est actualisé mensuellement par la publication d'informations sur la page d'accueil. Une rubrique dédiée au Groupement d'achat d'énergies a été créée pour informer les collectivités nivernaises durant l'année. Le grand public a désormais la possibilité de consulter des vidéos thématiques sur le site du SIEEEN.

En 2014, le site a reçu 8 446 visiteurs (6 993 en 2013) qui ont visité 32 234 pages (19 827 en 2013), soit 2,67 pages par visite.

La présence dans les media

Le SIEEEN a bénéficié de 300 articles dans le quotidien « Le Journal du Centre », « L'Écho Charitois » et « Le Régional de Cosne » en 2014 contre 200 en 2013. Plus de 30 communiqués de presse ont été émis afin d'annoncer les différentes manifestations organisées et d'y convier les media. 2 articles dans les éditions nationales « La Gazette des communes » et « Le Journal du Parlement » ont évoqué la mise en place de la participation employeur et le rôle du SIEEEN sur le Département.

Le Syndicat a été à l'antenne sur 3 radios locales (Bac FM, Flotteurs FM et Radio Morvan) lors de la Semaine du développement durable et du Salon de la mobilité électrique notamment. En outre, l'inauguration de la ferme éolienne de Clamecy-Oisy a été couvert par France 3 Région.

Les supports d'information

Le Syndicat a mis en œuvre son plan de communication grand public via différents supports :

- 22 kits info-riverains pour informer les riverains des travaux du service Électricité, soit l'envoi de 181 questionnaires.
- 2 plaquettes commandées auprès de la FNCCR



« L'action des AODE en faveur de la transition énergétique des territoires » et « Les véhicules électriques » pour promouvoir les actions des syndicats lors de manifestations extérieures et des réunions avec les élus.

- Un questionnaire de satisfaction à destination des habitants desservis par une Délégation de service public gaz à Tracy-sur-Loire, Saint-Benin-d'Azy et Saint-Amand-en-Puisaye.
- 2 vidéos sur l'installation de la chaufferie bois de Saint-Amand-en-Puisaye et l'exploitation de la forêt nivernaise et du bois énergie.

Événementiels

- Lors de la Semaine du développement durable, du 1^{er} au 7 avril, le SIEEEN a organisé une visite de la plate-forme de compostage de Rouy pour les professionnels agricoles et sensibilisé les consommateurs sur les éco-gestes, la consommation éco-responsable et le gaspillage alimentaire.

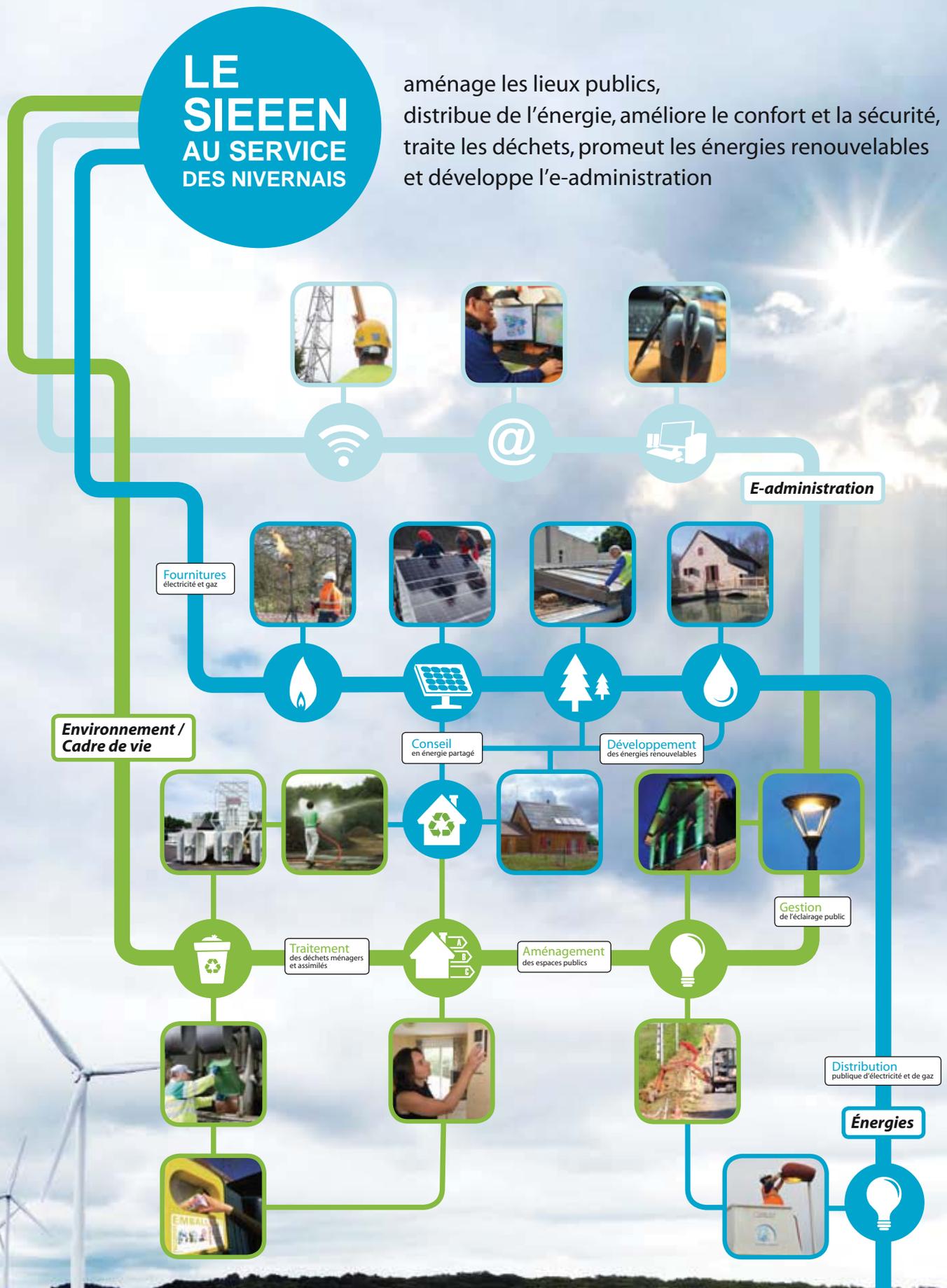
- Du 23 au 27 juin, le Syndicat a participé à l'opération « Coup de balai sur les produits dangereux » et proposé des animations sur les techniques alternatives aux produits dangereux. Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont dispensé 3 formations de sensibilisation aux techniques de nettoyage aux aides-ménagères de Clamecy.

- Le « Village de la réparation et du réemploi » était présent sur 4 manifestations déclinant des animations sur les conseils d'entretien et les petites réparations d'objets utilisés au quotidien (vélo, outillage espaces verts, customisation de meubles, ordinateur...), en présence de professionnels.

- Du 22 au 30 novembre, le SIEEEN a animé la Semaine européenne de la réduction des déchets ménagers avec ses 3 stands des « Zantigaspis » à Corbigny, « Jardiner au naturel » à Tannay et « Éco-malin » à Saint-Benin-d'Azy.

LE SIEEEN AU SERVICE DES NIVERNAIS

aménage les lieux publics,
distribue de l'énergie, améliore le confort et la sécurité,
traite les déchets, promeut les énergies renouvelables
et développe l'e-administration



E-administration

Fournitures
électricité et gaz

Environnement /
Cadre de vie

Conseil
en énergie partagé

Développement
des énergies renouvelables

Traitement
des déchets ménagers
et assimilés

Aménagement
des espaces publics

Gestion
de l'éclairage public

Distribution
publique d'électricité et de gaz

Énergies



énergies solidaires